

2021

BUDGET PRIMITIF



rennes
VIVRE EN INTELLIGENCE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 3

SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE 5

PRÉSENTATION DES ACTIONS
2021 PAR POLITIQUES PUBLIQUES
ET SECTEURS 41

GLOSSAIRE 135

Préambule

Le budget primitif 2021 s'inscrit dans un contexte inédit. Premier budget de la mandature, il détermine un certain nombre d'orientations mais doit intégrer les incertitudes liées à la crise sanitaire. En matière budgétaire, la feuille de route du mandat vise :

- un budget équilibré, prudent, souple, co-construit et au service du programme municipal ;
- un budget social et écologique ;
- des emprunts plus traçables, responsables et citoyens ;
- un budget compréhensible par toutes et tous.

Le budget primitif 2021 tient compte d'une augmentation des dépenses de fonctionnement (+2,2 %) qui intègrent certaines actions prioritaires (livraison de nouveaux équipements publics, recrutement de policiers municipaux, soutien aux acteurs associatifs...). Le budget prévoit également une enveloppe de dépenses imprévues en hausse (+25% passant de 1 à 1,25 M€) devant lui permettre d'être agile et réactive dans la gestion de la crise sanitaire.

Les recettes de fonctionnement connaissent une quasi stabilité du fait d'une dynamique fiscale inférieure aux années précédentes (réforme fiscale, effets de la crise sanitaire) et d'une diminution substantielle des recettes versées par la CAF du fait de la mise en place de la tarification horaire dans les crèches.

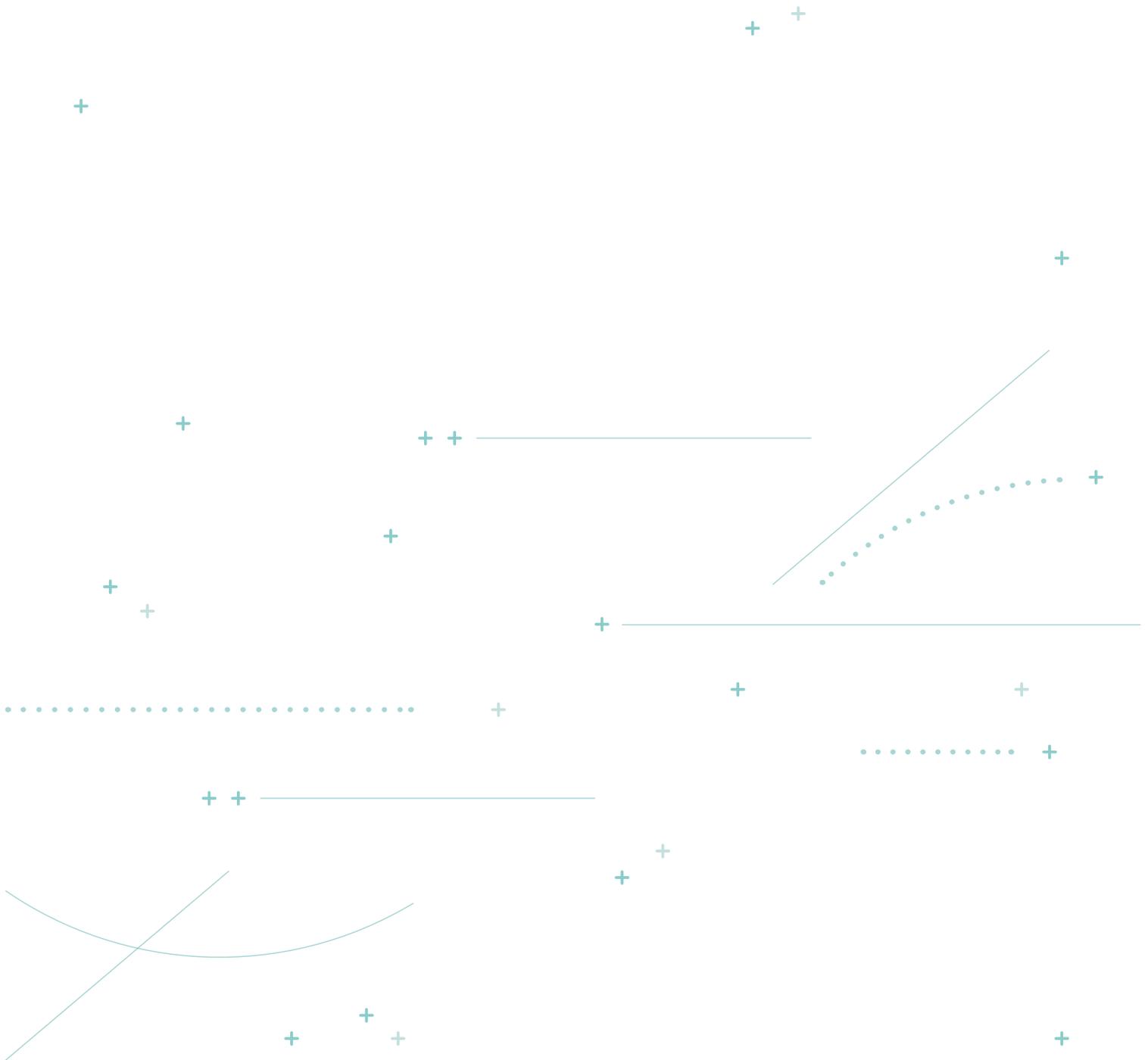
La situation financière saine de la Ville de Rennes lui permet toutefois de dégager un niveau d'autofinancement suffisant pour envisager un volume ambitieux d'investissements en forte augmentation par rapport à 2020 (+24%) permettant à la fois de soutenir l'économie locale et de poursuivre ou lancer des opérations d'équipement, de rénovation/maintenance ou d'aménagement.

Le budget 2021 est marqué par une augmentation de la contribution de la Ville à son CCAS (centre d'hébergement d'urgence, aides sociales, maison des aînés et des aidants) mais également un fonds de solidarité associatif destiné à soutenir l'ensemble des acteurs et leur permettre de faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Sur le plan écologique, l'accent sera notamment mis sur la performance énergétique avec des charges relatives aux fluides en 2021 qui sont prévues en quasi stabilité et un effort supplémentaire de +25 % passant de 3 à 4 M€ par an en faveur de la rénovation énergétique du patrimoine municipal.

Enfin, ce rapport budgétaire se veut pédagogique. Il vient compléter les outils de communication budgétaire grand public en particulier l'outil de datavisualisation pour permettre à toutes et tous d'appréhender les finances municipales. Il s'enrichira au cours du mandat de démarches plus vertueuses encore en matière de budgétisation verte et genrée afin que le budget devienne également un outil de pilotage au service des ambitions municipales en faveur de la transition écologique et de l'égalité femmes-hommes. Sur ces derniers enjeux, une réflexion a déjà démarré sur l'éco et l'éga-conditionnalité des aides.

SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE



SOMMAIRE

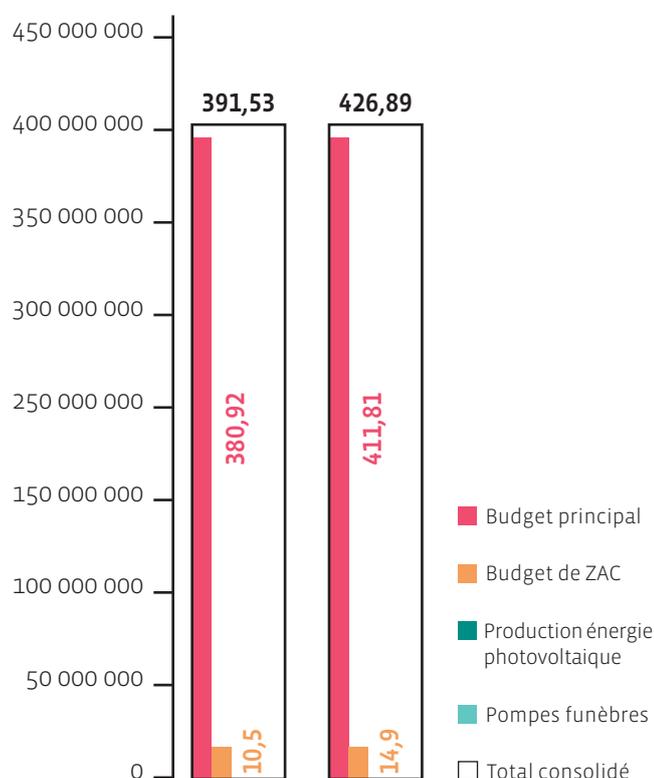
BUDGET CONSOLIDÉ.....	7
BUDGET PRINCIPAL.....	8
Section de fonctionnement	8
Dépenses.....	9
Recettes.....	21
Chaîne de l'épargne.....	27
Section d'investissement	28
Dépenses.....	28
Focus AP/CP	29
Équilibre	37
BUDGETS ANNEXES.....	38
Budgets de ZAC – Zones Aménagement Concerté	38
Dépenses.....	39
Recettes.....	39
Budget pompes funèbres	40
Dépenses.....	40
Recettes.....	40
Budget régie production d'énergie photovoltaïque	40
GLOSSAIRE.....	133

BUDGET CONSOLIDÉ

Budget consolidé du budget primitif 2020

	BP 2020			BP 2021			évolution	
	Fonct.	Invest.	Total	Fonct.	Invest.	Total		
Total budget consolidé (en M€)	284,74	106,79	391,53	295,04	131,84	426,89	35,36	9,0%
Budget principal	274,57	106,35	380,92	280,60	131,21	411,81	30,89	8,1%
Budgets de ZAC	10,12	0,40	10,52	14,38	0,52	14,90	4,38	41,7%
Production énergie photovoltaïque	0,00	0,03	0,04	0,01	0,12	0,12	0,09	247,7%
Pompes funèbres	0,06		0,06	0,05		0,05	0,00	-5,1%

*Hors lignes de trésorerie (10 M€ en 2020 et 2021)



L'évolution du budget consolidé est de +35,36 M€ soit +9% par rapport au budget 2020.

Cette progression résulte en premier lieu de l'évolution des dépenses du budget principal de +30,89 M€, en particulier des dépenses d'investissement qui sont en hausse de 24,86 M€. Cette évolution tient au contexte exceptionnel de finalisation de plusieurs opérations structurantes et à la volonté de maintenir un haut niveau d'investissement afin de soutenir la relance économique du territoire. En fonctionnement, l'évolution des dépenses de BP à BP du budget principal s'inscrit dans une maîtrise des dépenses tout en accompagnant la qualité du service public de proximité par un renforcement des moyens humains sur le terrain.

D'autre part, les opérations d'aménagement gérées en régie affichent un budget consolidé de 14,90 M€, en hausse de 4,38 M€ par rapport à 2020 intégrant les acquisitions foncières de la nouvelle ZAC bois Perrin.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement du budget principal 2021 - Évolutions par chapitres budgétaires

(en M€)	BP 2020	BP 2021	Écart BP/BP	
Dépenses	274,57	280,60	6,03	2,2%
Charges de personnel	163,74	167,43	3,70	↑ 2,3%
Autres charges de gestion courante	61,42	63,29	1,87	↑ 3,0%
Charges à caractère général	43,55	44,13	0,58	↑ 1,3%
Charges financières	3,53	3,38	-0,15	← -4,3%
Dépenses imprévues	1,00	1,25	0,25	→ 25,0%
Charges exceptionnelles	0,39	0,45	0,07	→ 16,9%
Dotations aux provisions	0,33	0,00	0,04	→ 11,0%
Atténuations de produits	0,32	0,37	-0,02	-7,0%
Frais de fonctionnement des élus	0,29	0,30	0,00	0,8%
Recettes	302,43	302,57	0,14	0,0%
Impôts et taxes*	191,23	192,84	1,54	↑ 0,8%
Dotations et participations*	79,50	72,29	-0,75	← -1,0%
Produits des services*	22,79	29,37	0,19	↑ 0,6%
Autres produits de gestion courante	4,56	4,50	-0,06	← -1,4%
Atténuations de charges	3,11	2,97	-0,14	← -4,4%
Produits exceptionnels	1,13	0,44	-0,69	← -61,1%
Produits financiers	0,11	0,16	0,05	→ 50,1%

*chiffres recettes BP2020 retraités pour permettre d'analyser les évolutions : reclassement de la compensation d'exonération de TH du chapitre 74 au chapitre 73 (6,471 M€) et reclassement des droits de stationnement et redevances d'occupation du domaine public du chapitre 73 au chapitre 70 (6,398 M€)

Le budget de fonctionnement 2021 est marqué par un niveau de recette quasi identique à celui du BP 2020 du fait de la réforme de la fiscalité locale et de la crise sanitaire. Les dépenses de fonctionnement évoluent de +2,2% et tiennent compte de la progression des dépenses du personnel (+2,3%) dans le contexte de début de mandat, du soutien renforcé au CCAS, de l'appui aux acteurs du territoire et de l'ouverture de nouveaux équipements (autres charges de gestion courante +3,0%).

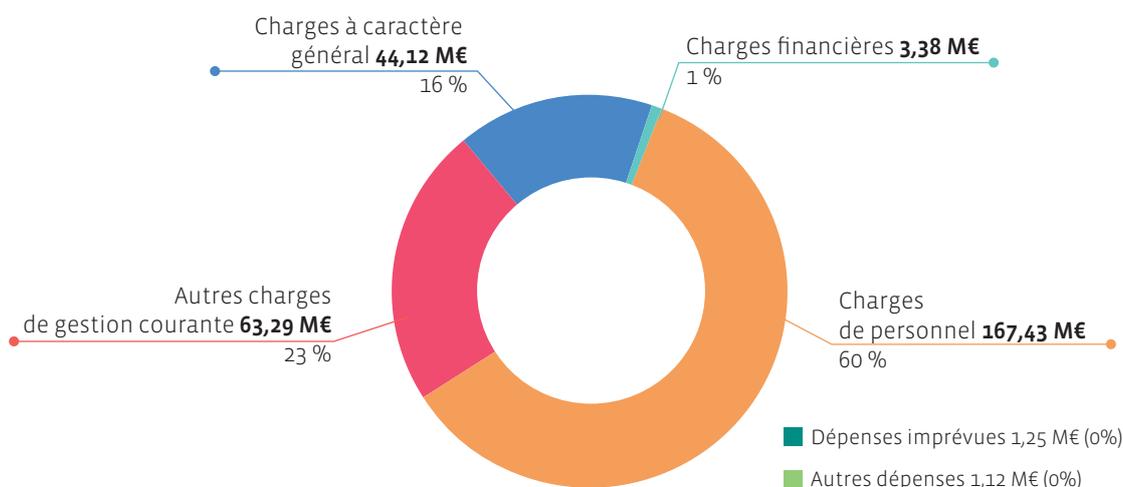
La feuille de route politique et les axes de travail retenus pour la construction du budget 2021 réalisé dans un contexte exceptionnel de pandémie ont été les suivants :

- Optimiser la gestion des fluides en travaillant sur la rénovation énergétique ;
- Gérer la crise sanitaire en favorisant l'agilité et le déploiement rapide d'actions indispensables à la gestion de la crise : centre de vaccination, adaptation du service public, soutien à la jeunesse, développement de la solidarité entre acteurs associatifs par la création d'un fonds d'aide ;
- Structurer la sécurité de proximité en renforçant les moyens de la police municipale avec le recrutement de nouveaux policiers ;
- Continuer à développer une politique d'approvisionnements responsables et locaux notamment l'alimentation, second poste de dépense des charges à caractère général
- Accompagner l'accélération des usages numériques de notre administration ;
- Organiser des expositions d'été dédiées à l'art contemporain et son empreinte dans l'espace public ;

- Favoriser et inciter à l'accès aux équipements culturels par la gratuité des fonds des bibliothèques et des expositions permanentes du Musée des Beaux-Arts ;
- Renforcer l'aide au CCAS pour accompagner les politiques sociales d'insertion et de gestion des établissements d'accueil des personnes âgées ;
- Accompagner l'évolution de la démographie scolaire et les besoins du secteur petite enfance ;
- Marquer l'ouverture du nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional situé dans le quartier du Blosne et la préfiguration d'une antenne du Musée des Beaux-Arts dans le quartier de Maurepas ;
- Repenser l'espace et la gestion des halles centrales.

I Dépenses

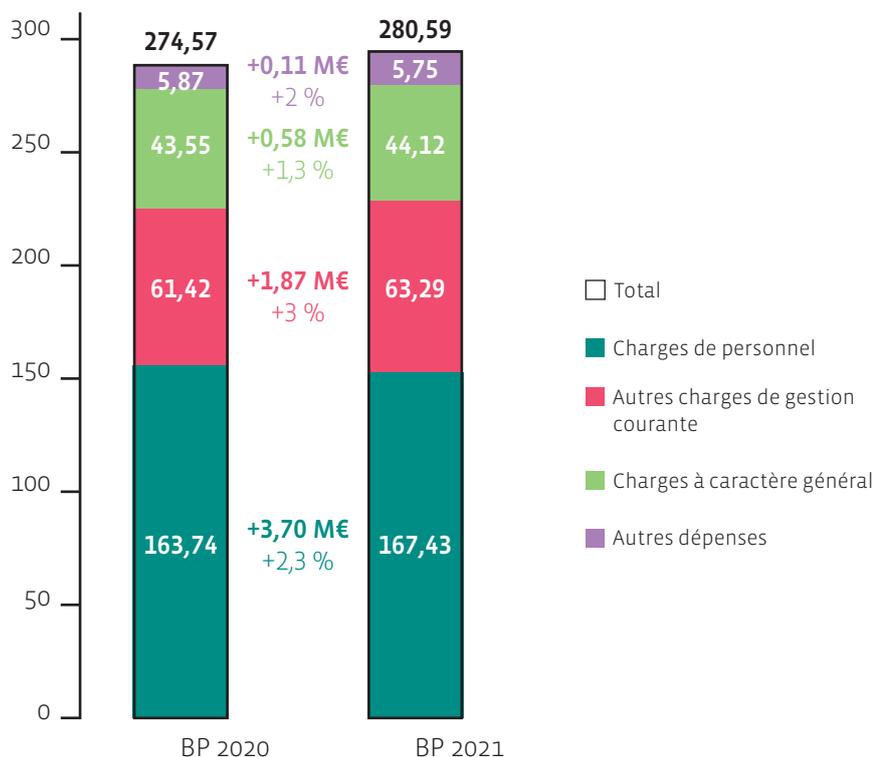
STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



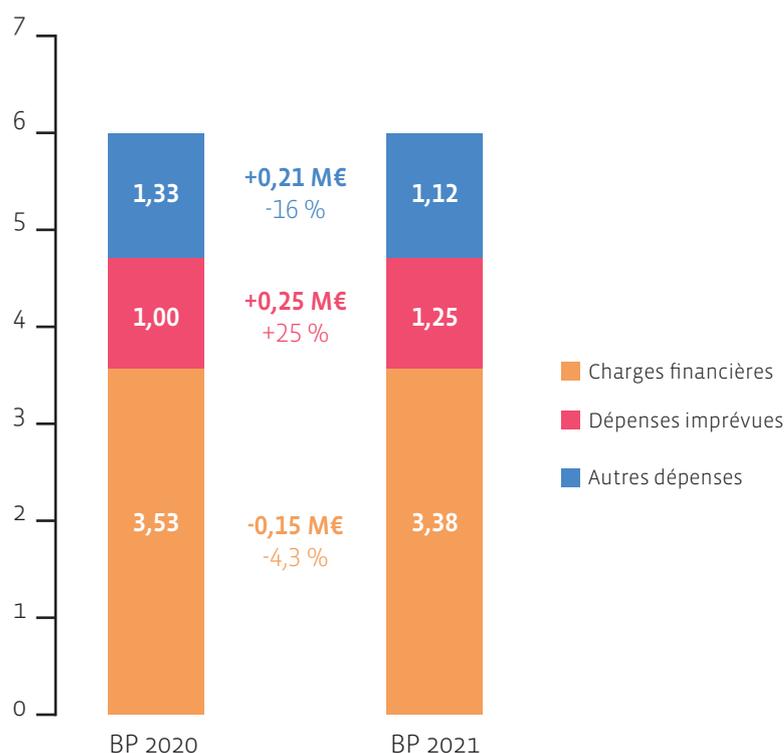
La structure des dépenses de fonctionnement reste la même entre 2020 et 2021. Les dépenses de personnel représentent 60% du budget, les autres charges de gestion courante (composées essentiellement des subventions versées) comptent pour presque 23% et enfin les charges à caractère général représentent 16% du total des dépenses réelles de fonctionnement.

Évolution des dépenses de fonctionnement de BP à BP en M€

+6,03 M€ (+2,2%)



Focus «Autres dépenses»



Les dépenses de personnel

Évolution des dépenses de personnel

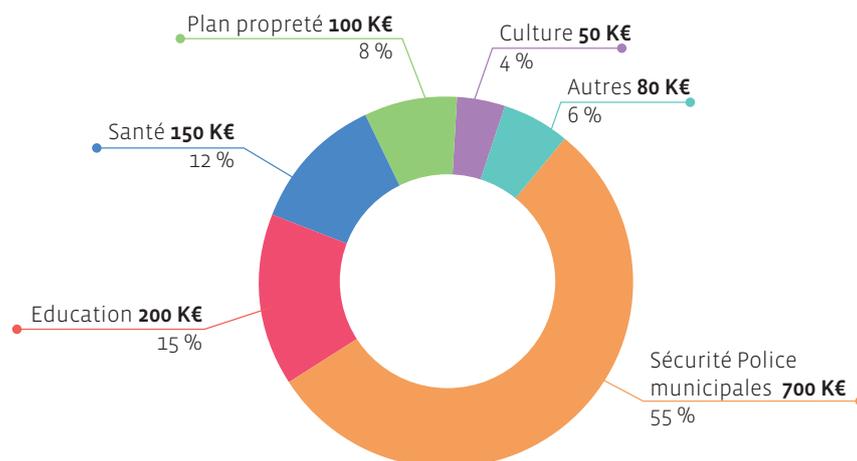
(en M€)	BP 2020	BP 2021	écart	évolution
Dépenses de personnel	163,737	167,432	3,695	2,3%
dont hausse enveloppe intermittents opéra	0,488	1,045		
Dépenses de personnel hors évolution périmètre opéra	163,249	166,387	3,138	1,9%

Au budget 2021, l'ensemble de ces mesures nationales et locales respecte le cadrage budgétaire, soit une évolution de 1,9%.

Évolutions des rémunérations des agents : application des mesures nationales déclinées localement

- L'accord relatif à l'amélioration des parcours professionnels et des conditions de rémunération (PPCR) termine sa montée en charge en 2021, générant une dépense supplémentaire de 0,360 M€. Le PPCR et le glissement vieillesse technicité (GVT) auront un impact significatif sur l'évolution des dépenses de personnel en 2021 (plus de 1,700 M€) ;
- La mise en œuvre du RIFSEEP en 2019, sur une période de 4 ans, dont celle de la filière médico-sociale courant 2021, engendrera une dépense supplémentaire pour 2021 estimée à 0,250 M€ ;
- La loi de transformation de la fonction publique améliore les conditions de recrutement et d'emploi des contractuels. En effet, les agents bénéficiant de contrats courts, à savoir des contrats d'une durée inférieure ou égale à un an, percevront, à compter du 1er janvier 2021, une indemnité de fin de contrat, dite de précarité, équivalente à 10% de leur salaire brut. Cette mesure est estimée à 0,250 M€. Par ailleurs, les élections départementales et régionales nécessitent des renforts supplémentaires, estimés à 0,240 M€.

Création des postes



Le développement de la ville et les projets portés par l'institution engendrent des besoins en personnel supplémentaires : en particulier en matière de tranquillité publique et d'enfance et éducation (ouverture de crèches et groupes scolaires). Les nouveaux besoins, impactent le budget 2021 à hauteur de 1,3 M€. Par ailleurs, le comité emploi, présidé par la conseillère municipale déléguée aux Ressources Humaines et au dialogue social, a aussi identifié des suppressions de postes permettant de dégager une économie de l'ordre de 0,5 K€.

Différentes mesures sont également à noter :

- la mise en œuvre de la rupture conventionnelle à hauteur de 0,030 M€ ;
- une augmentation de 0,050 M€ de l'enveloppe dédiée à la politique en faveur de l'insertion professionnelle et de la Responsabilité Sociale de l'Employeur (RSE) notamment en intensifiant les dispositifs d'accueil d'apprentis et de service civique ;
- une hausse de 0,070 M€ des crédits de l'action sociale.

Opéra - intermittents du spectacle –partenariat Angers-Nantes-Opéra

Chaque année, le partenariat avec Angers Nantes Opéra (ANO) fait varier les rémunérations à verser par l'Opéra de Rennes aux intermittents du spectacle en fonction de la programmation. En 2021, les spectacles montés en régie à Rennes nécessitent des crédits dédiés aux intermittents pour un montant de 0,860 M€ contre 0,488 M€ en 2020. Les effets de la crise sanitaire sur le nombre de levers de rideaux pourront modifier ces montants.

Les autres charges de gestion courante

En M€	BP 2020	BP 2021	Écart	Évolution
	61,418	63,289	1,871	3,0%
Subventions de fonctionnement*	50,956	53,403	2,447	4,8%
Subvention de fonctionnement CCAS	12,435	13,445	1,010	↗ 8,1%
Subventions de fonctionnement*	38,521	39,958	1,437	↗ 3,7%
Autres charges de gestion courante	10,462	9,885	-0,577	-5,5%
Contribution enseignement privé	3,553	3,467	-0,086	↘ -2,4%
Contributions EPCC : ESAAB - FRAC - SIVVL Lamoura	2,467	2,433	-0,034	↘ -1,4%
Indemnités des élus	1,405	1,405	0,000	0,0%
Admission en non-valeur et créances éteintes	0,480	0,200	-0,280	↘ -58,3%
Autres charges diverses de gestion courante	2,558	2,381	-0,177	↘ -6,9%
<i>dont contributions redevance concessionnaire</i>	1,100	1,100	0,000	
<i>dont charges de copropriété</i>	0,560	0,530	-0,030	
<i>dont charges de coproduction Opéra</i>	0,642	0,464	-0,178	

*Subvention BP 2020 : 0,607 M€ de subventions ont été versées par anticipation fin 2019. À périmètre constant l'évolution BP 2020/2021 est de 0,830 M€ soit +2,1%

Les autres charges de gestion courante sont en évolution de +3,0%, soit +1,871 M€ entre 2020 et 2021. Les subventions et les contributions sont les principales composantes (94%) des autres charges de gestion courante. Leur progression de +4,8 % s'explique par la hausse de 1M€ de la subvention attribuée au CCAS (+8,1%) et la hausse des subventions accordées aux tiers pour 1,437 M€. Cette hausse doit néanmoins être corrigée des attributions par anticipation de subventions 2020 fin 2019 pour 0,607 M€.

Les contributions sont en baisse, notamment la contribution forfaitaire à l'élève versée à l'enseignement privé du fait de la diminution des effectifs (-0,086 M€). Les contributions à l'EESAB et au FRAC sont maintenues à leur niveau avec une légère hausse de 0,022 M€ pour l'EESAB. La contribution au syndicat intercommunal en charge de la gestion du village vacances de Lamoura, en phase de dissolution, est en forte baisse (0,060 M€ en 2021 contre 0,116 M€ en 2020).

Les autres charges de gestion courante comprennent également les créances devenues irrécouvrables. Un plan d'apurement mené pendant 3 années avait conduit à une hausse temporaire du niveau d'admission en non-valeur. Le niveau 2021 revient à un rythme normal constaté déjà en 2020 (baisse de la prévision du BP2020 à 0,290 M€ en décision modificative).

Les charges de coproduction Angers Nantes Opéra sont en baisse de 0,178 M€ compensant la hausse de charges de personnel pour le même montant.

FOCUS SUR LA CONSTITUTION D'UN FONDS DE SOLIDARITÉ

Pourquoi?

Malgré la crise COVID et ses conséquences sur la vie économique, sociale, culturelle et bien sûr sanitaire du territoire, malgré des finances de la Ville particulièrement impactées en 2020 et en 2021, la Ville de Rennes maintient, comme en 2020, son niveau global de soutien au fonctionnement des structures partenaires de ses politiques publiques.

Fin 2020, la Ville a pu redéployer des dépenses non réalisées vers des aides exceptionnelles à des structures mise en grande difficulté par des pertes très importantes en recettes propres. Dans la préparation du budget 2021, la Ville a décidé de se donner une capacité d'affectation des moyens au plus près des besoins réels, justifiant la création d'une provision mutualisée, le Fonds de solidarité inter-associatif.

La décision a été prise de constituer en début d'exercice 2021 un fonds de 0,583 M€ qui permettra de venir en aide aux structures partenaires de la Ville, en grande difficulté financière en fin d'année, et ce malgré leurs efforts attendus par la Ville pour adapter leur projet d'activités aux obligations de mesures sanitaires, aux périodes de fermeture des lieux publics ou d'arrêt d'activités collectives et à leur imprévisibilité.

Par la constitution de ce fonds de solidarité, la Ville de Rennes s'inscrit en complémentarité des dispositifs d'aide et de soutien mis en place par l'État et par les autres collectivités territoriales (Région et Département). Ainsi, les critères d'affectation de ce fonds s'appuieront sur un suivi de proximité des structures sur leur exercice 2021 et soutiendront une politique de redistribution vers les structures en difficultés.

Qui est concerné ?

Le Fonds de solidarité inter-associatif concerne toutes les politiques publiques de la Ville : solidarité, sport, culture, relations internationales, enfance, jeunesse, éducation... et donc toutes les structures partenaires, principalement associatives, de ces politiques.

Sont retirés exceptionnellement du Fonds de solidarité : les EPCC EESAB et FRAC (pour des raisons de gouvernance partagée avec d'autres collectivités), Les Tombées de la Nuit, (qui a accepté en 2021 une baisse de 100 000 € de sa subvention (soit -10 %), et (parce qu'associés par d'autres moyens à l'effort de solidarité) Rennes Cité Media, le CASDEC, le FONJEP, l'ASFAD, Breizh Insertion Sport ainsi que les crèches associatives.

Comment le fonds a-t-il été abondé ?

Le Fonds est créé par l'affectation vers une provision mutualisée d'un pourcentage de 2% à 2,5 % de la subvention de fonctionnement contractuelle des structures bénéficiant d'une attribution supérieure à 75 000 € :

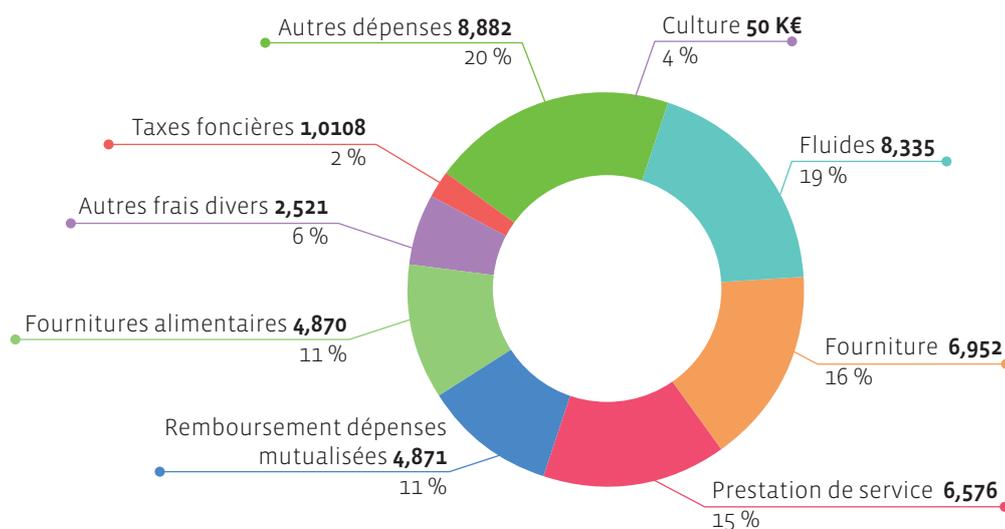
- 2,5% pour toutes les subventions supérieures à 200 000 €
- 2% pour les subventions comprises entre 75 000 € et 200 000 €

Comment sera réparti ce fonds ?

L'examen de la situation financière des structures pour évaluer si elles bénéficieront du Fonds de solidarité se fera dès la fin du 1^{er} semestre 2021. Toutes les structures bénéficiant d'une subvention de la Ville pourront être bénéficiaire du Fonds, y compris celles qui l'auront alimenté. Un groupe de travail d'élus évaluera et arbitrera la répartition du Fonds de solidarité. Les critères de redistribution seront finalisés au cours du 1^{er} semestre et communiqués en amont aux structures.

Les charges à caractère général

Répartition des principaux postes de charges à caractère général



Évolution des charges à caractère général et principaux postes (80% des charges à caractère général matérialisées)

En M€	BP 2020	BP 2021	Part 011 BP 2021	Évolution
Fluides (électricité, gaz, chauffage, combustibles hors carburants)	8,873	8,335	19%	← -0,038
Fournitures	6,414	6,952	16%	← 0,538
Prestations de services	6,919	6,576	15%	← -0,342
Remboursements à Rennes Métropole dépenses mutualisées	5,082	4,871	11%	← -0,210
Fournitures alimentaires	4,597	4,870	11%	→ 0,273
Autres frais divers	2,625	2,521	6%	← -0,104
Taxes foncières	1,212	1,108	3%	← -0,104
Divers remboursements	0,933	0,986	2%	→ 0,053
Locations	0,797	0,930	2%	→ 0,133
Maintenance	1,006	0,925	2%	← -0,081
Transports	0,843	0,915	2%	→ 0,072
Publicité - catalogues - formation	0,873	0,842	2%	← -0,032
Documentation - colloques - formation	0,744	0,790	2%	→ 0,046
Déplacement - missions - réceptions	0,714	0,666	2%	← -0,047
Assurances	0,651	0,657	1%	→ 0,006
Études et recherches	0,393	0,585	1%	→ 0,192
Entretien	0,451	0,573	1%	→ 0,121
Honoraires - frais d'actes	0,372	0,409	1%	→ 0,037
Gardiennage - nettoyage	0,186	0,238	1%	→ 0,051
Cotisations - concours	0,192	0,190	0%	← -0,003
Services bancaires	0,110	0,130	0%	→ 0,020
Autres impôts et taxes	0,046	0,046	0%	0,000
Affranchissement télécommunication	0,015	0,015	0%	0,000
Total général	43,549	44,132	100%	0,583

Les axes de travail définis ont pour objectif d'accompagner le développement de l'action publique mais également de maîtriser les dépenses :

- baisser les dépenses de fluides et diversifier les marchés de fourniture d'électricité avec des fournisseurs engagés dans la distribution d'électricité «verte» (marché ENERCOOP)

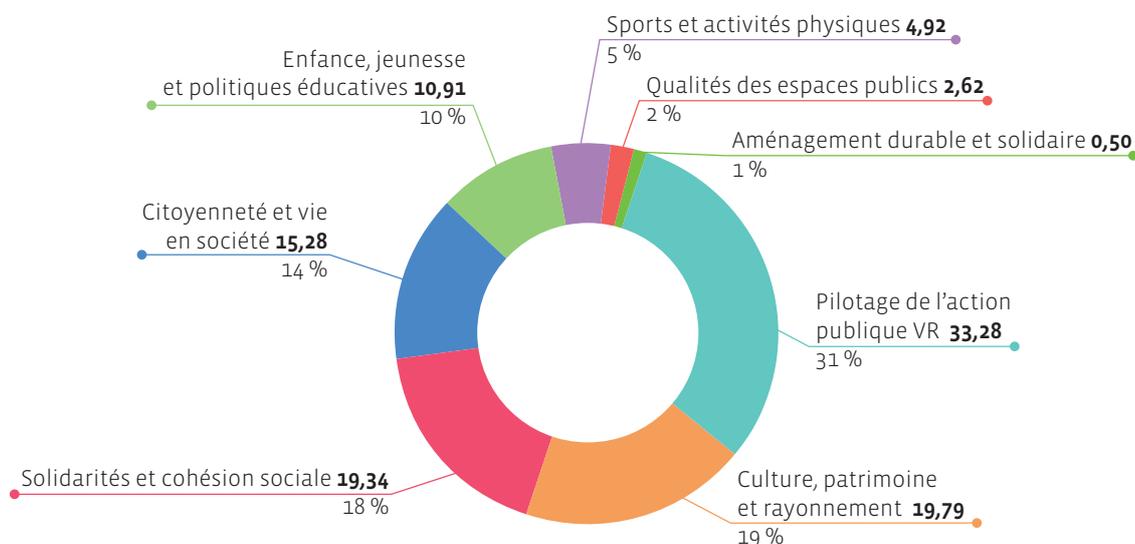
- gérer l'approvisionnement en denrées alimentaires et la confection des repas en répondant aux enjeux du volet restauration collective de la loi EGALIM. Cette loi fixe un objectif au 1er janvier 2022 de composition des repas de restauration collective comprenant au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques. En 2021, le taux sera de 40% pour la restauration scolaire. La Ville de Rennes a déjà introduit une quote-part importante de produits sains et l'approvisionnement en aliments issus de l'agriculture biologique atteindra le taux de 20% en 2022. Les actions en faveur de la réduction du gaspillage ont permis de réallouer un budget de 0,150 M€ à l'approvisionnement durable. Un effort complémentaire de 0,054 M€ est prévu en 2021. Par ailleurs, une expérimentation de distribution gratuite de goûters va être menée en 2021 dans quelques écoles élémentaires avec pour objectif de réduire les déchets et contribuer à un goûter sain,

- réduire le budget de réception compte tenu du contexte sanitaire (-0,217 M€) mais également par une centralisation de la gestion des réceptions afin d'optimiser les marchés de prestations et d'approvisionnements,

- accompagner le développement des usages numériques dans l'administration. L'augmentation du nombre de logiciels métiers génère une augmentation des frais de maintenance, qui représentent 70% des dépenses de fonctionnement informatiques (en évolution de +13,3%).

Dépenses de fonctionnement par politiques publiques

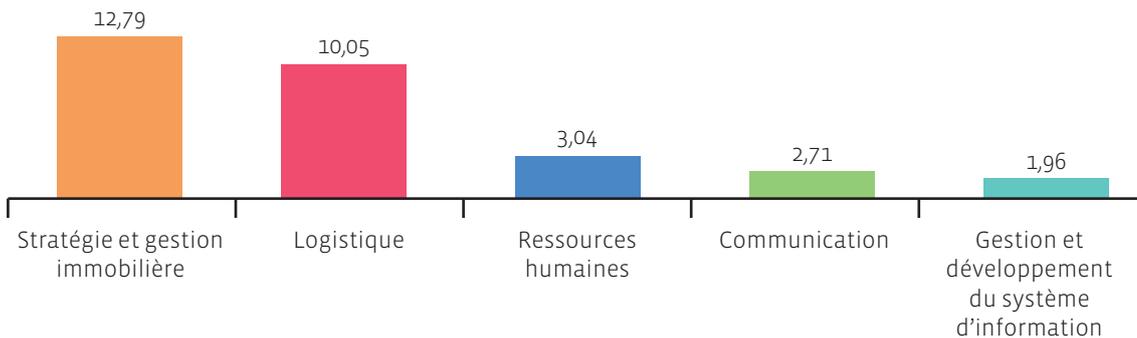
Ventilation des dépenses de fonctionnement* par politique publique



*La présentation par politique intègre l'ensemble des dépenses à caractère général, à l'exclusion des dépenses imprévues, frais financiers, créances en non-valeur, indemnités des élus et moyens des groupes politiques. Les dépenses de personnel sont mentionnées à titre indicatif (cf. note méthodologique page 47)

Pilotage de l'action publique

(en M€)	BP 2020	BP 2021	écart	évolution
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE	32,991	33,277	0,286	0,9%
011-Charges à caractère général	29,540	30,070	0,530	1,8%
014-Atténuations de produits	0,237	0,237	0,000	0,0%
65-Autres charges de gestion courante	2,901	2,697	-0,204	-7,0%
67-Charges exceptionnelles	0,314	0,273	-0,041	-12,9%
012-dépenses de personnel		39,171		



Stratégie et gestion immobilière

- Fluides : 8,33 M€ en stabilité (8,37 ME en 2020) : baisse des coûts (gaz-électricité) mais ouverture d'équipements (Pasteur, bibliothèque Antipode, nouveau conservatoire)
- taxe foncière : 1,1 M€ en baisse de 0,100 M€
- Maintenance et entretien du patrimoine bâti : en stabilité 2,57 M€

Logistique

- approvisionnement en denrées alimentaires : +0,213 M€ du fait de la fréquentation des cantines en hausse, continuité du développement d'une restauration responsable et du plan alimentaire durable
- budget dotation en masques et produits d'hygiène +0,436 M€
- entretien des engins et du parc automobile : en baisse de 0,262 M€ (clés d'activité des dépenses mutualisées en baisse)
- uniformes nouvelles recrues police municipale : 0,089 M€

Ressources humaines

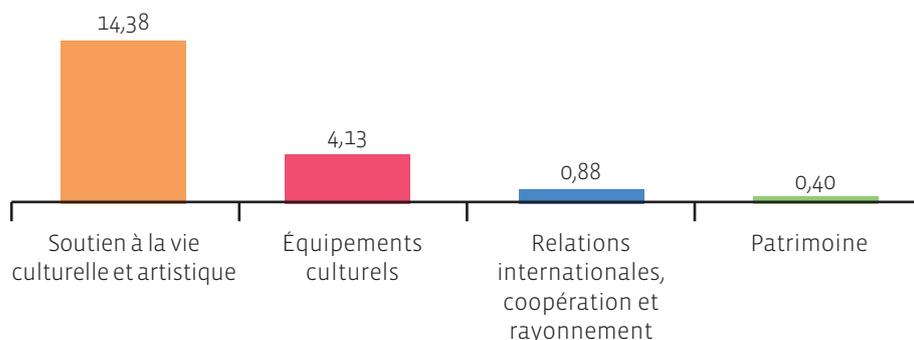
- actions en faveur du développement des compétences par la formation, le coaching et l'animation managériale pour impulser les évolutions en lien avec les changements structurels (télétravail, nouveaux outils)
- subvention au CASDEC : comité d'action sociale des agents pour 0,796 M€

Communication

- centralisation de la gestion des dépenses de réception à compter de 2021 afin d'optimiser les marchés de prestations et de fournitures intégrant des critères de développement durable
- diminution de l'enveloppe réceptions de moitié (-0,213 M€) compte tenu du contexte sanitaire
- Gestion et développement du système d'information
 - développement du périmètre numérique et de ses applications conduisant à une hausse des contrats de maintenance, associée à l'évolution des indices de révision des contrats.

Culture, patrimoine et rayonnement

(en M€)	BP 2020	BP 2021	écart	évolution
CULTURE, PATRIMOINE ET RAYONNEMENT	19,588	19,790	0,202	1,0%
011-Charges à caractère général	3,815	3,760	-0,055	-1,4%
65-Autres charges de gestion courante	15,754	15,979	0,225	1,4%
67-Charges exceptionnelles	0,019	0,051	0,032	172,7%
012-dépenses de personnel		17,440		



Soutien à la vie culturelle et artistique

- expositions d'été dédiées à l'art contemporain : œuvres de la fondation Pinault au Couvent des Jacobins, exposition temporaire au Musée des Beaux-Arts et soutien à la création par les artistes locaux. Coût total de 0,465 M€

- ouverture des nouveaux équipements culturels Antipode et Pôle image (ex-Cinéma Arvor)

Équipements culturels

- Opéra producteur de spectacles lyriques en partenariat avec d'autres scènes de France (Anges Nantes Opéra, Avignon, Toulon). En 2021, production de «La Chauve Souris»

- préfiguration de l'ouverture d'une antenne du Musée des Beaux-Arts à Maurepas

- ouverture du nouveau conservatoire au Blosne

Relations internationales, coopération et rayonnement

- Projet culture-patrimoine avec Hué au Vietnam

- partenariat avec le Mali

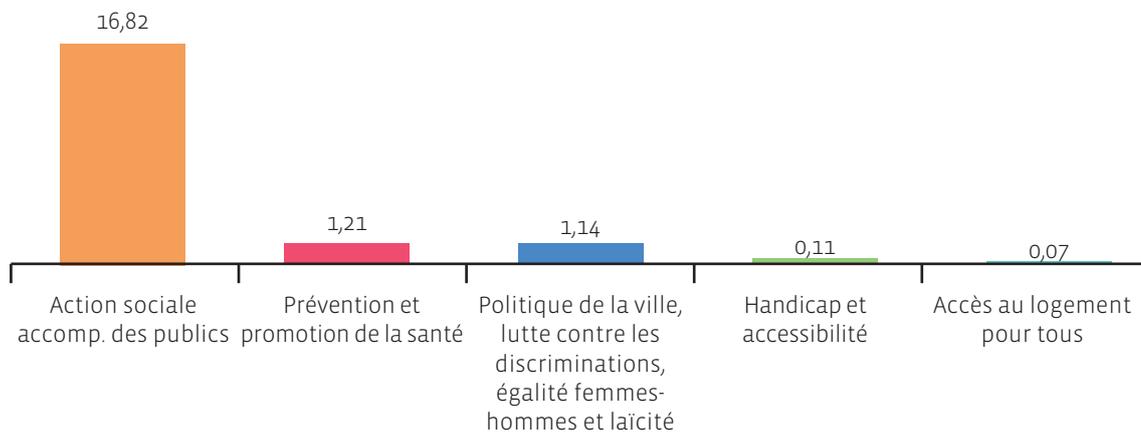
- renforcement de la dynamique franco-allemande sur le territoire

Patrimoine

- Animation d'un événement patrimonial par an, consacré en 2021 à l'art dans l'espace public

Solidarités et cohésion sociale

(en M€)	BP 2020	BP 2021	écart	évolution
CULTURE, PATRIMOINE ET RAYONNEMENT	19,588	19,790	0,202	1,0%
011-Charges à caractère général	3,815	3,760	-0,055	-1,4%
65-Autres charges de gestion courante	15,754	15,979	0,225	1,4%
67-Charges exceptionnelles	0,019	0,051	0,032	172,7%
012-dépenses de personnel		17,440		



Action sociale et accompagnement des publics

- Le soutien au CCAS représente la principale dépense : la hausse de +1 M€ de la subvention annuelle versée au CCAS (13,445 M€) se justifie notamment par l'ouverture du centre d'hébergement d'urgence (CHU). Ce montant est susceptible d'évoluer en cours d'année en fonction de la crise COVID. Le soutien partenarial aux acteurs est maintenue à hauteur de 3 M€ notamment à l'Association Rennaise des Centres Sociaux pour 2,15 M€ et à l'APRAS (0,183 M€).

Prévention et promotion de la santé

- étude d'impact de la 5G pour 0,060 M€

- le développement des actions de prévention Nozambules pour 0,375 M€ (+0,020 M€).

Politique de la ville, lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes et laïcité

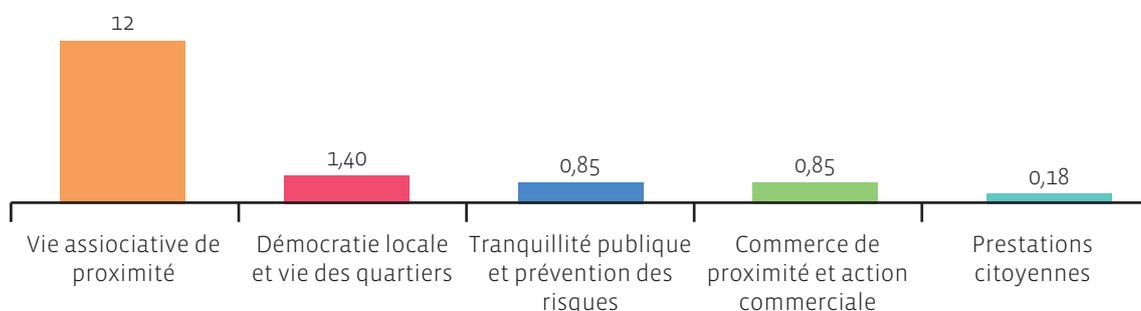
- dispositif Sortir! pour 0,380 M€ : volume ajusté à la baisse (-0,070 M€) au regard des consommations constatées les années antérieures et compte tenu du contexte sanitaire

- Une enveloppe 0,316 M€ aux actions dans les quartiers prioritaires notamment le financement des postes adultes relais

- Égalité : bilan des actions pour définir la feuille de route à venir

Citoyenneté et vie en société

(en M€)	BP 2020	BP 2021	écart	évolution
CITOYENNETÉ ET VIE EN SOCIÉTÉ	14,101	15,279	1,178	8,4%
011-Charges à caractère général	2,044	2,460	0,416	20,3%
65-Autres charges de gestion courante	12,020	12,783	0,762	6,3%
67-Charges exceptionnelles	0,036	0,036	0,000	0,0%
012-dépenses de personnel		12,199		



Vie associative de proximité

- le fonds de solidarité associatif : 0,583 M€

- soutien aux équipements de proximité de 8,9 M€ en hausse de 0,351 M€ du fait d'ouvertures d'équipements : l'Antipode (+0,072 M€), provision pour l'équipement centre-ville nord -Jeu de Paume est portée à 0,120 M€ pour une année pleine de fonctionnement (+0,090 M€), la MJC maison de Suède (+0,044 M€) et l'équipement des Cadets de Bretagne +0,032 M€

- soutien à l'emploi associatif est de 0,683 M€ en évolution de (0,025 M€).

Démocratie locale et vie des quartiers

- reconduction de l'enveloppe pour les animations d'été dans les quartiers: 0,250 M€
- nouvelle organisation des conseils de quartiers et définition d'une stratégie de communication de proximité favorisant l'inclusion
- définition du cadre et principes des jurys citoyens, de l'expertise citoyenne et des règles des votations
- continuité et évaluation du dispositif budget participatif

Tranquillité publique et prévention des risques

- Moyens supplémentaires alloués à la police municipale notamment l'équipement des 40 policiers recrutés (voir Focus ci-dessous)
- Prestations en faveur des actions de prévention de la délinquance et médiation sociale : médiations confiées à Optima, actions «Place des Droits», animation-concertation des habitants dans le cadre du Livre Blanc Sécurité, phase étude préalable à l'ouverture d'un lieu dédié à l'accueil des femmes victimes de violences

Commerce de proximité et action commerciale

- réflexion sur les halles centrales (configuration, mode de gestion) avec la poursuite du travail collectif défini par le plan d'action commerce centre-ville. De nouvelles études sur les espaces, les temps d'animations ainsi que leur périmètre, l'inclusion ou non des commerces du pôle seront engagées

Prestations citoyenneté

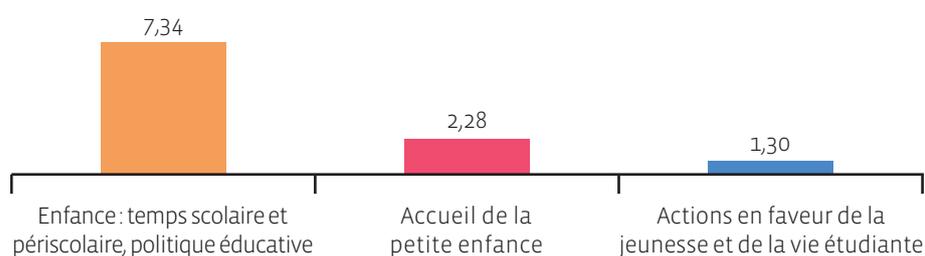
- organisation des élections régionales 2021

FOCUS : ÉQUIPEMENT ET FORMATION NOUVEAUX POLICIERS ET ACQUISITION DE PISTOLETS À IMPULSION ÉLECTRIQUE ET CAMÉRAS PIÉTONS

Formation	Fournitures petit équipement	Uniformes	PIE & caméras piétons (Investissement)	Total
0,030 M€	0,089 M€	0,069 M€	0,050 M€	0,238 M€

Enfance, jeunesse et politiques éducatives

(en M€)	BP 2020	BP 2021	écart	évolution
ENFANCE, JEUNESSE ET POLITIQUES ÉDUCATIVES	10,493	10,914	0,421	4,0%
011-Charges à caractère général	2,061	2,153	0,092	4,5%
014-Atténuations de produits	0,080	0,215	0,135	169,3%
65-Autres charges de gestion courante	8,341	8,546	0,205	2,5%
67-Charges exceptionnelles	0,012	0,000	-0,012	/
012-dépenses de personnel		58,410		



Enfance, temps scolaire et périscolaire, politique éducative

- effectifs scolaires en légère baisse (-124 élèves en maternelle et +86 en élémentaires) : ajustement du budget de -0,058 M€ notamment transport scolaire

(- 0,035 M€)

- prestations de nettoyage des écoles en hausse (exigences de protocole sanitaire)

- projet EDULAB (lieu éducatif dédié aux différents usages du numérique éducatif) : ouverture de l'hôtel Pasteur au printemps 2021 (+0,035 M€)

- subventions +0,114 M€ dont 0,080 M€ aux fourneaux économiques et 0,020 M€ à Liberté couleur (intervention éducative sur le vivre ensemble)

Accueil de la petite enfance

- 50 nouvelles places en année pleine +0,149 M€

- subvention de préfiguration de la crèche associative «la clef des champs» dans le quartier Baud-Chardonnet

- Une provision pour le développement de projets abondée de 0,040 M€

- Accueil municipal en crèches collectives et familiales maintenu à son niveau : changement de mode d'accueil à l'heure des enfants se substituant au forfait horaire

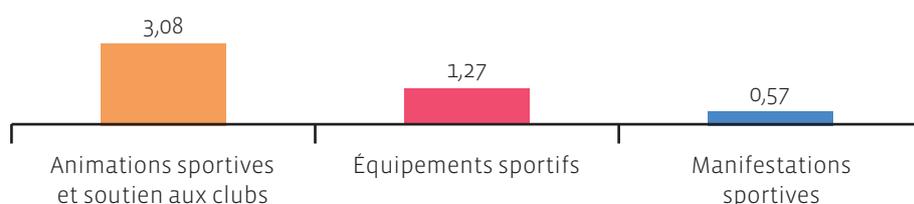
Actions en faveur de la jeunesse et de la vie étudiante

- actions de faveur de la jeunesse et de la vie étudiante : hausse de 0,050 M€ notamment enveloppe projet «plan jobs» (0,075 M€)

- Un nouveau poste d'animateur porté par le 4bis auprès des jeunes adultes du quartier du Blosne est financé en 2021.

Sports et activités physiques

(en M€)	BP 2020	BP 2021	écart	évolution
SPORTS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES	5,435	4,921	-0,514	-9,4%
011-Charges à caractère général	2,066	1,530	-0,536	-25,9%
65-Autres charges de gestion courante	3,369	3,391	0,023	0,7%
012-dépenses de personnel		8,602		



Animation sportive et soutien aux clubs

- Stade Rennais : prise en compte des effets de la crise sanitaire et les matches joués à huis-clos (-0,593 M€)

- maintien du soutien aux clubs et aux actions d'éducation sportive avec notamment le redéploiement de la subvention du club REC VOLLEY PRO 35 dissout en 2020 vers d'autres clubs de haut niveau dont Rennes volley club étudiants pour 0,164 M€, le club Rennes Elite Natation pour 0,015 M€ et l'URB pour 0,012 M€. Une provision est également créée pour le projet de maison sport santé (0,015 M€)

Équipements sportifs

- Rennes au vert et à la mer avec 2 départs par semaine pendant la période estivale (+0,025 M€)

- renforcement des prestations de médiation dans les piscines l'été

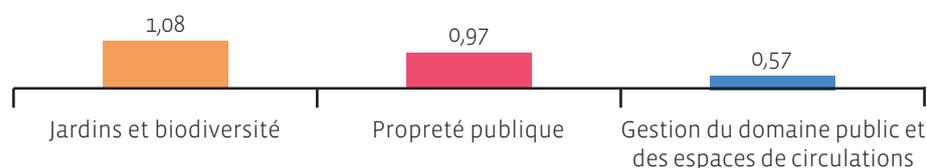
- installation d'une pataugeoire éphémère est également prévue en période estivale dans le cadre du plan d'animation de l'été 2021 (0,071 M€)

Manifestations sportives

- soutien aux événements sportifs dont l'open de tennis au Liberté

Qualité des espaces publics

(en M€)	BP 2020	BP 2021	écart	évolution
QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS	2,603	2,619	0,015	0,6%
011-Charges à caractère général	2,558	2,571	0,013	0,5%
014-Atténuations de produits	0,002	0,002	-0,001	-25,0%
65-Autres charges de gestion courante	0,043	0,046	0,003	6,9%
012-dépenses de personnel		25,060		



Jardins et biodiversité

- 0,124 M€ dédié à l'animation de l'observatoire de la biodiversité. En 2021, finalisation et communication des objectifs définis dans la «charte de l'arbre» et de l'atlas communal de la biodiversité.

Propreté publique

- hausse de +6,3% (+0,057 M€) pour répondre aux objectifs définis par le plan propreté. Cela couvre l'entretien du périmètre étendu de l'offre de sanitaires publics (gare-proches station métro)
- poursuite des prestations d'effacement des tags
- actions d'animation dans les écoles et lors de l'évènement «World Clean Up Day 2021» organisé dans les quartiers par les bailleurs sociaux et les associations de quartiers.

Gestion du domaine public et des espaces de circulation

- le périmètre du stationnement payant est étendu
- poursuite des actions de gestion du domaine public routier liées à l'exercice de la compétence de la police de la circulation et du stationnement
- les actions de prévention de sécurité routière et des évènements autour des usages du vélo sont maintenues en 2021
- nouvel outil de gestion pour l'observatoire de l'accidentologie afin d'objectiver les zones accidentogènes.

Aménagement durable et solidaire

(en M€)	BP 2020	BP 2021	écart	évolution
AMÉNAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE	0,464	0,500	0,036	7,7%
011-Charges à caractère général	0,447	0,482	0,035	7,8%
65-Autres charges de gestion courante	0,012	0,012	0,000	-3,2%
67-Charges exceptionnelles	0,005	0,006	0,001	28,6%
012-dépenses de personnel		3,470		



Aménagement urbain

- la politique aménagement concentre l'essentiel de son budget en gestion foncière, préfiguration et mise en œuvre de la politique d'urbanisme de la Ville
- En 2021, études pour les nouveaux secteurs mais également les frais d'entretien et de maintenance du site du Bois Perrin dans l'attente de la création de la ZAC
- dépenses liées à la gestion de la maison de projet de Maurepas (honoraires, communication, entretien).

Réseau FOR

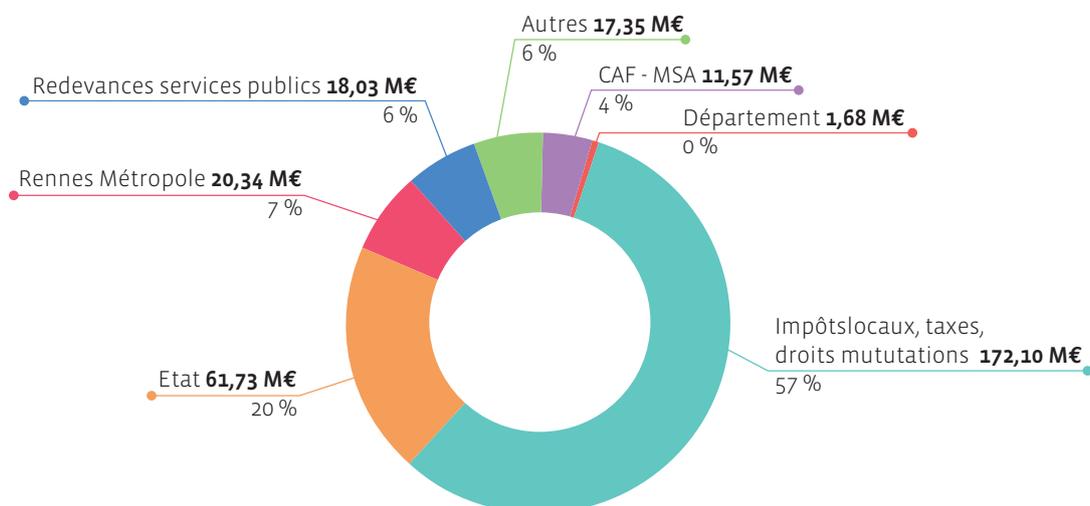
- les dépenses de fonctionnement liées au développement du réseau de fibre optique rennais, représentent un budget de 0,196 M€

Frais financiers

Au budget primitif 2021, les frais financiers sont prévus à hauteur de 3,38 M€ contre 3,53 M€ au BP 2020. La part principale des frais financiers est constituée des intérêts de la dette. Ceux-ci sont en diminution, avec 3,25 M€ au BP 2021 au lieu de 3,40 M€ au BP 2020, du fait de la baisse des taux liée à la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne. Compte tenu du contexte économique international résultant de la situation sanitaire, les taux d'intérêt devraient rester à des niveaux très bas en 2021.

Recettes

Répartition ressources de la Ville de Rennes



Recettes réelles de fonctionnement

En M€	BP 2020	BP 2021	évolution	
Impôts et taxes	186,413	191,229	4,815	2,6%
Taxes foncières et d'habitation	143,360	147,371	4,011	↗ 2,8%
Dotation de solidarité communautaire	11,744	11,986	0,242	↗ 2,1%
Droits de mutation	9,200	9,500	0,300	↗ 3,3%
Attribution de compensation	7,424	7,424	0,000	0,0%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	3,300	3,300	0,000	0,0%
FPIC	2,650	2,722	0,072	↗ 2,7%
Autres impôts et taxes	3,285	3,125	-0,160	↘ 0,2%
Dotations, subventions et participations	78,282	79,503	1,220	1,6%
Enveloppe normée	53,186	53,906	0,720	↗ 0,4%
Autres dotations et compensations*	7,524	7,843	0,319	↗ 5,7%
Participations de l'État	3,269	3,288	0,019	↗ 0,8%
Participations des Départements	1,636	1,744	0,108	↗ 6,6%
Participations des régions	0,211	0,205	-0,006	↘ -2,9%
Autres Participations (dont CAF-MSA)	12,215	12,380	0,165	↗ 1,3%
Participations communes- Métropole	0,241	0,137	-0,104	↘ -8,4%
Produits des services, du domaine et ventes diverses*	20,768	22,789	2,021	9,7%
Autres produits de gestion courante	4,650	4,562	-0,088	-1,9%
Revenus des immeubles	4,579	4,491	-0,088	↘ -1,9%
Redevances versées par les fermiers et les concessionnaires	0,070	0,070	0,000	0,0%
Autres produits divers de gestion courante	0,001	0,001	0,000	0,0%
Atténuations de charges	3,032	3,108	0,076	2,5%
Produits exceptionnels	1,044	1,131	0,087	8,3%
Produits financiers	0,284	0,109	-0,175	-61,6%

*Chiffres de recettes du BP 2020 ont été retraités pour permettre d'analyser les évolutions de BP à BP du fait de reclassements comptables relatifs aux compensation d'exonération de TH depuis le chapitre 74 vers le chapitre 73 (6,471 M€), et du reclassement des droits de stationnement du chapitre 73 vers le chapitre 70 (6,398 M€).

Les produits des services

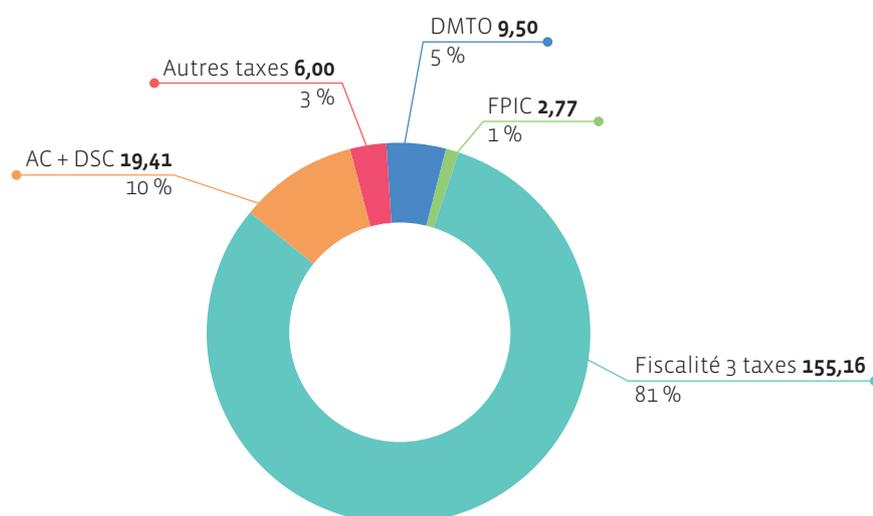
Principaux produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine sont en baisse de -0,614 M€ soit -2,05 % (après reclassement des redevances d'occupation du domaine public (stationnement et autres occupations classées en impôts et taxes au BP 2020). L'année 2021 est marquée par :

- L'impact en année complète de la gratuité des abonnements aux bibliothèques municipales (-0,111 M€) et à l'exposition permanente du Musée des Beaux-Arts (-0,080 M€), les recettes des expositions temporaires sont estimées à 0,040 M€ ;
- Une prévision à la baisse de plus de 0,200 M€ (-8,36%) des contributions des familles aux crèches municipales dans le cadre de la mise en place de la facturation horaire imposée par les règles applicables pour bénéficier des aides CAF PSU ;
- Une prévision prudente des produits du stationnement payant sur voirie compte tenu du contexte sanitaire ;
- Des recettes des équipements sportifs maintenus au niveau des prévisions 2020 mais qui seront objectivées en cours d'année 2021 en fonction des ouvertures des équipements et des taux de fréquentation ;
- Les recettes périscolaires des accueils de loisirs et de la restauration scolaire estimées en hausse de +0,104 M€ (hausse de fréquentation) ;
- Une baisse des remboursements du CCAS (-0,643 M€) : un certain nombre de personnels (cuisiniers-diététicienne) sont désormais rattachés directement au CCAS.
- Une recette de coproduction à percevoir de Angers Nantes Opéra en hausse de 0,256 M€ pour le remboursement de la production de certains spectacles portée par l'opéra de Rennes. Dans le même temps, les recettes de billetterie sont estimées à la baisse (-0,093 M€) ;
- Une évolution de +0,136 M€ des recettes de remboursement de charges de copropriété liée à une réduction du délai de refacturation à N+1 (auparavant sur 2 années : N+1 et N+2).

Les impôts et taxes

Répartition des impôts et taxes



Le produit fiscal des trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties) s'élève à 155,16 M€ au budget 2021 contre 147,37 M€ au BP 2020.

S'agissant de la taxe d'habitation, la réforme prévue par la loi de finances pour 2020 se traduit, à partir de 2021, par l'affectation au budget de l'État du produit résiduel de la taxe portant sur les résidences principales. En contrepartie, la Ville de Rennes récupère la part départementale de la taxe foncière. Cette dernière étant insuffisante pour compenser à la fois la perte de taxe d'habitation sur les résidences principales et celle des compensations fiscales associées, la réforme fiscale prévoit l'application d'un coefficient correcteur. Celui-ci est évalué à 1,2. Il est à noter que la «transformation» des anciennes compensations en recettes fiscales directes (taxe foncière) se traduit en

2021 par une hausse du produit de fiscalité directe de 6,7 M€.

Par ailleurs, les prévisions de fiscalité directe pour 2021 reposent sur des hypothèses de croissance de +1,2% pour la taxe foncière, -2,8% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de 1,0% pour la taxe d'habitation. Les taux de taxe d'habitation (21,99%), de foncier non bâti (39,33%) sont maintenus à leurs niveaux de 2020. Le taux de taxe foncière 2021 est également stable mais inclut le taux du Département de 2020. Il est égal au taux communal 2020 (25,76%) auquel s'ajoute le taux départemental 2020 (19,90%), soit 45,66%.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation porte sur les cessions à titre onéreux de biens meubles et immeubles (locaux d'habitation et professionnels) et de fonds de commerce. Le produit encaissé dépend donc du nombre de mutations et des prix de vente. Pour 2021 et compte tenu des incertitudes, la prévision de 9,5 M€ faite en 2020 a été reconduite.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimé à 2,77 M€ contre 2,72 M€ prévu au BP 2020 (2,77 M€ effectivement perçus 2020), l'enveloppe nationale étant elle-même reconduite à un milliard d'euros.

Les reversements de Rennes Métropole sont au total de 19,41 M€ et sont supposés stables sur 2021. L'attribution de compensation (AC) est de 7,42 M€ et la dotation de solidarité communautaire (DSC) est 11,99 M€.

Les dotations et participations

En M€	BP 2020	BP 2021	évolution	
Enveloppe normée	53,91	54,31	0,40	0,7%
Dotation globale de fonctionnement	53,22	53,54	0,32	0,6%
Dont Dotation forfaitaire	38,64	38,54	-0,1	-0,3%
Dont Dotation de solidarité urbaine (DSU)	11,38	11,83	0,45	4,0%
Dont Dotation nationale de péréquation (DNP)	3,2	3,17	-0,03	-0,9%
Compensation au titre exonérations taxes foncières	0,69	0,77	0,08	11,6%
Hors enveloppe normée	7,8	1,31	-6,49	-83,2%
Compensation exonérations taxe habitation	6,47	0	-6,47	-100,0%
Dotation générale de décentralisation	0,88	0,88	0	0,0%
Autres attributions de péréquation et de compensation	0,4	0,4	0	0,0%
Attribution fonds départemental taxe professionnelle	0,02	0	-0,02	-100,0%
Compensation perte taxe addit. droits mutation	0,02	0,02	0	0,0%
Dotation spéciale instituteurs	0,02	0,01	-0,01	-50,0%
Total dotations et compensations	61,71	55,61	-6,1	-9,9%

Dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) comprend trois composantes :

- la dotation forfaitaire : elle s'élève à 38,54 M€ au budget primitif 2021 contre 38,64 M€ au budget primitif 2020. La progression de la dotation est liée à l'augmentation estimée de la population ;
- la dotation de solidarité urbaine (DSU) : 11,83 M€ au BP 2021 contre 11,38 M€ au BP 2020. Cette dotation est en progression du fait de la réforme de la DSU introduite en loi de finances 2017 ;
- la dotation nationale de péréquation (DNP) : 3,17 M€ au BP 2021 contre 3,20 M€ au BP 2020. L'évolution de la dotation est en partie liée à celle de la population ;

La dotation spéciale instituteur (DSI)

La DSI perçue par la Ville est liée au nombre de logements occupés par les instituteurs. La prévision 2021 est ajustée à la réalisation 2020 (0,14 M€).

Compensations fiscales

La principale compensation fiscale versée par l'État en 2020 concernait les exonérations totales de

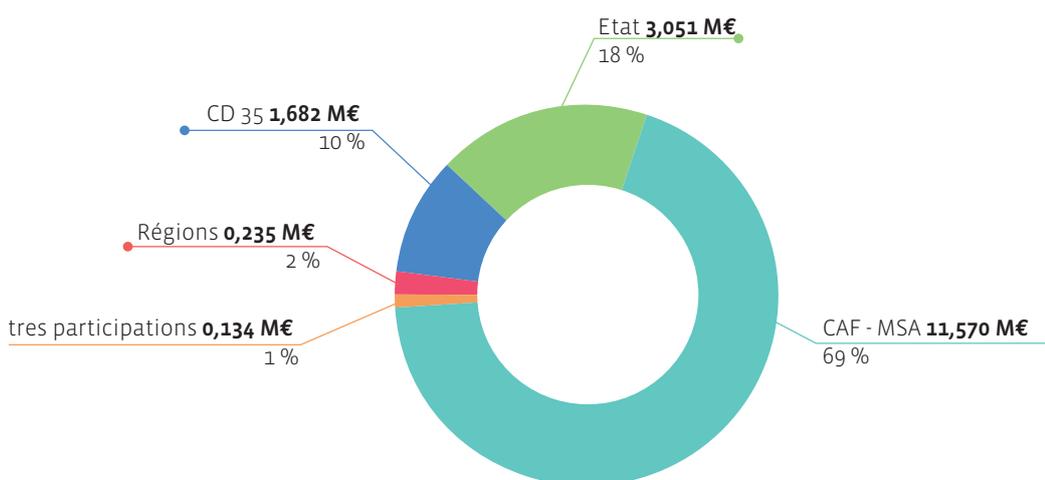
taxe d'habitation relatives aux résidences principales (6,5 M€ inscrits au BP 2020). Avec les transferts de fiscalité mis en place en 2021, cette compensation est intégrée, via le coefficient correcteur, au produit de la taxe foncière.

Les compensations pour exonérations de foncier bâti et non bâti sont évaluées à hauteur de 0,77 M€. L'évaluation intègre le transfert des compensations départementales sur le territoire de la Ville de Rennes. En revanche, la Ville n'est plus éligible au fonds départemental de taxe professionnelle.

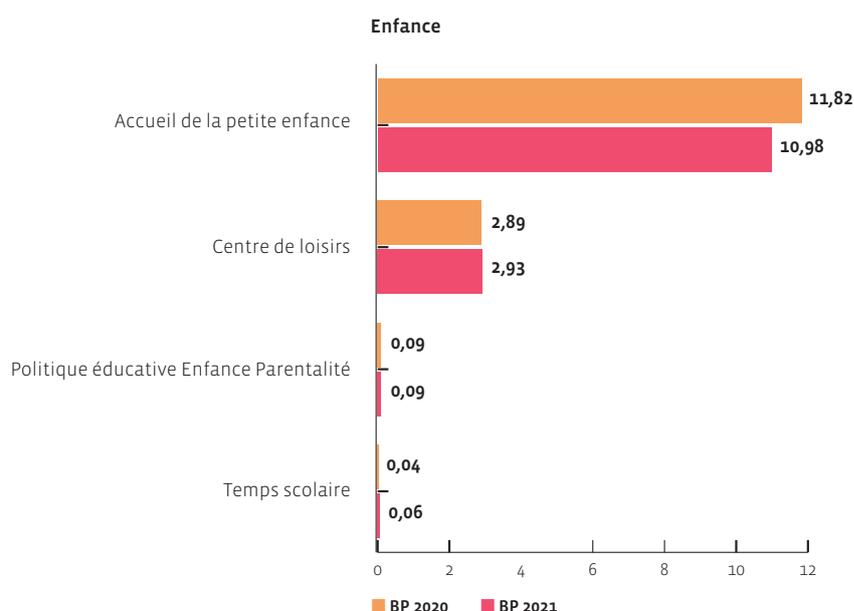
La Ville perçoit par ailleurs le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) à hauteur, comme en 2020, de 0,3 M€.

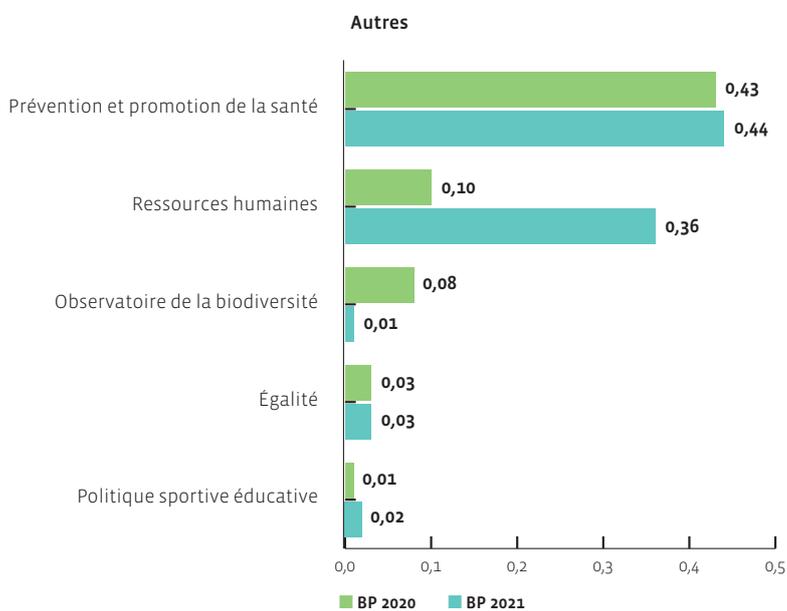
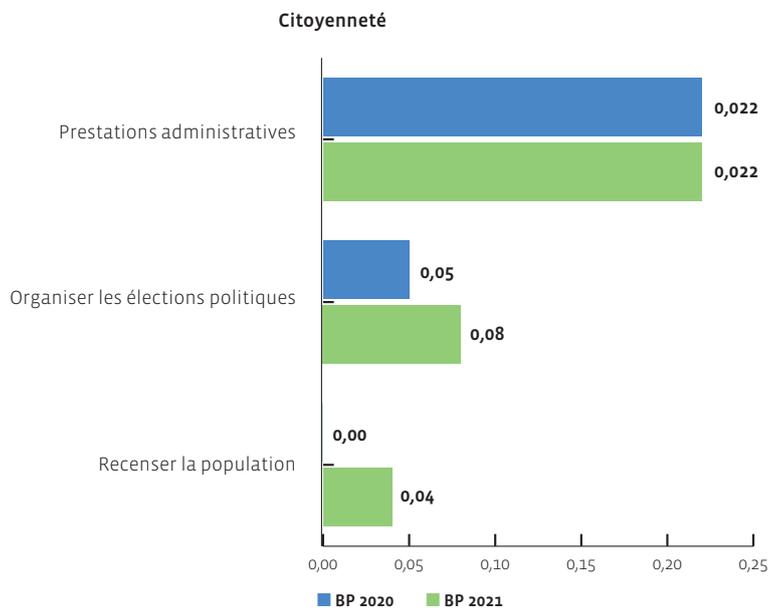
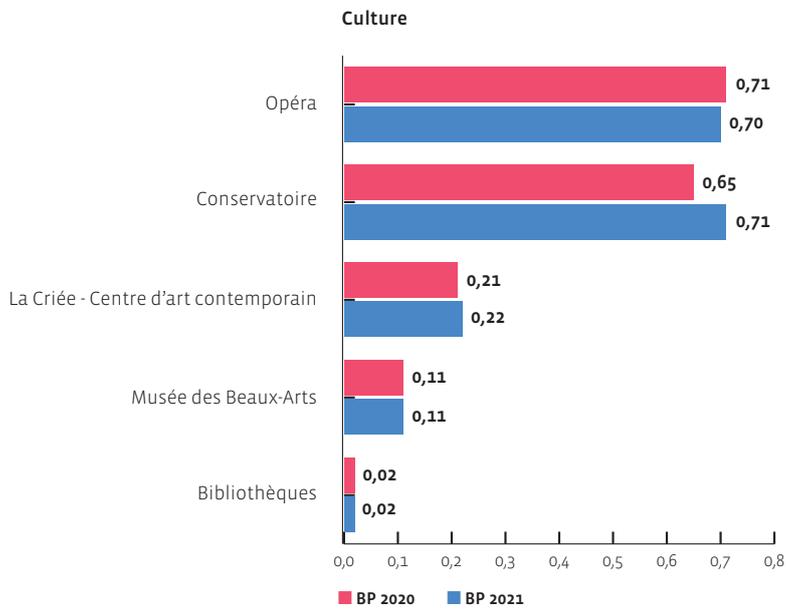
Enfin, une recette de 0,4 M€ est inscrite correspondant à la compensation versée par l'État au titre de la suppression de la taxe sur les spectacles. Elle est figée et égale au produit de taxe perçue en 2013.

Participations et subventions reçues



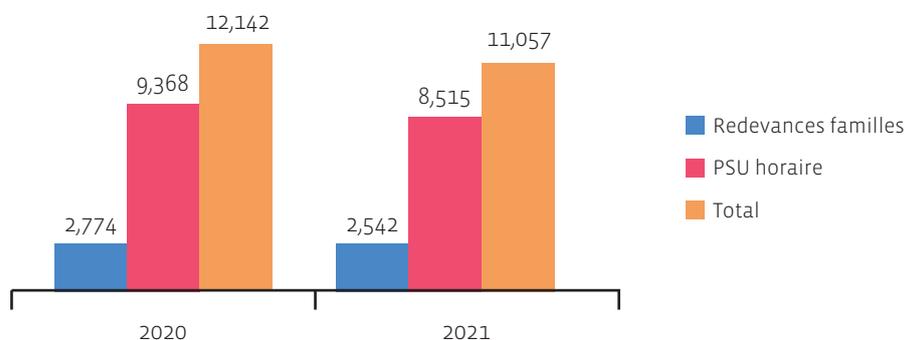
Détail des participations par politique publique en M€





La principale évolution concerne l'accueil de la petite enfance en crèche. Les participations versées sont prévues en forte baisse de 0,836 M€. À compter de 2021, la CAF conditionne le versement de l'aide PSU (Prestation Sociale Unique) à une facturation à l'heure réelle se substituant au forfait pratiqué jusqu'à présent. Cette nouvelle règle va impacter le volume d'heures déclarées en 2021 qui est estimé prudemment inférieur au forfait auparavant en vigueur. La moindre recette perçue de la CAF est évaluée à -0,854 M€.

Impact de la réforme PSU horaire sur niveau des recettes des crèches en M€



Le renforcement du contrat CEJ (contrat enfance jeunesse conclu avec la CAF) en lien avec le financement de nouvelles places de crèches se traduit par une augmentation (+0,151 M€). La fin de la réservation de places à la crèche Fratellini par la ville de Saint-Grégoire se traduit par une baisse (-0,073 M€). A noter également l'ajustement à la baisse de la participation du département (-0,068 M€) à l'accueil de familles vulnérables en fonction de l'éligibilité des crèches municipales.

Les participations perçues de l'État sont attendues à hauteur de 3,288 M€. En 2021, l'État financera :

- 1,190 M€ pour l'accueil de la petite enfance ;
- 0,750 M€ pour l'enfance (accueil périscolaire) ;
- 0,676 M€ pour les projets-actions des équipements culturels dont 0,333 M€ pour les classes orchestre organisées par le conservatoire ;
- 0,275 M€ pour les prestations citoyennes (CNI, passeports...) et l'organisation des élections.
- 0,100 M€ pour la participation au financement des emplois aidés (apprentissage...). Le budget est ajusté à la baisse en 2021 (-0,260 M€) en fonction des recrutements prévisionnels de 2021.

La Région apportera son soutien en 2021 aux projets culturels et à l'observatoire de la biodiversité (0,020 M€). Les financements versés par le Département hors financement de l'enfance (0,653 M€) concernent les dépistages et bilans de santé dont la PMI/vaccination pour 0,337 M€ et les actions culturelles pour 0,664 M€ (dont 0,263 M€ au titre du contrat de territoire).

Les produits financiers, produits exceptionnels, atténuations de charges et reprises de provisions

Autres recettes réelles de fonctionnement

(en M€)	BP 2020	BP 2021	écart BP/PB
Autres produits de gestion courante	4,562	4,500	-0,062
Atténuations de charges	3,108	2,970	-0,138
Produits exceptionnels	1,131	0,440	-0,692
Produits financiers	0,109	0,164	0,055

Les autres produits de gestion courante concernent les revenus immobiliers de mise en location des biens pour 4,430 M€ et les redevances des concessionnaires pour les DSP Le Liberté – Musik Hall (0,040 M€) et la Patinoire Le Blizz (0,030 M€).

Les produits financiers intègrent les intérêts des avances consenties à la SPL Territoires Publics en lien avec les besoins de trésorerie des ZAC qui leur sont concédées

Les participations des agents territoriaux aux chèques déjeuners et repas des cantines sont comptabilisés en atténuations de charges et estimées en 2020 à 1,700 M€. Les atténuations de charges comprennent également les remboursements des caisses sociales pour 0,420 M€ et la variation de stocks de denrées et fournitures (0,850 M€).

I Chaîne de l'épargne

Chaîne de l'épargne

		BP 2020	BP 2021	Évolution
A	Dépenses de fonctionnement	274,57	280,60	2,20%
B	Dont intérêts de la dette	3,40	3,25	-4,41%
C	Recettes de fonctionnement	302,43	302,57	0,05%
D = C - (A - B)	Épargne de gestion (1)	31,26	25,22	-19,33%
E = A - C	Épargne brute	27,86	21,97	-21,15%
F	Amortissement du capital de la dette	17,30	19,80	14,34%
G = E - F	Épargne nette	10,56	2,19	-79,27%

(1) L'épargne de gestion constitue l'épargne avant remboursement des intérêts de la dette

De budget primitif à budget primitif, l'épargne brute 2021 diminue de 21% par rapport à 2020. Les dépenses de fonctionnement progressent globalement de +2,2 % alors que les recettes restent stables. L'épargne brute qui ressort du budget primitif s'établit ainsi à 21,99 M€ en 2021 contre 27,86 M€ en 2020. En raison d'un amortissement de capital de dette plus élevé en 2021 qu'en 2020, l'épargne nette ressort à 2,2 M€ au BP 2021 contre 10,54 M€ au BP 2020. La hausse du remboursement du capital de la dette en 2021 s'explique en grande partie par le recours à des emprunts bancaires fin 2020 plutôt qu'à des emprunts obligataires. Les emprunts bancaires sont en effet amortissables chaque année tandis que les emprunts obligataires sont remboursables en une seule fois in fine.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement du budget principal 2021 (opérations réelles)

(en M€)	BP 2020	BP 2021	Écart	Évolution
Dépenses réelles (1)	106,35	131,21	24,85	23,37%
Dépenses d'équipement	88,18	109,50	21,32	24,18%
Remboursement d'emprunt	17,30	19,78	2,48	14,34%
Autres dépenses d'investissement	0,09	0,43	0,33	354,22%
Opérations pour compte de tiers	0,78	1,50	0,72	92,31%
Recettes réelles (1)	78,49	109,24	30,75	39,17%
Emprunt d'équilibre	64,64	85,98	21,35	33,02%
FCTVA	6,00	8,00	2,00	33,33%
Subventions d'investissement	4,45	7,62	3,17	71,12%
Produits de cessions d'immobilisations	1,95	5,81	3,86	198,16%
Autres recettes d'investissement	0,72	0,56	-0,16	-22,76%
Opérations pour compte de tiers	0,73	1,26	0,53	73,10%

(1) Hors opérations liées aux emprunts revolving, équilibrées en dépenses et en recettes (c/16449)

Dépenses

Les dépenses d'investissement s'établissent à 131,21 M€ en 2021. Le volume des dépenses d'équipement atteint 109,5 M€ en 2021. Il est en forte évolution de +21,3 M€ (88,18 M€ au BP 2020) détaillée ci-après par politique publique. Cette évolution s'explique par la volonté de soutenir l'investissement local en maintenant un haut niveau de dépenses. Elle s'explique également par la fin d'un cycle de d'investissement avec la livraison d'équipements publics (Hôtel Pasteur, nouveau conservatoire au Blosne, Antipode) et la montée en puissance de projets engagés (groupes scolaires, participation aux zones d'aménagement). Pour rappel, les dépenses d'équipements sont gérées en autorisations de programmes pluriannuels déclinés en crédits de paiements votés annuellement. Les remboursements d'emprunts bancaires «classiques» à hauteur de 7,73 M€ évoluent de 1,98 M€ intégrant en 2021 les premiers remboursements des emprunts mobilisés fin 2020. Le remboursement «in fine» des emprunts obligataires des années antérieures représente 10 M€ en 2021.

FOCUS AP/CP

Une AP c'est quoi ? Les autorisations de programme (AP) constituent une enveloppe budgétaire pluriannuelle permettant d'engager des dépenses d'investissement. Deux catégories d'AP sont mises en place à la Ville de Rennes :

- **des AP «millésimées»** : ces AP regroupent soit un programme d'opérations non encore identifiées au moment du vote mais qui sont récurrentes chaque année (ex : enveloppe de provision) soit de «petites» opérations déjà connues. Les AP millésimées sont votées par année (ex AP millésimée 2020) mais donnent lieu à des échéanciers de paiements qui peuvent s'étaler sur plusieurs années ;

- **des AP «Projet»** : elles sont réservées à des opérations identifiées, non récurrentes, déjà décidées ou en cours et dont le volume budgétaire est significatif. Par rapport à la gestion en AP millésimée, l'AP projet permet simplement de mettre en avant une opération et de l'isoler des autres ;

Un CP c'est quoi ? L'échéancier des crédits budgétaires permettant de «consommer» les enveloppes des autorisations de programme (AP) se déclinent en crédits de paiement (CP). Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant une année budgétaire. Seuls les CP prévus au budget de l'année sont votés. Le total des CP de l'année 2021 de toutes les AP constitue le budget des dépenses d'équipement voté au BP 2021. Les CP des années suivantes sont indicatifs. Le montant d'une AP est toujours égal à la somme des CP qui la compose.

Exemple : Les AP secteur regroupant la maintenance et le développement du patrimoine scolaire

En M€		AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Politique	ENFANCE, JEUNESSE ET POLITIQUE ÉDUCATIVES						
Secteur	Temps scolaire						
Sous-secteur	Maintenir et développer le patrimoine scolaire						
Programme	Créer le patrimoine scolaire	61,615	7,857	13,220	24,190	13,539	2,809
AP	APmill Créer le patrimoine scolaire 2020	0,584	0,310	0,197	0,077	/	/
AP	APmill Créer le patrimoine scolaire 2021	3,530	/	1,681	1,513	0,336	/
AP	APproj Groupe scolaire Baud Chard.	13,596	0,531	1,024	5,078	5,616	1,346
AP	APproj Groupe scolaire Europe	15,446	0,536	1,140	7,300	5,247	1,223
AP	APproj Groupe scolaire Ille	1,019	0,755	0,050	0,214	/	/
AP	APproj Groupe scolaire Simone Veil	24,290	4,167	8,140	9,403	2,340	0,240
AP	APproj Groupe scolaire Torigne	3,151	1,558	0,988	0,604	/	/
Programme	Enseignement global	3,15	1,00	1,09	0,03	0,00	0,00
AP	APmill enseignement global 2020	1,04	1,00	0,01	0,03	/	/
AP	APmill enseignement global 2021	1,08	/	1,08	0,00	/	/

AP : enveloppe votée dans une délibération ad hoc ■

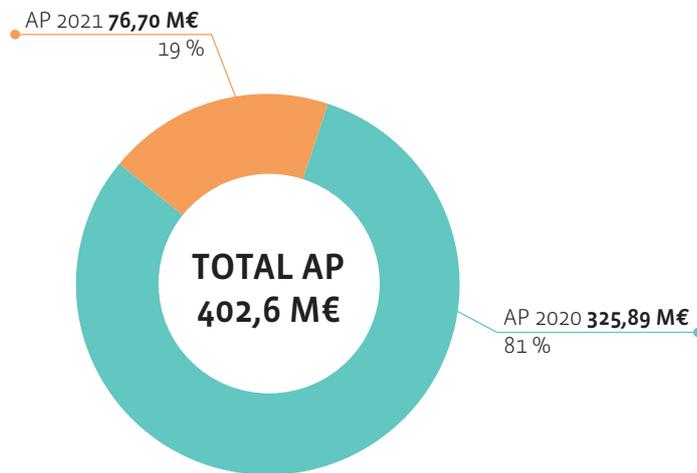
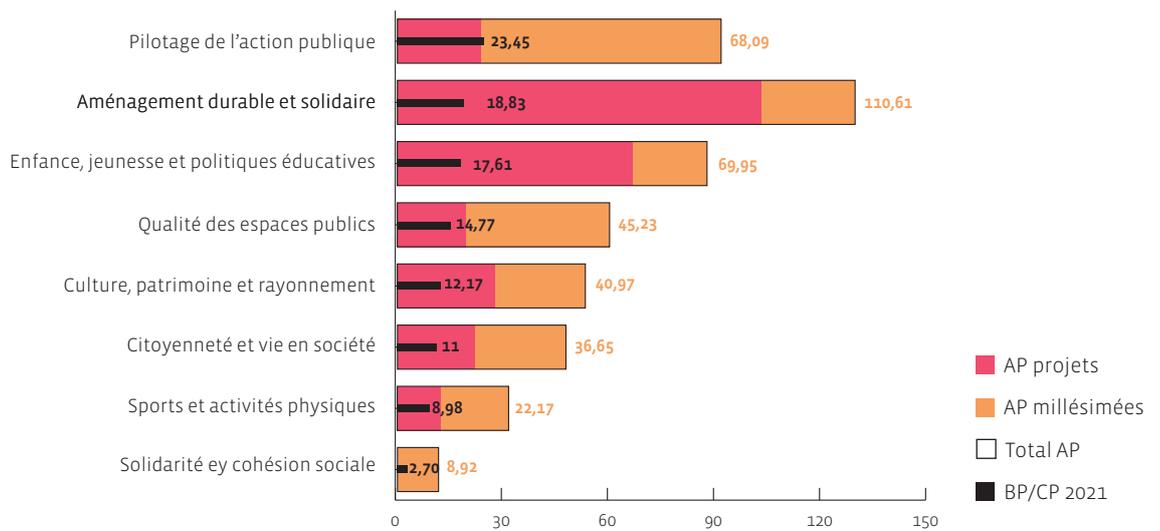
CP année 2020 (uniquement pour les AP ayant été votées en 2020) ■

CP 2021: votées par chapitre au BP 2021 ■

CP années futures à titre indicatif ■

Les dépenses d'équipements

AP 2020 et 2021 – CP 2021 par politique publique en M€



L'année 2021 est la seconde année de gestion des dépenses d'équipement en autorisations pluri-annuelles. Au total, les autorisations présentées au vote (dans une délibération ad hoc) au moment du BP 2021 s'élèvent à 403 M€, 326 M€ ouvertes en 2020 et 77 M€ en 2021. Les crédits de paiement (CP) de l'année 2021 soumis au vote dans le cadre du BP 2021 s'élèvent à 109,5 M€. Ces dépenses s'articulent autour de huit politiques publiques. La définition d'un schéma directeur des équipements publics est en cours d'élaboration afin de programmer les investissements futurs à court et moyen terme.

Les crédits budgétaires prévus dans le cadre du budget 2021 et la révision d'autorisations de programmes concernent par conséquent des projets déjà engagés à l'exception du Pôle Ovalie aux Gayeulles et des crédits études pour une nouvelle piscine à Villejean.

En 2021, 93 AP millésimées «année 2021» sont créées et 1 AP projet (Pôle Ovalie pour 2 M€).

(en M€)	
AMÉNAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE	
Aménagement urbain	
Participations d'équilibre	84,13
CITOYENNETÉ ET VIE EN SOCIÉTÉ	
Démocratie locale et vie des quartiers	
Antipode	11,04
Pôle associatif	7,78
CULTURE, PATRIMOINE ET RAYONNEMENT	
Patrimoine	
Conservatoire du Blosne	16,97
Nouvelles archives municipales	0,15
Portes Mordelaises	5,83
Salle de la Cité	0,33
ENFANCE, JEUNESSE ET POLITIQUES ÉDUCATIVES	
Temps scolaire	
Groupe scolaire Baud Chardonnet	13,60
Groupe scolaire Europe	15,45
Groupe scolaire Ille	1,02
Groupe scolaire Simone Veil	24,29
Groupe scolaire Torigné	3,15
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE VR	
Stratégie et gestion immobilière	
Locaux techniques	3,25
Palais Saint Georges	19,73
QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS	
Circulation	
Hôtel Dieu	5,45
Opérations d'accompagnement du métro	3,79
Schéma directeur voies navigables	2,90
Jardins et biodiversité	
Prairies de Rennes	6,85
SPORTS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES	
Équipements sportifs	
Gymnase Beauregard	5,07
Gymnase Torigné	1,76
Halle du Blosne	1,44
Piscine de Bréquigny	2,69
Pôle Ovalie (nouvelle AP projet 2021)	2,00
Stade Courtemanche	2,07
TOTAL AP projets	240,71

Participations d'équilibre aux ZAC de renouvellement urbain essentiellement : Blosne Est - Maurepas Gayeulles - centre ancien

Livraison Antipode

Ouverture conservatoire à l'automne 2021

Début des travaux Baud-Chardonnet et Europe fin 2021 - début 2022

Palais Saint-Georges: regroupement de locaux de services, phase études en 2021

Fin du projet d'aménagement des prairies de Rennes en 2021 et 2022 : l'AP correspond aux crédits budgétaires à compter de 2020 : coût total opération 26,16 M€

FOCUS SUR LES TRAVAUX ÉCONOMIE D'ÉNERGIE 2021

En 2021 les opérations concernées par les travaux prévus à hauteur de 4 M€ au budget concernent :

- Le remplacement ou l'amélioration de systèmes de chaufferie-chauffage: 0,880 M€
- Le raccordement au chauffage urbain du gymnase Courtemanche, du TNB et du groupe scolaire Liberté : 0,550 M€
- La rénovation thermique de la maternelle Marc Sangnier, des écoles élémentaires Carle Bahon, Moulin Du Comte –Guyenne et Prévert : 3,050 M€
- Schéma directeur de l'énergie: 0,130 M€

Le pilotage de l'action publique (AP de 68 M€) présente un niveau important de CP en 2021 pour 23,45 M€. La moitié (12,7 M€) concerne **la stratégie immobilière de rénovation**, restructuration et du patrimoine municipal. L'année sera marquée par le début de l'opération de restructuration du palais Saint-Georges (CP21 de 1 M€ - AP de 19,72 M€) destinée à regrouper des services municipaux, la fin de la réhabilitation de l'équipement de la Place Pasteur (CP21 de 2,9 M€), les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux (4 M€) et la rénovation-maintenance du bâti municipal (2 M€) ainsi qu'un budget d'acquisition de bâtiments modulaires destinés à l'accueil de classes pendant les travaux de rénovation de groupes scolaires (1 M€).

La gestion des systèmes d'information et des équipements en matériels informatiques évolue fortement en 2021 afin d'accompagner le développement des projets numériques de la collectivité. Les dépenses sont mutualisées avec Rennes Métropole. Le remboursement 2021 est budgété à hauteur de 6,8 M€ (3 M€ en 2020).

La stratégie de renouvellement du **parc d'engins et de véhicules** vise à réduire les réformes du parc existant et acquérir des véhicules moins polluants. Le budget annuel de renouvellement-acquisition est donc augmenté passant de 0,900 M€ à 1,9 M€.

L'aménagement durable et solidaire constitue le plus gros engagement AP sur du long terme, en lien avec les participations à l'équilibre des zones d'aménagement. Les crédits de paiement 2021 s'élèvent à 3,3 M€ pour les réserves foncières et 12,8 M€ pour les participations aux aménageurs réparties ainsi :

- 5,7 M€ pour la ZAC Baud –Chardonnet
- 1,8 M€ pour le secteur Maurepas Gros chêne
- 2,4 M€ pour la ZAC Maurepas Gayeulles
- 1,8 M€ centre ancien

Les actions en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des politiques éducatives portent principalement sur le développement du patrimoine scolaire avec une AP de 61,6 M€ (réhabilitation, construction). **Au budget 2021, les crédits de paiement s'élèvent à 13,2 M€** et concernent principalement les travaux des groupes scolaires suivants :

- Baud-Chardonnet : AP de 13,3 M€ et budget 2021 de 1 M€ ;
- Europe-Rochester : AP de 15,5 M€ et budget 2021 de 1,1 M€ ;
- La Courrouze- Groupe scolaire Simone Veil : AP de 23,3 M€ et budget 2021 de 8,1 M€ ;
- École de Torigné : AP de 3,5 M€ et budget 2021 de 2,2 M€ ;
- Des crédits d'études pour la programmation des projets à court et moyen terme pour 0,650 M€.

Le budget de 2021 de maintenance des groupes scolaires est de 2 M€ et de 1 M€ pour l'acquisition de mobiliers et matériels.

Un total d'AP de 45,3 M€ est consacré à la qualité des espaces publics. En 2021, les crédits de paiement de 14,8 M€ concernent la voirie (6,3 M€) pour l'aménagement des abords de stations de métro dans la perspective de la mise en service de la ligne b du métro (1,2 M€) ainsi que la participation pour financer le démarrage de la construction du parking de l'Hôtel Dieu sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine (AP de 5,4 M€ - CP21 de 3,5 M€).

L'aménagement et l'entretien des **espaces verts et espaces funéraires** représentent 8,3 M€ des crédits 2021 dont 3,4 M€ pour la fin d'opération d'aménagement des prairies de Rennes, 0,3 M€ pour la création de points et jeux d'eau, 0,880 M€ pour les parcs et squares, 1,6 M€ de maintenance des espaces verts et 0,688 M€ pour la maintenance-rénovation des cimetières. L'accompagnement des cultures vivrières via le développement de l'agriculture urbaine et de jardins partagés représentent 0,521 M€ (AP de 1,14 M€).

Les investissements en faveur de la culture, du patrimoine et du rayonnement (AP de 40,9 M€) représentent 12,2 M€ au BP 2021. 23,3 M€ des AP concernent les projets en phase de réalisation dont les crédits de paiement 2021 sont de 5,9 M€ pour la construction du nouveau conservatoire du Blosne, 2,5 M€ pour l'aménagement des jardins des Portes Mordelaises.

La maintenance et les travaux représentent un budget annuel de 3,8 M€ dont 1,7 M€ pour les équipements culturels en régie ou délégués et 1,1 M€ pour les édifices culturels et monuments historiques.

L'investissement destiné au développement du sport et des pratiques sportives (AP de 22,2 M€) se traduit au budget 2021 par 8,9 M€ de CP dont 5 M€ pour les projets suivants :

- gymnase de Beauregard : AP de 5 M€ - CP21 de 1,9 M€
- rénovation thermique de la piscine de Bréquigny : AP de 2,7 M€ - CP21 de 1 M€
- halle du Blosne : AP de 1,4 M€ - CP21 de 0,243 M€
- gymnase Torigné : AP de 1,8 M€ - CP21 de 0,177 M€
- stade Courtemanche : AP de 2,1 M€ - CP21 de 1,7 M€
- création d'un Pôle Ovalie (rugby) au parc des Gayeulles : AP de 2 M€ - CP21 de 0,100 M€ (nouvelle AP projet 2021)
- crédit d'études dédiés à la reconstruction de la piscine de Villejean : CP21 de 0,190 M€

L'enveloppe 2021 de maintenance-rénovation du patrimoine scolaire est de 3,8 M€ dont 1,6 M€ pour les stades et plateaux et 1 M€ pour les gymnases.

La citoyenneté et vie en société (AP de 36,7 M€) comprend principalement les investissements relatifs aux **équipements de quartiers**. Les CP 2021 de 11 M€ concernent les travaux de construction de «l'Antipode» (4,1 M€), le début des travaux du pôle associatif du Blosne (AP de 7,8 M€ - CP21 de 2,4 M€). L'enveloppe dédiée à faire vivre **la démocratie locale au travers du budget participatif** est reconduite (nouvelle AP 2021 de 3,5 M€).

Le soutien à **la vie associative de proximité** représente un budget 2021 de 1,5 M€. Les équipements destinés à favoriser **la tranquillité publique et la prévention des risques**, notamment la vidéo protection, se chiffrent au budget 2021 à 0,411 M€.

Enfin, un total d'AP de 8,9 M€ sera consacré aux investissements en direction des solidarités et de la cohésion sociale. Le budget 2021 de 2,7 M€ intègre 1,1 M€ de travaux de mise en accessibilité des bâtiments et 0,727 M€ pour les espaces sociaux communs et 0,723 M€ en faveur des quartiers prioritaires, le programme de renouvellement urbain, la lutte contre les discriminations et la laïcité.

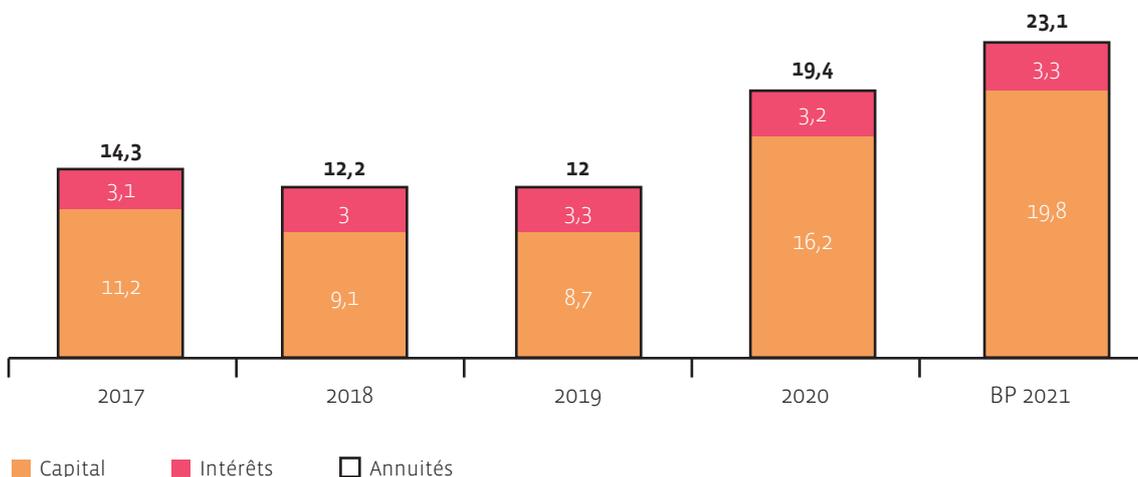
(en M€)	BP/CP 2020	BP/CP 2021	Nouvelles millémisées	AP 2021* projet
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE VR	14,46	23,45	19,43	
Communication	0,47	0,41	0,38	
Gestion et développement du système de données territoriales	0,44	0,35	0,26	
Gestion et développement du système d'information	2,93	6,82	7,85	
Logistique	1,63	3,12	3,73	
Stratégie et gestion financière	0,01	0,01	0,01	
Stratégie et gestion immobilière	8,98	12,74	7,12	
CULTURE, PATRIMOINE ET RAYONNEMENT	13,66	12,17	12,96	
Équipements culturels	0,69	0,80	1,28	
Patrimoine	12,67	11,01	11,32	
Relations internationales, coopération et rayonnement	0,01	0,02	0,01	
Soutien à la vie culturelle et artistique	0,29	0,35	0,35	
AMENAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE	15,40	18,83	12,73	
Aménagement urbain	14,92	17,83	11,72	
Développement urbain	0,47	1,00	1,01	
QUALITE DES ESPACES PUBLICS	13,85	14,77	8,70	
Gestion du domaine public et des espaces de circulation	5,80	6,25	1,11	
Jardins et biodiversité	7,89	8,30	7,30	
Propreté publique	0,16	0,22	0,29	
ENFANCE, JEUNESSE ET POLITIQUES EDUCATIVES	10,86	17,61	7,31	
Accueil de la petite enfance	0,26	0,34	0,37	
Temps extrascolaire	0,10	0,17	0,09	
Temps périscolaire	0,51	0,72	0,46	
Temps scolaire	9,98	16,39	6,40	
CITOYENNETE ET VIE EN SOCIETE	11,10	11,00	5,71	
Commerce de proximité et action commerciale	0,10	0,17	0,19	
Démocratie locale et vie des quartiers	8,79	8,93	4,29	
Prestations citoyenneté	0,02	0,02	0,02	
Tranquillité publique et prévention des risques	0,26	0,41	0,30	
Vie associative de proximité	1,94	1,47	0,91	
SPORTS ET ACTIVITES PHYSIQUES	4,59	8,98	5,66	
Animation sportive et soutien aux clubs	0,12	0,12	0,12	
Équipements sportifs	4,47	8,86	3,55	2,00
SOLIDARITES ET COHESION SOCIALE	4,27	2,70	4,19	
Action sociale et accompagnement des publics	2,31	0,73	1,83	
Handicap et accessibilité	1,00	1,07	1,00	
Politique de la ville, lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes et laïcité	0,66	0,72	1,29	
Prévention et promotion de la santé	0,29	0,18	0,08	
Total général	74,33	109,50	74,70	2,00

*vote dans une délibération ad hoc

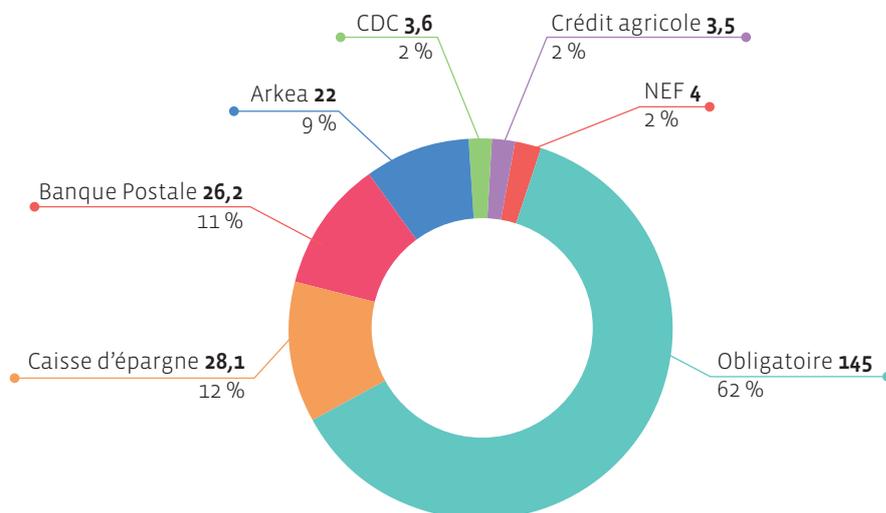
La dette

L'annuité de la dette (capital et intérêts) est inscrite, en fonction des anticipations d'emprunts au moment de l'élaboration du budget, à 23,0 M€ contre 20,8 M€ prévus au BP 2020 (19,4 M€ réalisés). Les intérêts sont en diminution du fait de la baisse des taux d'emprunts alors que le remboursement du capital augmente. Cette augmentation s'explique notamment par le recours aux emprunts bancaires en 2020 (emprunts amortissables) plutôt qu'aux emprunts obligataires (remboursement intégral in fine)

Évolution de l'annuité de la dette (en M€)



Aujourd'hui, près des 2/3 de l'encours proviennent du marché obligataire (145 M€), les 38 % restants ayant été mobilisés auprès des banques institutionnelles ou privées notamment, depuis 2020 et pour 4 M€, auprès de la Coopérative financière de la Nouvelle économie fraternelle (NEF). La Ville poursuivra durant le mandat un objectif de financement transparent et responsable.



Recettes

(en M€)	BP 2020	BP 2021	Écart	Évolution
Recettes réelles (1) en M€	78,49	109,24	30,75	39,17%
Emprunt d'équilibre	64,64	85,98	21,35	33,0%
recettes hors emprunt d'équilibre	13,85	23,25	9,40	67,9%
FCTVA	6,00	8,00	2,00	33,3%
Subventions d'investissement	4,45	7,62	3,17	71,1%
Produits de cessions d'immobilisations	1,95	5,81	3,86	198,2%
Autres recettes d'investissement	0,72	0,56	-0,16	-22,8%
Opérations pour compte de tiers	0,73	1,26	0,53	73,1%

(1) Hors opérations liées aux emprunts revolving, équilibrées en dépenses et en recettes

Hors emprunts, les recettes d'investissement s'établissent à 23,25 M€.

8 M€ sont prévus au titre du fond de compensation de la TVA en évolution de +2 M€ proportionnelle au volume budgétaire des dépenses d'équipements éligibles au FCTVA.

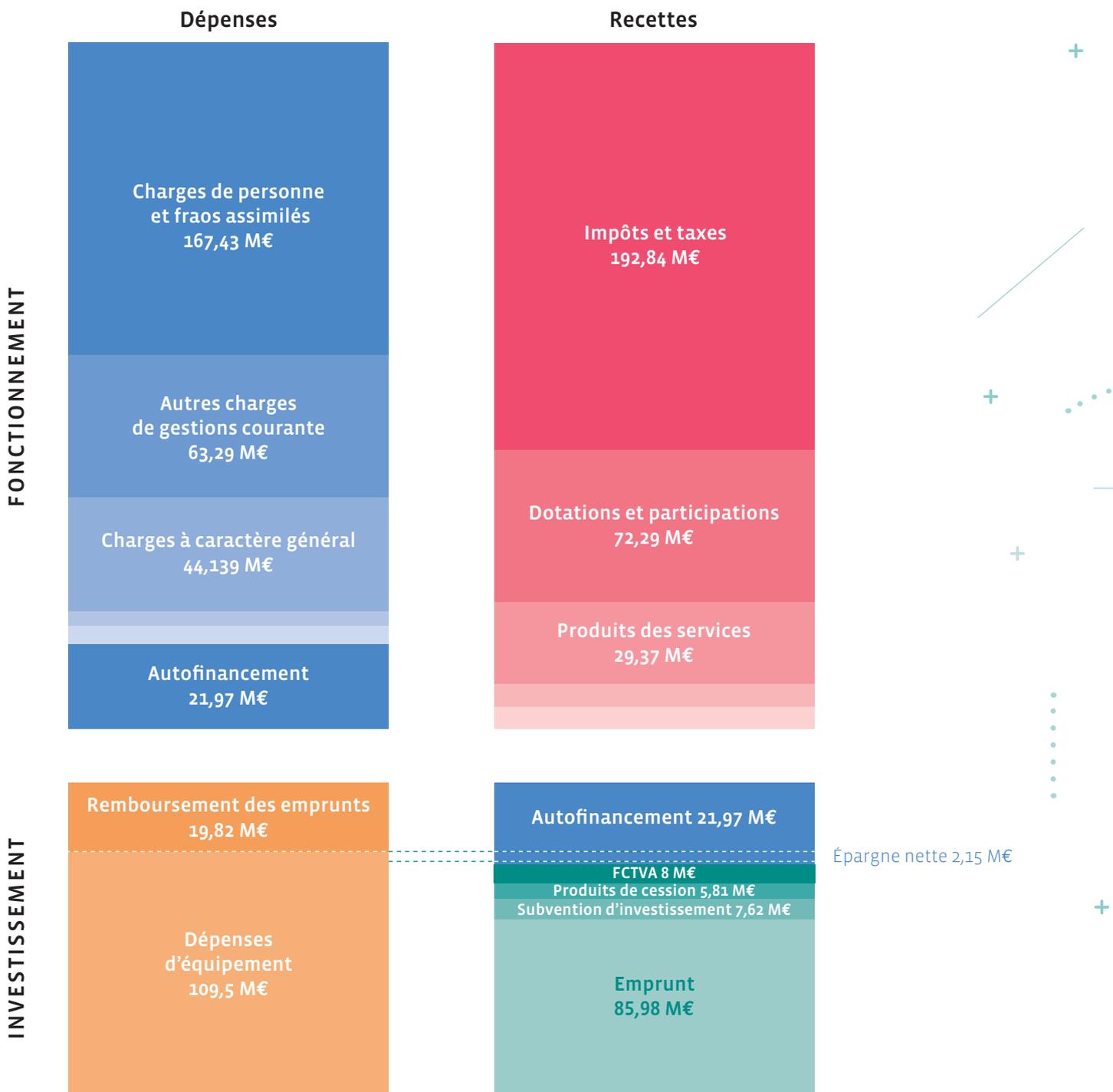
Les subventions d'équipement concernent principalement le nouveau conservatoire du Blosne (3,1 M€), la rénovation du patrimoine scolaire (2,1 M€), les équipements de quartier nord et Antipode (0,545 M€) et les infrastructures de la ZAC (0,367 M€). La participation des partenaires au réseau de Fibre Optique Rennais (FOR) s'élève quant à elle à 0,400 M€.

Les produits de cessions d'immobilisations comprennent pour 4,3 M€ les cessions du foncier acquis au budget principal pour l'ilot de l'Octroi et le Bois Perrin avant à la création des ZAC Bois Perrin. Ce foncier est repris à l'actif de ces zones d'aménagement gérées régie en budget annexe. Les autres cessions foncières sont estimées à 1,5 M€ en 2021.

Au total, l'emprunt nécessaire à l'équilibre budgétaire s'élève à 85,98 M€. La réalisation sera toutefois fonction du niveau d'exécution des dépenses d'équipement effectivement constaté.

■ ÉQUILIBRE

Équilibre du budget primitif 2021 en M€



NB : Opérations réelles hors remboursement emprunts revolving équilibrés en dépenses et recettes

Le Budget primitif 2021 de la Ville de Rennes s'équilibre en fonctionnement et en investissement à travers un autofinancement de 21,97 M€. Le besoin de financement résiduel de la section d'investissement rend nécessaire l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 85,98 M€ qui sera affiné en cours d'exercice en fonction de la réalisation des dépenses d'investissement et de la reprise des résultats de l'exercice 2020.

BUDGETS ANNEXES

■ BUDGETS DE ZAC – ZONES AMÉNAGEMENT CONCERTÉ

Les Zones d'Aménagement Concertées (ZAC) et lotissements en régie doivent faire l'objet de budgets annexes érigés en comptabilité de stocks et assujettis à TVA. Seuls les trois budgets annexes de ZAC Lorient/Saint-Brieuc, Atalante-Villejean et Atalante-Champeaux dont la création est antérieure à 2016, année de mise en place de la M14, ne sont pas régis par la comptabilité de stocks.

L'aménagement du secteur Bois Perrin sera suivi à compter de 2021 au sein d'un nouveau budget annexe nommé «ZAC Bois-Perrin».

La présentation consolidée des opérations d'aménagement masque des situations disparates selon les ZAC en fonction de l'état d'avancement des opérations et/ou des incertitudes pesant sur la programmation des dépenses comme des recettes à venir.

Budgets des ZAC en opérations réelles et conditions d'équilibre budgétaire

en K€	Dépenses réelles 2021	Recettes réelles 2021 (hors emprunts)	Besoin de financement	Suréquilibre
12 ZAC MS LORIENT ST BRIEUC	439		439	
14 ZAC ATALANTE VILLEJEAN	22	1 410		1 388
16 ZAC ATALANTE CHAMPEAUX	59	1 000		941
30 ZAC MADELEINE	301	2 100		1 799
32 ZAC PLAISANCE	659		659	
33 ZAC PORTE DE ST MALO	643		643	
34 ZAC BRASSERIE SAINT HELIER	576		576	
35 ZAC TAUVRAIS	6		6	
36 ZAC ARMORIQUE	917	2 876		1 960
38 ZAC BLOSNE EST	3 561	2 250	1 311	
39 ZAC NORMANDIE SAUMUROIS	495	1 866		1 371
40 LOTISSEMENT VICTOR RAULT	271		271	
41 ZAC ILOT OCTROI	392	561		169
42 ZAC HAUT-SANCE	2 088	3 690		1 602
43 ZAC BOIS PERRIN	4 478		4 478	
Total général	14 904	15 753	8 382	9 231

Les dépenses des 15 budgets de ZAC représentent un volume de 14,904 M€ de dépenses, en augmentation par rapport à 2020 (+4,388 M€). La hausse des dépenses est liée quasi exclusivement à la création de la ZAC Bois-Perrin (4,478M€) et la reprise du foncier acquis au budget principal.

L'ensemble de ces ZAC présente également un volume de 15,753 M€ de recettes (hors recours prévisionnel à l'emprunt) en diminution de -2,719 M€ par rapport à 2020. Cette diminution des recettes est liée essentiellement aux cessions de terrains sur l'opération «Plaisance» (3,7M€ en 2020, 0€ en 2021).

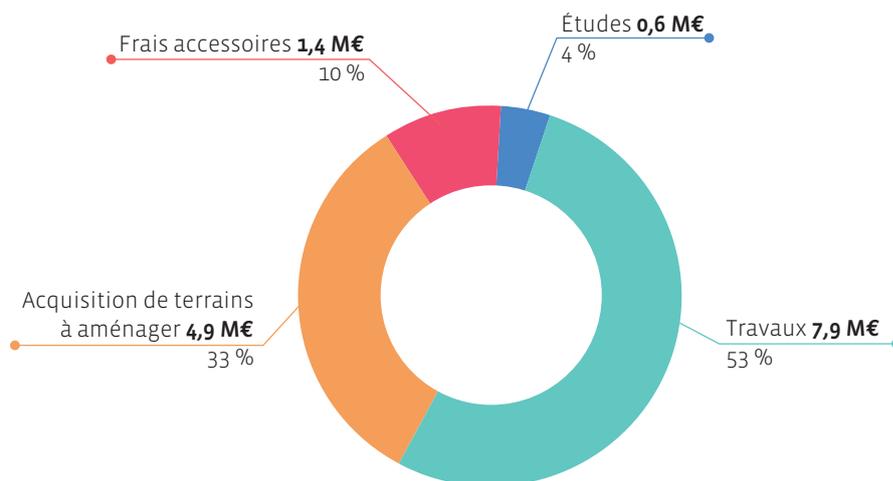
Au regard de la programmation annuelle, le financement des inscriptions de travaux à réaliser en 2021 est assuré par une recette d'emprunt provisionnelle pour 8 opérations. Ce besoin de financement à hauteur de 8,382 M€ est en augmentation par rapport à 2020 de +4,019 M€, essentiellement sur l'opération «Bois-Perrin» (4,478M€).

Par ailleurs, les budgets de sept opérations d'aménagement sont présentés en suréquilibre pour un montant cumulé de 9,231 M€. Il s'agit de ZAC pour lesquelles la phase cession foncière est bien engagée conduisant à des recettes annuelles supérieures aux travaux moins importants. Cela concerne les ZAC Atalante Villejean, Atalante Champeaux, Madeleine, Armorique, Normandie-Saumurois, Îlot de l'Octroi et Haut-Sancé.

I Dépenses

Le volume de dépenses de 14,9 M€ se ventile par postes comme suit :

Ventilation des dépenses des ZAC par poste



Aucun emprunt n'est contracté pour les budgets-annexes de ZAC. 68% des dépenses concernent trois opérations : Bois-Perrin, Blosne-Est et Haut-Sancé.

Le volume des **travaux** envisagé est en légère hausse par rapport à l'année précédente (+8,73%, soit + 0,639M€). Il s'agit de travaux de dépollution, de déconstruction, de voirie, de viabilisation et de réseaux divers. 55% de ce poste concerne 3 ZAC : Blosne-Est, Haut-Sancé et Armorique.

Les acquisitions foncières sont en forte augmentation par rapport à l'année précédente (+4,357 M€) en raison des acquisitions prévues sur le secteur «Bois-Perrin» à hauteur de 4,075M€.

Les frais accessoires sont en forte baisse (-0,869 M €), et concernent à 88 % la ZAC du Blosne (1,230 M€) pour les frais de concertation, communication, interventions artistiques et culturelles.

Les études évoluent à la hausse (+0,267M€) et concerne, pour 84 %, les ZAC Blosne-Est, Bois-Perrin, Porte de Saint-Malo et Haut-Sancé.

I Recettes

Les prévisions de recettes sont évaluées à 15,753 M€ dont 15,063 M€ de cessions de charges foncières. À ces recettes, il convient d'ajouter 4,019 M€ d'emprunt prévisionnel d'équilibre.

Le produit des cessions de charges foncières, estimé en fonction des calendriers prévisionnels de commercialisation des programmes immobiliers, représente 96 % des recettes. Les ventes sont réalisées notamment sur les opérations d'aménagement Haut-Sancé, Armorique, Blosne-Est, Madeleine, Normandie-Saumurois, Atalante-Villejean, Atalante-Champeaux et îlot de l'Octroi. Ce poste est en diminution par rapport à 2020 (-2,621 M€).

BUDGET POMPES FUNÈBRES

(en M€)	BP 2020	BP 2021	Évolution
Dépenses de fonctionnement	55 010 €	52 200 €	-5,11%
Charges à caractère général	9 500 €	10 400 €	9,47%
Dépenses de personnel	41 900 €	38 250 €	-8,71%
Autres charges de gestion courante	10 €	10 €	0,00%
Dépenses exceptionnelles	120 €	120 €	0,00%
Dépenses imprévues	3 480 €	3 420 €	-1,72%
Recettes de fonctionnement	55 010 €	52 200 €	-5,11%
Produit des services	55 000 €	52 180 €	-5,13%
Recettes exceptionnelles	10 €	20 €	100,00%

L'évolution de BP à BP de -5,11 % s'explique par un réajustement de la contribution du budget annexe des Pompes Funèbres au remboursement des dépenses de personnelles supportées par le budget principal Ville de Rennes.

Les dépenses prévisionnelles de ce budget primitif s'établissent, en dépenses réelles de fonctionnement, à 52,2 K€. Ces dépenses comprennent pour l'essentiel les contributions facturées par le budget principal dont la contribution aux charges de gestion (fournitures de bureaux, habillement, évacuation des déblais, fluides) à hauteur de 5 400 € et la contribution aux charges de personnel du budget principal (fossoyeurs et conducteurs de tracto-pelle) pour un montant de 38,25 K€.

Les recettes réelles de fonctionnement, les inscriptions prévisionnelles de ce budget primitif s'établissent à 52,2 K€. Elles comprennent la vente d'objets funéraires et reliquaires, les prestations liées principalement aux inhumations et exhumations pour 52,18 K€.

BUDGET RÉGIE PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

(en M€)	BP 2020	BP 2021	Évolution
Exploitation			
Dépenses réelles	3 550 €	6 610 €	86,20%
Recettes réelles	24 800 €	25 000 €	0,81%
Investissement			
Dépenses réelles	32 000 €	117 000 €	265,63%
Recettes réelles	10 750 €	98 610 €	817,30%

En fonctionnement, les dépenses concernent des prestations de nettoyage des panneaux prévues en 2021 et des frais financiers liés à la ligne de trésorerie.

Les recettes d'exploitation correspondent aux produits prévisionnels de vente d'électricité.

En investissement, en dépenses, une AP millésimée, ouverte en 2020, porte le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du gymnase Beauregard pour à 115 000 €. En recettes, un emprunt de 96 610 € est prévu afin d'équilibrer le budget.

LES POLITIQUES ET LES SECTEURS

CULTURE, PATRIMOINE ET RAYONNEMENT.....	39
SOLIDARITÉS ET COHÉSION SOCIALE.....	49
ENFANCE, JEUNESSE ET POLITIQUES ÉDUCATIVES	61
SPORTS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES.....	75
CITOYENNETÉ ET VIE EN SOCIÉTÉ	83
QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS.....	95
AMÉNAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE	105
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE	111

Évolution de la méthodologie de répartition estimative des dépenses de personnel par politiques publiques

Les dépenses de personnel sont prévues en masse globale en moment du budget primitif. Une ventilation estimative est réalisée afin de donner un montant budgétaire intégrant les ressources humaines dans le montant du budget mentionné dans les fiches politiques sectorielles afin d'afficher une volumétrie complète du budget de fonctionnement.

La méthodologie permettant d'estimer au moment du budget le montant par secteur a profondément été revu entre 2020 et 2021. Cette refonte rend incomparable les chiffres RH des 2 années budgétaires pour 2 raisons :

- en 2020 seule la masse salariale était ventilée par politique. À compter de 2021, l'ensemble du chapitre 012 est ventilé

- en 2020, la masse salariale de certaines fonctions support était ventilée par politique publique. En 2021, le choix a été fait de classer les dépenses RH de ces fonctions support en pilotage de l'action publique

Chiffres clés 2020

Bibliothèques

150 commandes «prêt à emporter»/ jour pendant les périodes de confinement

47 000 inscrits

523 000 prêts (-41%)

Musée des beaux-arts

49 034 visiteurs (dont **7 499** scolaires) dont **6 319** payants (12.9%) sur 7 mois

3 expositions en 2020

96 visites dans et hors les murs dans le cadre de Cet été à Rennes

La Criée

32 000 visiteurs (**18 000** dans les murs soit -50% lié aux fermetures Covid, et **24 000** visiteurs hors les murs)

Opéra

78 levers de rideaux prévus initialement en 2020

31 ont été maintenus

Dans le contexte sanitaire, une programmation d'été inédite pour plus de **7 000** spectateurs

2 spectacles créés en captés par France Télévision, pour plus de **60 000** téléspectateurs

Des programmes pédagogiques en ligne et dans les écoles et **2** enregistrements discographiques

Création du premier hackathon lyrique

Développement d'un programme d'éco-conception des décors

Le Conservatoire à Rayonnement Régional année scolaire 19-20

1 849 élèves inscrits

2 800 enfants bénéficiant des interventions en milieu scolaire

98 spectacles réalisés sur les **181** programmés (**10 364** spectateurs, **29** lieux de diffusion, **71** partenaires)

Les Archives

2 693 visiteurs

304 ml et **4** Go collectés

2611 documents restaurés

4 563 documents communiqués

3,2 M de pages vues (site Internet)

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

19.11 M€

20.17 M€

Recettes de fonctionnement

4.12 M€

3.98 M€

Dépenses d'investissement

0,69 M€

0,80 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0,01 M€

Équipements culturels

La raison d'être du secteur

Les équipements culturels en régie, au nombre de cinq (l'Opéra, le Conservatoire, les Archives, le Musée des Beaux-Arts, le centre d'art La Criée) auquel s'ajoute le réseau des bibliothèques (11 bibliothèques de quartier, un service médiation et action éducative, un espace-lecture et 160 points-lecture) sont les leviers majeurs de la Ville pour mettre en œuvre son ambition en matière culturelle.

Chaque équipement traduit dans son projet d'établissement les objectifs de la feuille de route de la politique culturelle rennaise :

Garantir à chacun.e une égalité d'accès à la vie culturelle

Soutenir la création dans sa diversité, et tout particulièrement les acteurs culturels les plus fragiles

Conforter la politique patrimoniale

Faire de Rennes une ville exemplaire en matière de responsabilité environnementale dans le domaine de la politique culturelle

Construire la politique culturelle de façon collective et concerté

Au-delà de la diversité des missions - enseignement, conservation, production, diffusion...- les objectifs de qualité de l'offre, d'accessibilité et de participation, par des partenariats, à la vitalité de la vie culturelle rennaise, constituent des éléments communs des projets des différents équipements municipaux en régie.

LES ACTIONS

→ Bibliothèques : développer une offre de lecture publique

→ Opéra : Produire et diffuser des spectacles lyriques, chorégraphiques et des concerts à Rennes et en région. Œuvrer en faveur de l'éducation artistique et culturelle par la musique et par le chant et pour de la diversité des spectateurs

→ Conservatoire : développer des actions d'éducation artistique et de médiation culturelle, proposer un enseignement spécialisé en musique/danse/théâtre, organisation d'une saison culturelle

→ La Criée : soutenir et transmettre la création en art contemporain

→ Musée des beaux-arts : conserver, développer et diffuser les collections

→ Archives : collecter, conserver, mettre en valeur et diffuser les archives

En 2021

- ◆ **Conservatoire à Rayonnement Régional** : en 2021, ouverture du nouveau bâtiment pour la rentrée 2021 et mise en œuvre de l'activité déployée sur 2 sites (site Hoche et site Blosne) en adaptant les moyens, les offres pédagogiques et les modes de fonctionnement. Pilotage et coordination des actions et projets autour de l'inauguration du nouveau bâtiment. Renouvellement de la convention de partenariat avec le Pôle d'Enseignement Supérieur spectacle vivant Bretagne - Pays de la Loire. Actualisation et formalisation du règlement des études et d'une charte de l'enseignement artistique. Consolidation des actions d'éducation artistique auprès de différents publics (Projet Voix en lien avec l'Opéra et actions sur le quartier du Blosne). Une saison culturelle renouvelée (plus de 150 spectacles par an) avec la maîtrise d'un auditorium de 300 places tout en conservant les multiples co-productions partenariales à l'échelle du territoire de la Métropole. Mise en œuvre de la 1ère phase opérationnelle du projet de transition numérique
- ◆ **Musée des beaux-arts** : Expositions : Hayter et l'atelier du monde, entre surréalisme et abstraction (du 12 février au 23 mai 2021) ; La couleur crue (du 12 juin au 29 août 2021) ; Vera Molnar, pas froid aux yeux + Teenage Kicks (du 9 octobre 2021 au 9 janvier 2022) ; Les chefs-d'œuvre de Reims dans les collections permanentes. Publications : 3 catalogues d'expositions ; catalogue du dépôt de Reims ; catalogue des peintures françaises XVI^e-XVIII^e siècles
- ◆ **La Criée** : 2ème année du cycle autour des liens entre création contemporaine et vernaculaire ; 3 expositions monographiques + co-commissariat de l'exposition La Couleur Crue dans le cadre de Rennes été 2021 ; 2 numéros de la revue restituant le cycle ; 1 partenariat avec l'Eesab autour du cycle ; 1 jeu autour du cycle avec interface virtuelle ; 1 résidence d'artistes en partenariat avec le théâtre de Becherel / École Parallèle imaginaire ; 1 résidence d'artistes en partenariat avec le Musée de Bretagne, le Musée des Beaux-Arts de Rennes et le collège de la Binquenais ; 1 résidence d'artiste en centre Bretagne en partenariat avec La Fourmie ; 2 résidences d'artistes quartier Gros Chêne (commande publique) ; 6 événements pluridisciplinaires autour des expositions ; 2 publications en partenariat ; signalétique façade
- ◆ **Opéra** : 3 saisons d'une programmation concertée avec Angers Nantes Opéra (4 productions lyriques), qui permettent de multiplier les levers de rideaux et de présenter des projets plus ambitieux ; présentation d'une création mondiale en partenariat avec l'Opéra de Lille, de Nantes et de Rouen, avec l'Orchestre national de Bretagne ; première édition du festival Big Bang qui permet aux familles de découvrir l'Opéra en s'amusant ; nouvelle programmation de danse à l'Opéra ; renouvellement de l'opération Opéra sur écran(s) avec La Chauve-Souris diffusée ensuite à Avignon et Toulon ; poursuite du cycle «Divas du monde» ; tournée régionale et nationale avec Mélisme(s) dans le cadre de la Co[Opéra]tive ; poursuite de la résidence du Banquet Céleste et tournée nationale de notre production de San Giovanni Battista ; première année du jumelage avec les quartiers centre ; mise en place d'un réseau en faveur du chant choral ; de nombreux partenariats avec les partenaires culturels de la région : les Transmusicales, Les Tombées de la Nuit, Travelling ; premier opéra en réalité virtuelle ; renforcement de l'activité des ateliers de décors de l'Opéra
- ◆ **Archives de Rennes** : mise en œuvre du nouveau projet scientifique et culturel et affirmation de la fonction ressource de l'équipement ; acquisition d'un système d'archivage électronique permettant une conservation pérenne et sécurisée des données des collectivités ; élaboration de la politique d'archivage pour les 3 collectivités ; organisation de Journées du patrimoine ludiques ; mise à disposition de ressources en ligne (pages quartiers, frise des maires, dossier pédagogique sur les transports en lien avec l'ouverture du métro...) ; renforcement des liens avec l'Université

Bibliothèque :

- ◆ des bibliothèques plus faciles : mise en œuvre de la gratuité ; simplification des outils de communication et du parcours usager
- ◆ des bibliothèques d'excellence et de proximité : poursuite du contrat territoire lecture avec la DRAC, demande de labellisation au dispositif Premières pages, ouverture de la nouvelle bibliothèque Antipode-La Courrouze, élaboration du programme de la future bibliothèque Maurepas, poursuite de médiations numériques et pratiques jeux vidéo, développement des valorisations de collections, élaboration d'un plan de rénovation, aménagement de bibliothèques de quartier
- ◆ des bibliothèques citoyennes : développement d'actions culturelles autour de l'éducation aux médias et information
- ◆ des bibliothèques ludiques : mise en place d'un pilotage pour développer les espaces et temps accueillant des pratiques autour du jeu, notamment du jeu de rôle
- ◆ **Développement d'actions culturelles** : actions culturelles l'été par les bibliothèques ; 150 spectacles programmés dans la saison culturelle du CRR ; résidence d'artistes associés à La Criée au collège de la Binquenais, concerts gratuits le dimanche à l'Opéra, «opéra night fever» dans le cadre de la nuit des 4 jeudis ; programme hip hop à l'opéra en partenariat avec la MJC Bréquigny ; jumelage avec le quartier Maurepas et préfiguration d'un futur réseau d'ateliers de pratique vocale en région

Soutien à la vie culturelle et artistique

Chiffres clés 2020

Plus de **300** projets culturels soutenus financièrement

50 conventions d'objectifs et de partenariat

60 acteurs culturels (lieux et festivals) accompagnés au quotidien dans le contexte de crise

60 projets soutenus au titre du développement des publics et de la participation des personnes

Environ **100** locaux mis à disposition d'acteurs culturels associatifs

40 ateliers d'artistes

100 % des enfants du 1^{er} degré touchés par l'offre d'Éducation Artistique et Culturelle

Réouverture de la salle de la cité

La raison d'être du secteur

La Ville de Rennes souhaite accompagner et maintenir (même dans le contexte de crise) l'écosystème foisonnant d'énergies créatives et d'initiatives rennaises, constitué de solidarités et de coopérations entre les artistes, les institutions, les acteurs indépendants – économiques, associatifs ; marqué par l'émergence permanente de nouvelles formes et forces grâce notamment à la présence de la jeunesse, à son dynamisme et à sa volonté d'être actrice de la vie culturelle, qui a marqué l'histoire de la culture à Rennes et la constitue encore.

En complémentarité de ses équipements en régie directe, la Ville de Rennes accompagne donc dans leurs activités les autres acteurs de l'art et de la culture qui font la vitalité du territoire, selon trois modalités principales.

La Ville soutient plusieurs structures importantes de création et de diffusion artistiques dans leur fonctionnement, avec lesquelles elle établit des conventions d'objectifs et de moyens. Ces dernières formalisent les enjeux et les actions partagés entre la Ville de Rennes et l'acteur qui justifient le soutien de la Ville, sous forme de subventions et/ou de mise à disposition de bâtiments.

Par ailleurs, la Ville accompagne le foisonnement de projets artistiques et culturels du territoire par des aides à la création et à la structuration associative, ou aux événements. Elle permet également aux artistes plasticiens d'avoir des lieux de travail ou des bourses de création. Elle dispose aussi d'un fonds d'art contemporain qu'elle enrichit des productions des artistes rennais.

Enfin, la Ville se positionne comme facilitatrice pour les artistes et acteurs culturels du territoire, en leur permettant d'accéder à des lieux de travail, (répétition, diffusion, résidences) ou en mettant à disposition des locaux associatifs. Elle initie des temps réguliers de partage d'expériences, d'interconnaissance et de co-construction (sur les enjeux sectoriels ou transversaux comme l'action culturelle, l'accessibilité ou l'Éducation Artistique et Culturelle), sources de coopérations futures et d'objectifs communs pour le territoire, la place de l'art et les droits culturels des personnes.

LES ACTIONS

- Mettre à disposition les salles et ressources culturelles
- Soutenir les lieux de diffusion et acteurs labellisés dans le contexte de crise
- Soutenir les manifestation et événements
- Aide à la création et aux résidences artistiques
- Aide aux projets des acteurs et à leur développement
- Favoriser la participation du plus grand nombre à la vie culturelle
- Accompagner les acteurs dans un contexte de crise et stimuler la solidarité

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

15.31 M€

15.02 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

0,29 M€

0,35 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

En 2021

- ◆ Accompagner les acteurs dans le contexte de crise en étant vigilant à chaque situation et en continuant d'accompagner la création, la structuration et les projets des acteurs
- ◆ Mettre en place la nouvelle politique de résidence à l'aulne du contexte de crise sanitaire
- ◆ Inaugurer le nouvel équipement Antipode
- ◆ Inaugurer le nouvel Arvor
- ◆ Accompagner des événements, festivals ou événements ponctuels (dont la fête de la musique) dans le contexte de crise sanitaire
- ◆ Structurer la politique d'accompagnement des acteurs du cinéma et de l'audiovisuel dans un écosystème transformé : futur bâtiment de l'Arvor et futur maison des cinémas et de l'audiovisuel au sein du bâtiment rue d'Antrain
- ◆ Consolider la politique de l'art dans l'espace public grâce à la planification des commandes et la structuration de la politique du street art
- ◆ Labelliser Rennes 100 % EAC
- ◆ Mettre en œuvre de façon opérationnelle «l'access box» autour de la salle de la cité pour permettre la mutualisation de matériels permettant l'accessibilité à la vie culturelle pour les personnes en situation de handicap
- ◆ Développer la mise en œuvre des enjeux d'écoresponsabilité et d'égalité Femme/Homme
- ◆ Relancer le Laboratoire de la Médiation Culturelle autour de la question de l'hospitalité et l'accueil des publics à l'heure du COVID

Chiffres clés 2020

7 édifices culturels propriétés de la Ville, **1** étude-diagnostic réalisée sur Saint-Melaine

Restauration de la salle de la Cité (dont la peinture de Camille Godet, protégée MH)

Environ **50** œuvres d'art dans l'espace public

Signature du niveau 2 de la Charte Ya d'Ar Brezhoneg et mise en œuvre du plan de politique linguistique pour le breton 2015-2020 (mise à jour en cours pour le nouveau mandat)

Une programmation événementielle autour de l'anniversaire de l'incendie de 1720

La raison d'être du secteur

La Ville de Rennes est dotée, en régie, d'équipements patrimoniaux majeurs (Musée des Beaux-Arts, Archives de Rennes) et mène d'ambitieux projets de restauration (hôtel Pasteur, Jeu de Paume, abords des Portes Mordelaises, réhabilitation du centre-ancien confiée à Territoires publics...) et d'aménagement urbain (élaboration d'un nouveau PLU). Pour répondre à la forte attente des Rennais envers la conservation et la valorisation de leur patrimoine (restitution de la concertation « Rennes 2030 »), elle travaille également à l'élaboration d'une politique patrimoniale concertée, visant à mettre autrement en valeur le patrimoine du territoire : certes, le préserver, mais surtout mieux le faire connaître aux Rennais et aux touristes, ainsi que partager avec eux ses perspectives de mutation pour les années à venir – pour limiter les incompréhensions.

La Ville de Rennes, en tant que propriétaire de biens immobiliers et comme gestionnaire d'espaces publics, a des obligations d'entretien et de restauration d'un certain nombre d'édifices et sites présentant un fort intérêt patrimonial. Des responsabilités particulières incombent également à la Ville de Rennes en matière d'inventaire et de conservation d'objets mobiliers et d'œuvres d'art. Elle constitue aussi le patrimoine de demain par l'acquisition d'objets d'art et d'installations artistiques, destinés aux collections du Musée des Beaux-Arts, au Fonds Communal d'Art Contemporain, ou à être installées dans l'espace public.

Enfin, la Ville de Rennes se préoccupe fortement de la préservation et de la promotion du patrimoine culturel immatériel. Une attention particulière est portée au patrimoine linguistique, notamment le breton et le gallo présents historiquement sur son territoire et celui de la Bretagne dont elle est capitale régionale.

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

1.45 M€

0.57 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

12.67 M€

11.01 M€

Recettes d'investissement

1.11 M€

3.21 M€

LES ACTIONS

- Collecte, conservation et restauration du patrimoine de la Ville
- Commande d'art public
- Valorisation, diffusion et médiation du patrimoine dans un respect des droits culturels, Education Artistique et Culturelle patrimoniale

En 2021

Structurer la politique patrimoniale

- ◆ Consolidation de la structuration d'un service patrimoine au sein de la Direction de la Culture ; élaboration d'un projet de service ; coordination des services, partenaires, associations et société civile travaillant au recensement, à la conservation et à la valorisation

Collecter, conserver, entretenir, restaurer le patrimoine

- ◆ Mise en place d'une procédure de récolement du patrimoine de la Ville : fin du récolement de l'art dans l'espace public, début du récolement du fonds communal d'art contemporain
- ◆ Poursuite de la politique d'acquisition et de restauration du Musée des Beaux-Arts ; premières études pour un projet de rénovation du Musée des Beaux-Arts ; poursuite de l'étude des besoins de réserves de stockage
- ◆ Poursuite de la restauration des affiches du théâtre municipal conservées aux Archives de Rennes
- ◆ Engagement de travaux de maintenance dans les églises dont la Ville est propriétaire et dans d'autres bâtiments à caractère patrimonial, en lien avec les services de la DRAC Bretagne (église Saint-Aubin Notre-Dame de Bonne Nouvelle)
- ◆ Étude pour la restauration de toiles murales et fresques de l'Hôtel de Ville ; interventions sur les orgues historiques dans les édifices culturels à la suite de la concertation engagée avec les organistes, les curés affectataires et les services de la DRAC
- ◆ Restauration des sculptures du Jardin du Thabor, diverses interventions d'entretien sur les œuvres issues de la commande d'art public

Valoriser et diffuser le patrimoine

- ◆ Valorisation des œuvres d'art dans l'espace public, en lien avec la Direction de la Communication (inauguration du Belvédère des frères Bouroullec)
- ◆ Numérisation d'archives en vue de leur diffusion sur le nouveau site internet des Archives de Rennes
- ◆ Développement d'une Éducation Artistique et Culturelle patrimoniale (Destination Rennes, dans le cadre de la nouvelle convention "Métropole d'Art et d'histoire")
- ◆ Projet d'antenne du Musée des Beaux-Arts à Maurepas
- ◆ Préparation d'une programmation autour de la valorisation du patrimoine rennais des années 1920, en lien avec l'exposition Rennes 1922, du Musée des beaux-arts (2022)

Chiffres clés 2020

Citoyenneté européenne

Soutien à l'organisation par la Maison de l'Europe de conférences en présentiel et distanciel pour promouvoir la citoyenneté européenne **700** participants

Une communauté de près de **200** partenaires et citoyens mobilisés autour du #LaboEurope de la Fabrique citoyenne

Engagement associatif

18 conventions de fonctionnement (MIR, IFA, CEFA, CRIDEV, Maison de l'Europe, Mouvement de la Paix, Europe Rennes 35, Comités de jumelage)

Soutien à **10** projets internationaux hors solidarité

Mobilité : Fonds d'Échanges Internationaux

11 projets de mobilité et d'échanges soutenus **273** bénéficiaires

Solidarité dont le Fonds d'Aide au Développement

17 projets de solidarité internationale soutenus dans 13 pays dont 1/3 concernant l'accès à une éducation de qualité (ODD 4)

Valorisation des excellences du territoire – Échanges de bonnes pratiques

Présentation de la politique en faveur des cyclistes et piétons auprès de 400 participants au Forum du développement des villes de Poznan

La raison d'être du secteur

La Ville porte un engagement politique fort sur les grands enjeux de société qui concernent ses citoyens et qui conditionnent un futur commun à construire ensemble. Rennes se positionne face aux problématiques internationales majeures que sont la nécessité d'un développement soutenable pour tous, la promotion de la paix sur tous les territoires, la lutte contre les atteintes aux droits humains, l'attachement à la pluralité des cultures et le soutien au projet européen.

Dans ce contexte, la Ville s'est fixé pour objectifs :

- De soutenir et encourager une citoyenneté européenne et internationale active et éclairée
- D'affirmer et mettre en œuvre des actions promouvant l'ouverture au monde et la solidarité internationale
- De renforcer l'internationalisation de ses politiques publiques
- De soutenir l'internationalisation des acteurs de son territoire

La Ville porte des projets en propre et agit par ailleurs via des dispositifs de soutiens aux initiatives associatives.

Elle agit notamment, mais pas uniquement, avec ses villes partenaires en Europe et dans le monde.

La Ville de Rennes mène ses actions en lien étroit avec Rennes Métropole dans le cadre d'une politique conjointe d'attractivité et de solidarité.

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

1.28 M€

1.22 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

0,01 M€

0,02 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

- Promouvoir une citoyenneté européenne et internationale et une ouverture au monde
- Promouvoir la paix, la solidarité et l'inclusion
- Contribuer à l'attractivité du territoire et à la valorisation des politiques publiques

En 2021

Citoyenneté et ouverture au monde

- ◆ Initier une démarche participative sur les Initiatives Citoyennes Européennes dans le cadre des États généraux de l'Europe ; coordonner et communiquer autour des initiatives locales, notamment la Fête de l'Europe "augmentée"
- ◆ Soutenir les projets des acteurs associatifs du territoire à l'international via notamment le dispositif "Aide pour Projets à Caractères International"
- ◆ Actualiser les soutiens (18 associations) au fonctionnement des acteurs associatifs du secteur. Dans ce cadre, élaborer un nouveau conventionnement avec la Maison Internationale de Rennes
- ◆ Thématique Jeunesse – Mobilité : établir un diagnostic et un état des lieux des outils de la Ville et des acteurs du territoire, en soutien à la mobilité sortante des jeunes rennais dans le cadre des réflexions en cours pour une politique de mobilité "Jeunesse" rennaise. Organiser la présidence et l'animation du groupe thématique Jeunesse du réseau Cités Unies France

Solidarité et inclusion

- ◆ Contribuer à la définition d'une politique d'hospitalité rennaise via le soutien aux acteurs associatifs et la recherche de financements européens notamment
- ◆ Poursuivre les soutiens à la mise en œuvre du Plan de Développement Économique, Social et Culturel du Conseil de Cercle de Bandiagara au Mali
- ◆ Poursuivre l'appui sous les différentes formes possibles à la Municipalité métropolitaine de Diyarbakir et en particulier aux maires emprisonnés
- ◆ Contribuer à l'appropriation des enjeux du développement par les Rennais via notamment des actions d'éducation au développement menées par la Ville et avec les acteurs locaux
- ◆ Soutenir les actions associatives sur le territoire dont le Festival des Solidarités. Agir notamment via l'appel à projets annuel Fonds d'Aide au Développement et via le soutien au fonctionnement de la MIR, du CRIDEV et de l'association « Mouvement de la Paix »

Attractivité du territoire et valorisation des politiques publiques

- ◆ Organiser la veille européenne sur les possibilités de financements des politiques publiques de la Ville et appuyer les services dans le montage de projets
- ◆ Poursuivre la mise en œuvre d'accueils de délégations étrangères (dès que cela sera possible à nouveau) valorisant de manière systématisée les excellences et l'exemplarité du territoire, en articulation avec Rennes Métropole et Destination Rennes. Focus sur la cohésion sociale et le Pacte Vert européen
- ◆ Favoriser l'échange de bonnes pratiques, d'expertise, de démarches innovantes, valoriser les politiques publiques rennaises et métropolitaines, notamment avec les villes partenaires, sous forme de projet européen multi partenarial, ou d'échanges bilatéraux et multilatéraux
- ◆ Renforcer l'accueil des étudiants étrangers
- ◆ Valoriser les actions menées à Rennes au sein des réseaux nationaux et européens de collectivités
- ◆ Agir au sein des réseaux européens pour une meilleure prise en compte et une reconnaissance du rôle des villes

SOLIDARITÉS ET COHÉSION SOCIALE

- Action sociale et accompagnement des publics
- Politique de la Ville, Lutte contre les Discriminations, Égalité femmes-hommes, Laïcité
- Personnes en situation de handicap et déploiement de l'accessibilité
- Accès au logement pour tous
- Prévention et promotion de la santé dans la ville



Action sociale et accompagnement des publics

Chiffres clés 2020

11 841 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

28 654 cartes «Sortir !» instruites en 2020 + 6 080 Sortir ! étudiants

Instruction Tarification Solidaire des Transports : **61 627** titres en 2020

Inclusion numérique : poursuite de l'activité de médiation numérique pendant la crise sanitaire.

4 161 Elections de Domicile

Accueil de **100** personnes au centre d'hébergement d'Urgence

6 EHPAD (**457** places dont **7** temporaires) et **1** résidence autonomie (**65** places, dont **1** temporaire)

167 places de Service de Soins Infirmiers à Domicile

1 000 personnes accompagnées par mois par les **3** secteurs du Service Prestataire d'Aide et d'Accompagnement à domicile

70 particuliers employeurs accompagnés par le Service Mandataire à Domicile

Accompagnement et orientation par la MD2A de personnes isolées pendant la crise sanitaire

Mise en place de la plateforme Volontaire Solidaire : plus de **500** participants

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

19.55 M€

16.98 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

2.31 M€

0.73 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

Rennes met en œuvre une politique de solidarité notamment à travers l'action de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Cette politique s'appuie sur une analyse partagée des besoins, conduites par l'Association Pour la Recherche et l'Animation Sociale (APRAS).

Au sein des Espaces Sociaux Communs, le CCAS assure l'accueil, l'information, le soutien et l'accompagnement des personnes en matière de citoyenneté, d'accès aux droits, d'insertion sociale et professionnelle, et facilite les démarches numériques d'accès aux droits sociaux. Il instruit les demandes d'aides légales et facultatives et l'élection de domicile des personnes ayant un lien avec la commune. Il délivre des aides financières facultatives, de tarification sociale des transports ainsi que la délivrance du dispositif «Sortir !» dans une logique d'accompagnement global vers l'accès aux droits sociaux des rennais. Sur délégation du département, il accompagne les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Il dispose d'un accueil de jour avec le restaurant social pour les personnes en errance.

La Ville soutient les associations qui oeuvrent localement dans le champ de la solidarité en les finançant, en facilitant leurs actions (accueil dans des locaux municipaux, mise à disposition de matériel, communication...) et en valorisant une approche territoriale coordonnée. Elle a mis en place le réseau SolidaRen et soutient la fondation du même nom pour favoriser l'innovation sociale.

Concernant l'animation sociale du territoire, elle finance les centres sociaux dans le cadre d'une convention tripartite avec la caisse d'Allocations Familiales et l'Association Rennaise des Centres Sociaux.

Concernant le volet personnes âgées, le CCAS accompagne, par l'intermédiaire de son Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), les personnes et les familles qui recherchent notamment, des solutions d'hébergement ou de maintien à domicile. Il gère directement des établissements et services à domicile permettant d'apporter une offre de qualité aux personnes accompagnées. La Maison des Aînés et des Aidants offre désormais un lieu d'animation en plein centre ville pour les personnes âgées et les aidants, avec un espace numérique et des exemples d'équipements adaptés pour la maison.

Enfin, la ville conduit une politique volontariste de soutien au dynamisme syndical local par le financement des Unions locales des principales organisations syndicales présentes sur le territoire rennais.

LES ACTIONS

→ Approche globale, observations et partenariats

→ Soutien de l'action du CCAS en faveur des personnes âgées, de l'insertion et de mise à l'abri

→ Accueil de proximité des rennais dans les espaces sociaux communs

→ Soutien des associations de solidarité et d'insertion

En 2021

- ◆ Développement de la démarche SolidaRen
- ◆ Numérique pour tous : "acte 2" du projet d'inclusion numérique dans les Espaces Sociaux Communs (co-financement AMI plan de relance) en lien avec les partenaires (Département/CAF)
- ◆ Renouvellement du Programme Rennais d'Insertion
- ◆ Travaux d'amélioration de l'ESC de Villejean
- ◆ Convention CCAS/ Pasteur
- ◆ Actualisation du projet d'établissement Leperdit
- ◆ Formation des professionnel.les de la DIAP : mise en place d'une formation pour l'ensemble des professionnel.les de la DIAP sur les violences faites aux femmes
- ◆ Micro-crédit : mise en place du prêt à taux zéro
- ◆ Evolution du logiciel métier DIAP (analyse des besoins, élaboration d'un cahier des charges) – suite de la réflexion initiée en 2019
- ◆ Préfiguration du Revenu Minimum Garanti pour une mise en place en 2022
- ◆ Incertitudes sur la suite du PLIE
- ◆ Engagement de la réflexion pour améliorer les conditions d'accueil et de confidentialité du 1 rue du Griffon
- ◆ Fonctionnement en année pleine du Centre d'Hébergement d'Urgence municipal allée Estrémadure (co-financement Rennes Métropole)
- ◆ Suivi des associations conventionnées (Restaurants du Cœur, Croix-Rouge, Secours Catholique, Secours Populaire et ATD Quart-Monde, ARCS) et des autres associations subventionnées (Banque Alimentaire, Association pour la Subsistance, l'Entraide et le Partage (ASEP), Compagnons Bâisseurs, UDAF, ADAGE, Cimade, Un Toit c'est un Droit...)
- ◆ Expérimentation, dans deux établissements de personnes âgées, de nouvelles modalités de restauration
- ◆ Poursuite de la participation du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) à l'expérimentation "Ehpad hors les murs"
- ◆ Poursuite de l'actualisation des outils qualité des établissements et services pour personnes âgées (règlement de fonctionnement, contrat de séjour, livret d'accueil)
- ◆ Etude du projet "Maisons de retraite à domicile"
- ◆ Mise en œuvre d'un Plan Métiers du Grand Age (recrutement, formation, conditions de travail)

Politique de la Ville, Lutte contre les Discriminations, Égalité femmes-hommes, Laïcité

Chiffres clés 2020

28 689 utilisateurs de la carte Sortir ! dont **75%** sont rennais

31 000 habitants dans les territoires prioritaires de Rennes

1 avenant de prolongation et de révision du Contrat de Ville 2020/2022

140 projets associatifs soutenus dans le cadre de la programmation contrat de ville 2019

1 troisième rapport annuel 2019/2020 du Contrat de Ville

3 comités consultatifs : Rennes au Pluriel, Égalité femmes hommes et Laïcité

4 temps forts annuels : 8 mars (droits des femmes – annulé dès le confinement), Rennes au pluriel (égalité et diversité culturelle - annulé), 25 novembre (violences faites aux femmes - annulé), 9 décembre (Journée Nationale de la Laïcité)

1 sixième rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présenté au Conseil Municipal du 23 novembre 2020

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

1.36 M€

1.33 M€

Recettes de fonctionnement

0,03 M€

0,03 M€

Dépenses d'investissement

0.66 M€

0.72 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

La Politique de la Ville est une politique transversale qui vise à mobiliser les partenaires publics et locaux pour réduire les écarts observés entre les quartiers en difficulté et les autres territoires de l'agglomération. Les outils d'intervention de la Politique de la Ville ont été renouvelés : mise en place d'une nouvelle géographie prioritaire et écriture du nouveau Contrat de ville 2015-2020 intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques. Ce contrat a été prolongé par avenant en 2019 jusqu'au 31 décembre 2022. Les Plans d'Action Territoriaux (PAT) des cinq quartiers prioritaires de Rennes (Maurepas, Le Blosne, Villejean, Cleunay, Bréquigny-Champs Manceaux) représentent sa déclinaison opérationnelle. Ils ont permis de définir des axes prioritaires pour chaque territoire. L'implication des différents signataires du Contrat de ville, dont la Ville de Rennes, doit permettre, notamment via le soutien aux acteurs locaux, la mise en œuvre de ces objectifs. Le conseil citoyen est associé à cette démarche.

Depuis plus de 20 ans, la Ville de Rennes a mis en œuvre des démarches en faveur de l'égalité femmes/hommes et de la lutte contre les discriminations.

Restaurer l'égalité, en permettant au principe formel de se traduire en égalité réelle, suppose de mener de front plusieurs chantiers : en interne, en visant l'exemplarité de la Ville de Rennes en tant qu'employeur et promoteur de politiques publiques (former les agents, clarifier les procédures, accompagner les personnes victimes de discrimination ou en souffrance professionnelle, valoriser les parcours et promouvoir la diversité des profils) ; en externe, en accompagnant les acteurs locaux et en développant des actions collectives visant à prévenir les discriminations, garantir l'accès au droit et promouvoir l'égalité.

Pour ce faire, la Ville de Rennes s'appuie sur plusieurs outils, notamment le label Égalité professionnelle délivré par l'AFNOR, la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, et le Plan de lutte contre les discriminations, qui a été révisé en 2017. Les comités consultatifs (Rennes au Pluriel et Égalité - Droits des Femmes) permettent d'offrir des espaces d'échanges, de construction de projets permettant de promouvoir les égalités. La mise en œuvre du plan de lutte contre les discriminations participe à cette dynamique.

La mise en œuvre et la coordination des actions d'apprentissage du français visent à permettre l'intégration sociale, professionnelle, et la participation à la vie de la cité.

Le dispositif Sortir ! répond à l'enjeu de réduction des inégalités en permettant un accès large à la pratique sportive, de loisir ou culturelle.

La Ville de Rennes, dans le respect du principe de laïcité posé par la loi du 9 décembre 1905, entretient des relations avec les différents cultes et soutient certaines actions (convention de partenariat avec les associations gestionnaires de centres culturels aux activités culturelles et culturelles : soutien financier et logistique pour des projets culturels, mise à disposition de locaux aux associations). Le Comité Consultatif Laïcité, instance de veille, d'information et de proposition en matière de laïcité qui réunit représentants de cultes, de mouvements de pensée, associations, experts et élus, a livré en septembre 2016 une contribution « Pour une charte rennaise de la laïcité ». Ce document de référence propose des repères pour l'action, dont tient compte la Ville. Le Comité est chargé de coordonner des initiatives pour marquer et célébrer chaque année, en lien avec la Ville, la journée nationale de la laïcité à Rennes, le 9 décembre.

LES ACTIONS

- Animer la mise en œuvre du Contrat de Ville 2015/2022 et soutenir des actions associatives à destination des habitants des quartiers prioritaires
- Concrétiser l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes
- Animer le Plan de lutte contre les discriminations 2017/2023
- Garantir la mise en œuvre du dispositif Sortir!
- Promouvoir les enjeux de la diversité culturelle, d'histoire et de mémoire des immigrations, de lutte contre le racisme, du patrimoine vivant
- Promouvoir l'accès aux droits des étrangers
- Relancer le Comité consultatif laïcité

En 2021

Mise en œuvre des feuilles de route du nouveau mandat

Concernant l'Égalité :

- ◆ Organisation des temps forts annuels en prenant en compte les contraintes sanitaires : Rennes au Pluriel (mai), la journée internationale des droits des femmes (mars), la journée de lutte contre les violences faites aux femmes (novembre) et organisation des États Généraux de l'Égalité et de la Lutte contre les Discriminations
- ◆ Mise en œuvre des deux plans d'actions Égalité Femmes Hommes et Lutte contre les discriminations : faire le bilan du plan d'actions égalité femmes hommes, poursuite des sensibilisations et formations, préconisations issues de la mesure du ressenti discriminatoire (développer l'accompagnement des victimes, la mesure et la collecte), création d'outils et soutien aux associations
- ◆ Animation des deux Comités consultatifs "Rennes au Pluriel" et "Égalité Femmes-Hommes" et réactualisation à l'issue des États Généraux de l'Égalité
- ◆ Mise en œuvre de la plateforme linguistique, de la charte Française Langue Étrangère cosignée par la Ville, Rennes Métropole, l'État, la Région et les associations, dont Langue et Communication, coordinateur de la plateforme et du livret numérique de suivi des apprenants
- ◆ Travail sur la diversité culturelle au prisme de l'égalité de façon structurante dans les politiques publiques (éducation, culturel, jeunesse, RH) ; sensibiliser le grand public ; accompagner les associations
- ◆ Poursuite et aboutissement de la démarche mémoire de la Baraque-mémoire immigration Le Blosne, qui s'inscrit dans le cadre du projet de renouvellement urbain avec la réalisation du nouveau pôle associatif de quartier en 2022

Concernant le Contrat de Ville :

- ◆ Pilotage et animation du Contrat de ville et de ses plans d'actions territoriaux pour les 5 quartiers prioritaires, en lien avec les signataires du Contrat, les acteurs des quartiers et le Conseil Citoyen Rennais ; prise en compte des préconisations de la 1ère évaluation du CDV sur les espaces publics partagés ; mise en œuvre de l'avenant de prolongation et de révision du CDV pour la période 2020/2022
- ◆ Préparation et suivi de la programmation annuelle : accompagnement des porteurs de projet, mise en place de soutiens financiers
- ◆ Poursuite du dispositif Sortir !
- ◆ Suivi du cofinancement des postes adultes-relais

Concernant la laïcité et les relations avec les cultes :

- ◆ Accompagnement des associations dans la compréhension et l'application du principe de laïcité
- ◆ Mobilisation de nouveaux partenariats, dans le cadre notamment du Comité consultatif Laïcité, et développer la connaissance du grand public à l'occasion de la Journée Nationale de la Laïcité
- ◆ Poursuite du partenariat avec les associations ayant des activités culturelles et culturelles
- ◆ Formation des agents de nos collectivités au principe de laïcité
- ◆ Maintien de la mise à disposition de locaux pour la pratique du culte et les cérémonies laïques
- ◆ Veille sur les enjeux de laïcité et contribuer à la mise en réseaux de collectivités et de partenaires

Personnes en situation de handicap et déploiement de l'accessibilité

Chiffres clés 2020

3 projets associatifs soutenus financièrement

236 Etablissements Recevant du Public (ERP) accessibles au 31/12/2020

Poursuite du **2^e Agenda** d'Accessibilité Programmé des bâtiments municipaux pour la période 2019/2028 (210 ERP)

Actualisation de la brochure **«Rennes ville accessible – Les Réalisations»**

5 associations bénéficiant d'une mise à disposition de locaux associatifs

La raison d'être du secteur

Le principe d'égalité des citoyens implique que tous bénéficient des mêmes droits et considérations, quelles que soient leurs singularités, leurs difficultés physiques, sensorielles, intellectuelles ou psychiques. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées affirme législativement ces principes. La notion d'accessibilité introduit une interaction avec un environnement spécifique, social ou physique, susceptible de lever ou renforcer le désavantage. Elle concerne tous les types de handicap, qu'ils induisent une autonomie réduite, momentanée ou définitive. Ainsi, agir en faveur de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, c'est agir pour le bien-être de tous dans la Ville et fonder le socle d'une société inclusive, garante de la place de chacun.

La Ville de Rennes, fortement attachée aux valeurs de solidarité, d'égalité et de fraternité, est engagée de longue date dans une politique en faveur de l'accessibilité afin de promouvoir la participation et l'autonomie des Rennais, quelles que soient leurs différences. Ainsi, avait-elle anticipé les axes de la loi de 2005, en actant, dès 2004, son engagement via la charte «Rennes, Ville accessible à tous» élaborée en collaboration étroite avec les associations représentant les personnes en situation de handicap et les acteurs du territoire. Cette dynamique de travail a été confirmée dans le cadre du Plan Local de Santé qui réaffirme l'enjeu majeur de rendre la Ville accessible à tous autour notamment de 2 axes : promouvoir l'accessibilité et permettre la participation de tous à la vie de la cité quelles que soient les différences ; soutenir les associations et sensibiliser les Rennais au handicap.

Deux principes d'action guident la logique de travail portée par la Ville : l'intégration des enjeux de l'accessibilité dans l'ensemble de ses politiques publiques et la concertation avec les personnes handicapées et acteurs de terrain notamment via la Commission communale d'accessibilité.

L'accessibilité constitue ainsi une politique portée en transversalité

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

0,26 M€

0,17 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

1.00 M€

1.07 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

→ Animer le plan d'action en faveur de l'accessibilité, soutenir les associations et projets

→ Mettre en accessibilité les ERP dans le cadre du dispositif AD'AP

En 2021

- ◆ Poursuivre la mise en accessibilité des ERP municipaux
 - Poursuivre le programme AD'AP n°2 (2019-2028) des ERP municipaux
 - Suivre l'état d'avancement des dossiers AD'AP sur le territoire rennais
- ◆ Redynamiser les relations entre la Ville et les acteurs du secteur, et garantir la participation des personnes en situation de handicap
 - Relancer la Commission Communale d'Accessibilité, pour favoriser l'interconnaissance des acteurs locaux, comme point d'appui à la réflexion autour d'un conseil local du handicap
 - Initier la réflexion sur la mise en place d'une maison municipale du handicap
- ◆ Donner de la visibilité aux questions de handicap et sensibiliser à l'inclusion
 - Encourager et soutenir les initiatives citoyennes et participatives de prévention et de sensibilisation
 - Organiser une semaine locale du handicap
 - Valoriser le travail déjà mené par les services de la Ville et de la Métropole sur le territoire rennais en matière d'inclusion et d'accessibilité
- ◆ Mobiliser l'action publique locale pour faciliter l'accessibilité et l'inclusion
 - Installer des jeux adaptés dans les parcs
 - Favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les crèches, les centres de loisirs et les temps périscolaires
 - Approfondir et formaliser le partenariat institutionnel (MDPH, Département, ARS...)
- ◆ Contribuer au rayonnement de la Ville via une mobilisation au sein de différents réseaux locaux, nationaux et internationaux actifs en matière d'accessibilité et d'inclusion

Accès au logement pour tous

Chiffres clés 2020

2019

11 995 demandeurs de logement social sur Rennes au 31/12/2019 (filiale communale hors demandes de mutation)

168 ménages aidés financièrement par la ville dans le cadre de l'accession sociale aidée pour les programmations 2014 et 2015

1 106 demandeurs logés en 2019 par la filière communale

75 places d'hébergement rennaises dans Coorus

2020

15 logements du parc municipal mis à disposition de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) au 31/12/2020

162 places d'hébergement en logements communaux (**260** à l'échelle de Rennes Métropole)

180 places en hébergement partagé dont **100** au Centre d'Hébergement d'Urgence

400 hébergements hôteliers tous les jours (en moyenne)

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

0.67 M€

0.95 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

0 M€

0 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

La politique de logement social valorise le logement comme condition d'insertion pour la personne et moyen de son autonomie. Elle vise à favoriser le bien-vivre ensemble dans un contexte de croissance démographique et de précarisation. Elle participe ainsi pleinement à la politique publique de solidarité municipale.

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, la politique d'urbanisme municipal favorise une offre diversifiée et adaptée aux besoins des personnes en leur permettant l'accès à un parcours résidentiel, du logement très social à l'accession.

La Conférence Intercommunale du Logement a labellisé Rennes en tant que lieu d'accueil et d'information du demandeur de logement social. La Ville de Rennes accueille les demandeurs, instruit leur dossier, propose des candidats aux bailleurs. Elle contribue également au travail partenarial avec les structures d'hébergement et les partenaires logement pour faciliter l'accès au logement social et assure la cohérence du dispositif rennais de droit commun avec le dispositif de Relogement Social Prioritaire. Les demandes sont classées sur une file d'attente selon des critères objectivés et transparents visant à faciliter la prise en compte des ménages qui en ont le plus besoin, tout en préservant une mixité des attributions. La Commission Logement de Rennes est garante du respect des critères définis pour le rapprochement entre la demande et l'offre et décline la politique de peuplement sur le territoire rennais.

La Ville a également signé la Convention Intercommunale des Attributions (CIA) qui vise à poursuivre le rééquilibrage d'accueil des ménages les moins favorisés entre les différents quartiers rennais, et entre Rennes et les autres territoires de l'agglomération.

En amont de l'accès au logement, la ville conduit des actions volontaristes sur l'accompagnement au logement et l'hébergement notamment en mettant des logements du parc municipal à disposition d'associations (Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte pour Coorus, logements loués à l'AIVS, Un Toit c'est Un Droit...), en finançant des places hôtelières et en soutenant des actions spécifiques mises en place dans le cadre du plan hivernal.

LES ACTIONS

- Garantir l'accès au droit au logement
- Garantir un accueil de qualité des demandeurs
- Veiller à l'équité du traitement de la demande de logement social et des attributions
- Veiller aux bonnes relations entre les locataires HLM et les bailleurs
- Animer et coordonner le partenariat avec les acteurs logements (bailleurs, structures, associations...), soutenir le tissu associatif
- Faciliter l'hébergement de personnes en grande difficulté
- Impulser des projets favorisant l'accès au logement et répondant à des nouveaux besoins des habitants (habitat innovant, participatif, intergénérationnel...)

En 2021

- ◆ Maintenir un accueil de qualité et simplifier le parcours de l'utilisateur
- ◆ Maintenir un juste équilibre entre les attributions liées à la filière de droit commun et celles liées à la filière du Relogement Social Prioritaire au vu du contexte de tension du logement. Favoriser l'équilibre des attributions à l'échelle intercommunale et communale (loyer unique, convention de mixité sociale, valorisation des quartiers prioritaires dans le cadre des projets de renouvellement urbain)
- ◆ Prendre en compte les politiques transversales dans les politiques d'attribution : poursuite du travail partenarial sur la prévention des violences faites aux femmes et le logement, favoriser le bien vieillir chez soi dans les politiques d'attribution et le logement intergénérationnel en lien avec la Maison des Aînés et des Aidants
- ◆ Étudier la garantie universelle de loyer à destination des jeunes pour permettre un accès facilité au logement
- ◆ Développer la participation des bailleurs à la politique d'inclusion numérique de la Ville
- ◆ Impulser de nouvelles formes de logement innovant (habitat participatif, léger, agile)
- ◆ Soutenir financièrement les associations de locataires (CNL et CLCV)
- ◆ Soutenir l'Agence Immobilière à Vocation Sociale par une compensation financière des périodes de vacances des logements
- ◆ Soutenir le dispositif de Coordination d'urgence Sociale (Coorus) via le CCAS
- ◆ Financer l'hébergement d'urgence et ouvrir d'un Centre d'hébergement d'urgence (CCAS) cofinancé par Rennes Métropole

Prévention et promotion de la santé dans la ville

Chiffres clés 2020

Concertation avec les acteurs au sein des instances dédiées (CRSM, GT animal dans la ville, GT RDR...)

3 lettres Rennes Infos Santé diffusée chacune à plus de **300** destinataires

3 Je(u)dis Santé, à l'espace santé Olivier Sabouraud (Villejean) mobilisant sur l'année trois acteurs locaux de santé

Poursuite du projet Ambassad'air autour de la captation citoyenne de la qualité de l'air

3 réseaux de santé actifs sur le territoire (Maurepas, Villejean, Blossne) avec des acteurs sociaux, associatifs et de santé

Plus de **900** dossiers gérés par la Ville en raison de signalements liés à des problématiques de santé environnementale

Plus de **1200** enfants scolarisés en maternelle vus par les professionnels de santé de la Ville lors des bilans de santé obligatoires à quatre ans au titre de la délégation de PMI

Soutien et mise en œuvre de manifestations santé à destination du public, dans un contexte Covid (SISM, Tout Rennes Cuisine...)

Lancement de la Mission 5G

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

1.73 M€

2.91 M€

Recettes de fonctionnement

0.44 M€

0,43 M€

Dépenses d'investissement

0.29 M€

0.18 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

Engagée historiquement en faveur de la santé de ses habitants, la Ville de Rennes fait sienne la conception de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour laquelle la promotion de la santé vise à donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer.

Ainsi, chercher à améliorer la santé pour tous, c'est agir sur les facteurs qui influencent l'état de santé des populations, en lien avec les principaux intéressés, visant « un état de complet bien-être physique, mental et social ». Rennes assure aujourd'hui la présidence du Réseau Français des Villes Santé de l'OMS et est la seule ville française membre du Réseau Européen des Villes Santé.

La promotion de la santé vise à permettre l'accès aux droits, aux soins et à la médecine, tout en intégrant la prévention, l'éducation pour la santé, le développement d'un milieu (logement, transports, nourriture, solidité du tissu social...) et à développer les comportements favorables, dans une dynamique commune.

Les différentes politiques municipales sectorielles sont autant de leviers d'action pour agir sur la santé, développer un environnement favorable et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le Plan Local de Santé favorise cette dynamique transversale au sein des services et le Contrat Local de Santé, engagement réunissant 13 partenaires, facilite les synergies territoriales. Trois priorités de travail ont été retenues pour la durée de ce mandat : agir pour la santé dès le plus jeune âge, promouvoir un environnement urbain favorable à la santé, favoriser l'accès aux droits, aux soins et la prévention pour les plus démunis.

La Ville œuvre ainsi directement en direction de la santé des enfants notamment dans le cadre de la délégation PMI du département, de la santé environnementale (en intervenant notamment au titre d'une délégation des pouvoirs de police du Maire et du Préfet), et de la prévention dans les quartiers à travers la politique de la Ville.

LES ACTIONS :

- Développer une démarche globale de santé publique dans la Ville et ses quartiers
- Agir de façon globale pour la prévention et la promotion de la santé sur le territoire
- Agir en faveur de la santé des enfants
- Promouvoir un environnement urbain favorable à la santé
- Déployer les équipements sécurité santé

En 2021

- ◆ Favoriser l'accès aux soins et les parcours en santé via une approche territoriale de proximité, universelle et proportionnée
 - Soutenir la création de centres de santé pluridisciplinaires dans les quartiers, dont le centre de santé du Blosne (ouverture prévue en mars 2021)
 - Accompagner et impulser les dynamiques menées par les professionnels de santé, afin de garantir l'offre de soins de 1^{er} recours sur le territoire
- ◆ Agir sur les milieux et le cadre de vie pour promouvoir un environnement favorable à la santé
 - Qualité de l'air extérieur (QAE) : contribuer aux actions métropolitaines (Plan de Protection de l'Atmosphère, Plan Climat Air Energie Territoriale...) et mettre en œuvre des actions au niveau local, notamment des actions de sensibilisation (Ambassad'air...)
 - Qualité de l'air intérieur (QAI) : déployer le plan QAI avec une gouvernance interne renouvelée et mettre en œuvre des actions au niveau local, notamment des actions de sensibilisation
 - Poursuivre les actions menées au titre de la qualité de l'habitat et du bâti, en particulier la lutte contre l'habitat indigne
 - Finaliser la mission d'étude sur la 5G
- ◆ Développer des actions de promotion de la santé, de prévention et de réduction des risques auprès des publics les plus fragiles
 - Sensibiliser et soutenir les actions de prévention et réduction des risques Covid
 - Finaliser le déploiement des défibrillateurs dans les ERP propriétés de la Ville, et installer des appareils accessibles 24 h/24 dans chacun des quartiers, conformément au projet voté dans le cadre du budget participatif ; proposer à cette occasion des initiations pour le public.
 - Conforter le Conseil Rennais de Santé Mentale et la Semaine d'Information sur la Santé Mentale sur le volet santé mentale
 - Mettre en place un parcours d'éducation à la santé à la crèche et à l'école, prenant appui sur le projet de Cité Éducative du Blosne
 - Agir en prévention des conduites à risques et réduction des risques, notamment auprès des jeunes
 - Développer la médiation en santé et l'aller vers
- ◆ Appuyer l'action en santé sur la concertation et le partenariat, y compris dans un contexte de crise sanitaire, pour partager les enjeux et donner de la visibilité au rôle de la Ville
 - Approfondir et formaliser le partenariat institutionnel en matière de santé, notamment via un nouveau Contrat Local de Santé (CLS)
 - Poursuivre le partenariat Ville Département sur le volet PMI vaccination, dans un nouveau cadre conventionnel
 - Contribuer au rayonnement de la Ville via une mobilisation au sein de différents réseaux locaux, nationaux et internationaux actifs en matière de santé, dont le Réseau Français des Villes-Santé (RFVS)
- ◆ Appuyer les réflexions en santé sur l'observation territoriale en santé
 - Mobiliser les acteurs pour élaborer une nouvelle étude sur les conditions de vie et de santé des étudiants, tenant compte du contexte Covid
- ◆ Rendre plus lisible la politique municipale autour de l'animal en ville sous ses différents aspects, via des actions en lien avec la thématique
 - Aborder les questions autour de l'animal en ville dans une gouvernance

Accueil de la petite enfance et premiers apprentissages

Chiffres clés 2020

17 crèches municipales

6 crèches parentales

8 crèches associatives

3 crèches d'entreprises

1 crèche collective de personnel

15 micro-crèches

Un total de **1 725** places en accueil régulier dans les établissements

42% des enfants de moins de 3 ans qui sont accueillis de façon régulière en établissements d'accueil du jeune enfant

21% des enfants de moins de 3 ans sont accueillis par les **653** assistantes maternelles indépendantes ou gardes à domicile

6 856 enfants de moins de 3 ans sont répertoriés sur la Ville de Rennes

63% des enfants de moins de 3 ans ont bénéficié d'un mode d'accueil

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

18.45 M€

22.17 M€

Recettes de fonctionnement

14.61 M€

13.54 M€

Dépenses d'investissement

0.26 M€

0.34 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

La politique petite enfance vise le bien-être des enfants tout en favorisant la conciliation de la vie familiale et professionnelle, l'accès à l'emploi, la promotion de l'égalité, le soutien à la parentalité, la prévention sanitaire et sociale. Elle est, à ce titre, une composante des politiques économiques et sociales, de santé et d'éducation. Elle est conduite en lien avec la CAF et le Département.

Elle développe des services d'accueil diversifiés sur le territoire rennais. Qu'il s'agisse des crèches collectives, familiales, municipales, parentales ou bien associatives, des haltes garderies, des assistantes maternelles indépendantes et des espaces jeux, cette offre vise l'adaptation aux besoins variés des familles dans un souci de complémentarité et de mixité sociale.

Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée, la Ville soutient financièrement les crèches parentales et associatives, les espaces jeux, elle gère les accueils municipaux, et anime L'Étoile, en lien avec la CAF. L'Étoile, lieu dédié à la petite enfance, vise à informer et accompagner les familles dans le choix d'un mode de garde. C'est aussi le guichet unique pour toutes les inscriptions en crèches municipales et associatives.

Au sein des accueils municipaux, l'implication des parents à la vie des établissements au quotidien est favorisée, ils sont également invités à des temps forts liés à la vie de la crèche où est accueilli leur enfant (portes ouvertes, café parents...), mais aussi aux différentes instances comme les conseils de crèche, le conseil des conseils de crèche, etc.

Dans ses établissements, la Ville promeut une pédagogie basée sur l'accompagnement visant à encourager chaque enfant dans le développement de ses compétences et à favoriser l'intégration de tous dans ses différences notamment les enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques. Des partenariats avec les équipements culturels rennais sont développés pour favoriser l'ouverture et la curiosité des enfants. Elle veille à ce que les repas fournis aux enfants soient équilibrés et à ce qu'une alimentation saine basée sur le plaisir soit valorisée.

LES ACTIONS

- Informer les usagers et développer une offre diversifiée d'accueil
- Garantir l'accueil des enfants au sein d'espaces adaptés et équipés
- Accompagner les enfants dans leurs premiers apprentissages

En 2021

- ◆ Mise en place de la PSU horaire dans l'ensemble des crèches municipales, avec une évolution des contrats aux familles, un nouveau règlement de fonctionnement et de nouvelles pratiques professionnelles d'accueil
- ◆ Accompagnement des gestionnaires associatifs avec une évolution des modalités de financement de la ville dans le cadre du conventionnement SSIEG (Service Social d'Intérêt Économique Général), en lien avec le remplacement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) par la Convention territoriale Globale (CTG), et plus largement développement d'un réseau Petite Enfance, en lien étroit avec le CD35 et la CAF
- ◆ Poursuite de la simplification du parcours de l'utilisateur et communication sur les modalités d'admission en crèches municipales avec la mise en place d'un scoring (transparence et intelligibilité des procédures, égalité de traitement)
- ◆ Réflexion sur le devenir des crèches familiales municipales et sur l'accompagnement et la professionnalisation des assistantes maternelles (job dating, Espaces jeux - ARAM CAF/VDR, charte qualité, AREJ...)
- ◆ Mise en place d'un observatoire de la petite enfance et développement d'actions partenariales en direction des publics en insertion, familles monoparentales et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- ◆ Réflexion sur un partenariat petite enfance avec l'ARCS et l'Etoile
- ◆ Création de nouvelles structures d'accueil : crèche associative Baud Chardonnet (2022), crèche associative plein air (2023), crèche municipale Simone Veil (septembre 2022)
- ◆ Accompagnement des projets de relocalisation des crèches parentales Les Fruits de la Passion et Poupenn
- ◆ Direction des opérations : projet de reconstruction de la crèche municipale Henri Wallon (2024/2025), restructuration de la crèche municipale Marie Curie, rénovation du parc existant en adéquation avec les priorités du mandat

Chiffres clés 2020**83** écoles publiques du 1^{er} degré**14 428** enfants scolarisés
dont :**8 639** élèves élémentaires**5 789** élèves maternels**35 %** des élèves en éducation
prioritaire**1 450** élèves supplémentaires
dans les écoles publiques depuis
2014**18** écoles privées sous contrat
du 1^{er} degré avec **4 957** élèves**1 500** agents municipaux
interviennent tous les jours dans les
écoles publiques rennaises**La raison d'être du secteur**

Depuis plusieurs décennies, la Ville s'est engagée avec volontarisme à faire de l'éducation un moteur de son développement, un moyen de répondre aux enjeux de démocratie locale, un levier essentiel de lutte contre les inégalités.

Forte d'un partenariat historique avec l'Éducation Nationale, son intervention et son soutien sur le temps scolaire se caractérisent par différents leviers et actions avec notamment un engagement prononcé en faveur des territoires où les inégalités sont les plus fortes.

Les dotations financières et les moyens humains supplémentaires alloués aux 25 écoles situées en Éducation prioritaire sont l'expression de cette volonté politique. Par cela, elle contribue activement à la lutte contre le décrochage scolaire et les inégalités éducatives, axe majeur du Projet Éducatif Local.

L'accueil renforcé des moins de trois ans et l'attention accordée aux évolutions de la maternelle participent à cette mutation de l'école.

Les nombreux dispositifs de soutien aux actions éducatives sur le temps scolaire sont confortés chaque année et reconnus comme des leviers pédagogiques indispensables. Le projet de Cité éducative du Blosne sera un territoire d'expérimentation et d'innovation éducatives au service d'un territoire et de ses habitants.

Plusieurs investissements majeurs accompagnent une démographie scolaire dynamique. Aussi, l'ouverture de l'école maternelle Pasteur, les restructurations en 2021 des écoles Torigné et Prévert ou encore la construction du pôle éducatif Simone Veil, des futurs groupes scolaires à Maurepas et sur le secteur Baud-Charbonnet marquent la priorité donnée à l'éducation au cours de ce mandat.

Autre enjeu du nouveau mandat, le numérique avec l'ouverture prochaine de l'Edulab Pasteur qui symbolise cet engagement. Enfin, l'effort en matière de végétalisation des groupes scolaires et de lutte contre le changement climatique se confirme avec les travaux engagés dans les cours d'école.

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

18.77 M€**26.25 M€**

Recettes de fonctionnement

0,04 M€**0,06 M€**

Dépenses d'investissement

9.98 M€**16.39 M€**

Recettes d'investissement

1.49 M€**2.20 M€****LES ACTIONS**

→ Améliorer le patrimoine scolaire et développer les capacités d'accueil des équipements scolaires

→ Apporter des moyens nécessaires à la scolarité des élèves et aux projets éducatifs

En 2021

Améliorer le patrimoine scolaire et développer les capacités d'accueil des équipements scolaires

- ◆ Poursuivre le plan d'investissement consacré au patrimoine scolaire (une quinzaine d'opérations de construction ou de restructuration majeure engagées ou achevées dans les groupes scolaires rennais d'ici 2023) avec notamment cette année, l'ouverture de l'école maternelle Pasteur
- ◆ Garantir la sécurité et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans les écoles : école élémentaire Camille Claudel
- ◆ Engager des travaux d'économie d'énergie : école maternelle Marc Sangnier, écoles élémentaires Jacques Prévert et Guyenne, Groupe scolaire Carle Bahon, école Mauconseil
- ◆ Agrandir les restaurations scolaires Quineleu et Gantelles
- ◆ Rénover et végétaliser les cours d'écoles : écoles maternelles Torigné et Ille et école primaire Marie Pape Carpentier
- ◆ Renforcer l'investissement autour du numérique éducatif avec l'accompagnement des usages numériques dans l'éducation avec notamment le déploiement de nouveaux outils et la mise à disposition de ressources numériques mutualisées dans le cadre du plan local éducatif numérique
- ◆ Achever les travaux consacrés à la sécurisation des écoles publiques (ensemble des groupes scolaires concernés avec 3,5 M € investis)

Apporter des moyens nécessaires à la scolarité des élèves et aux projets éducatifs

- ◆ Mettre en œuvre des actions et l'accompagnement de la communauté éducative dans le cadre de la Cité éducative du Blosne
- ◆ Prendre en charge des 6 000 inscriptions scolaires annuelles
- ◆ Accompagner et répondre aux besoins éducatifs et pédagogiques des équipes enseignantes au travers des dotations, des prêts (32 000 livres prêtés chaque année) et de prestations versées annuellement aux écoles
- ◆ Poursuivre le plan pluriannuel d'action en faveur de l'école maternelle et de la petite enfance proposé en lien avec l'Éducation Nationale avec notamment la confirmation du dispositif "autant d'ASEM que de classes"
- ◆ Soutenir 230 projets au sein des écoles, notamment :
 - une centaine de classes thématiques, de découvertes et de séjours éducatifs
 - Rennes, territoire 100% éducation artistique et culturelle avec une vingtaine de grands projets dans les écoles (résidences d'artistes, jumelages...)
 - les classes « orchestre à l'école » au Blosne
 - la promotion de domaines émergents en matière de culture scientifique, de numérique, d'éducation aux médias...
- ◆ Développer des actions de médiation à l'école avec l'appui de l'association Liberté Couleurs
- ◆ Ouvrir l'Edulab Pasteur en mars 2021
- ◆ Mettre à disposition des écoles du personnel municipal : éducateurs sportifs, musiciens enseignants, médiateurs culturels des services tels que l'Opéra, les musées, les bibliothèques...
- ◆ Service santé-enfance : agir auprès des familles et en appui des équipes enseignantes
- ◆ Écocentre de la Taupinais : développer des projets en direction des enseignants dans le cadre du plan d'éducation à la nature

Chiffres clés 2020

9 600 enfants fréquentent quotidiennement la restauration municipale (**69%** de la population scolaire)

1 400 ateliers chaque semaine dans les écoles publiques du 1er degré

Près de **80** associations intervenant sur les temps périscolaires

750 animateurs et responsables périscolaires

38% de produits durables dans les repas des cantines scolaires (dont **26%** en bio)

-55% de gaspillage alimentaire par enfant

67% environ des achats alimentaires réalisés dans le département

85% des enfants satisfaits du temps du midi à l'école

La raison d'être du secteur

Depuis plusieurs décennies, la Ville s'est engagée avec volontarisme à faire de l'éducation un moteur de son développement, un moyen de répondre aux enjeux de démocratie locale, un levier essentiel de lutte contre les inégalités.

En partenariat avec l'Éducation Nationale, les acteurs institutionnels, les mouvements d'éducation populaire et le tissu associatif des quartiers, Rennes, Ville Éducatrice, concrétise son ambition de faire de Rennes un « territoire apprenant » où « toute la ville est une source d'éducation ».

Avec l'objectif de faire de chaque temps, de chaque espace, un moment et un lieu éducatif tout en répondant aux attentes et aux besoins des familles, notamment les plus modestes, la Ville a choisi de renforcer et diversifier son offre périscolaire.

La mise en place des nouveaux rythmes éducatifs en 2013 a été l'occasion de développer, de professionnaliser et de pérenniser l'action menée sur les différents accueils périscolaires avec le souci de mieux respecter le rythme de l'enfant et de permettre une continuité éducative. S'inscrivant dans le cadre d'un projet éducatif partagé, ces initiatives contribuent à l'épanouissement individuel et social de l'enfant et participent à son ouverture culturelle et artistique.

La Ville souhaite, par ailleurs, accorder une attention particulière au vivre ensemble autour des principes de laïcité, de citoyenneté et de lutte contre les discriminations. Une action spécifique est également menée sur l'approche non-genrée dans les écoles.

Cet engagement passe aussi par une articulation et un soutien des actions en faveur de l'accompagnement à la scolarité.

Le volet alimentaire du temps du midi constitue un point d'attention. Levier éducatif, l'alimentation durable se structure autour d'une démarche volontariste et responsable qui associe parents, enfants, éducateurs et producteurs.

L'ensemble de ces politiques publiques s'inscrit dans le prochain Projet Éducatif Local qui devra trouver une traduction opérationnelle à l'échelle de chaque quartier.

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

18.38 M€

12.31 M€

Recettes de fonctionnement

7.99 M€

8.49 M€

Dépenses d'investissement

0.51 M€

0.72 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

→ Proposer des activités périscolaires diversifiées et adaptées

→ Soutenir les acteurs de la communauté éducative

→ Délivrer aux enfants une restauration responsable et de qualité

→ Penser la ville à hauteur d'enfant

En 2021

Proposer des activités périscolaires diversifiées et adaptées

- ◆ Une organisation et une offre éducative adaptées sur le temps périscolaire du soir
- ◆ Une réflexion engagée pour la mise en place d'une tarification solidaire progressive sur le temps du midi
- ◆ 1 400 ateliers sont proposés chaque semaine dans les écoles de la Ville. Le choix des activités s'effectue au sein de chaque école en fonction des projets et dans un objectif de cohérence et de complémentarité entre temps scolaire et temps périscolaire
- ◆ Intervention des associations dans le cadre des activités périscolaires pour favoriser la diversité des activités, en continuité et complémentarité avec les projets d'école en s'appuyant sur la parole de l'enfant
- ◆ Des dispositifs spécifiques en faveur des écoles en REP et REP+ (renforcement des taux d'encadrement pour les accueils périscolaires et les études surveillées, retour anticipé sur la pause méridienne, dotations « ateliers » majorées)
- ◆ Développement d'outils et de ressources (avec l'écocentre de la Taupinais) pour accompagner les professionnels et renforcer les actions de sensibilisation dans le cadre du futur plan d'éducation à la nature
- ◆ Mise en œuvre des engagements pris dans la charte sur la laïcité
- ◆ Renforcement d'actions en faveur de l'égalité fille-garçon
- ◆ Ouverture culturelle et artistique à travers la mise en place de chorales avec les intervenants du CRR, la déclinaison des résidences d'artistes sur les temps périscolaires, l'intervention de Lire et faire Lire
- ◆ Accueil et accompagnement des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques (notamment dans les accueils de loisirs municipaux) pour favoriser une inclusion sur tous les temps de l'enfant
- ◆ Aide personnalisée à l'élève : le renforcement et harmonisation de l'offre éducative sur le temps du soir dans le cadre des 150 études surveillées

Soutenir les acteurs de la communauté éducative

- ◆ Professionnalisation des équipes d'animation à travers notamment des formations qualifiantes et thématiques (vivre ensemble, climat scolaire, maternelle, pédagogie interactive, prise en charge du handicap, développement des compétences psychosociales...)
- ◆ Soutien technique et pédagogique des conseillers d'animation qui assurent une mission de ressource et d'accompagnement sur les thématiques de l'animation
- ◆ Soutien à une trentaine d'associations et 800 bénévoles proposent de l'accompagnement à la scolarité de 1 400 enfants chaque semaine. Les accompagnateurs, salariés ou bénévoles des associations, œuvrent dans les quartiers ; leurs actions visent également à favoriser l'implication des familles et à développer les liens avec les établissements scolaires
- ◆ Soutien aux projets dans le cadre des commissions thématiques de quartier en politique de la ville (CEEJS)

Délivrer aux enfants une restauration responsable et de qualité

- ◆ Poursuite du plan alimentaire durable favorisant les circuits courts, le pourcentage de produits biologiques dans les repas des cantines, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le travail de prévention santé auprès des familles
- ◆ Proposition d'un repas végétarien alternatif quotidien dans les écoles
- ◆ Réflexion et plan d'action pour la fin du plastique dans les restaurations scolaires
- ◆ Mise en place d'un goûter gratuit en élémentaire à la rentrée scolaire 2021-2022

Chiffres clés 2020

Mercredi

26 centres de loisirs municipaux de quartiers ouverts

Petites vacances scolaires

14 centres de loisirs municipaux ouverts (sauf Noël : 10) et **850** enfants accueillis en moyenne par jour

130 encadrants présents par période de vacances dans les centres de loisirs

Été

8 centres de loisirs municipaux ouverts sur l'été avec **830** enfants accueillis en moyenne par jour

300 encadrants présents sur l'été dans les centres de loisirs

La raison d'être du secteur

Depuis plusieurs décennies, la Ville s'est engagée avec volontarisme à faire de l'éducation un moteur de son développement, un moyen de répondre aux enjeux de démocratie locale, un levier essentiel de lutte contre les inégalités.

En partenariat avec le tissu associatif, les acteurs de quartiers et les institutions locales, Rennes, Ville Éducatrice, concrétise son ambition de faire de Rennes un « territoire apprenant », où le projet éducatif demeure partagé.

Son action dans le cadre extrascolaire est inscrite de longue date dans son ADN éducatif. Pour préserver un lien direct avec les familles et les enfants, la Ville de Rennes a souhaité maintenir un nombre important de centres de loisirs municipaux, tout en subventionnant 32 centres de loisirs associatifs (équipements de quartiers et centres sociaux). Le Projet Éducatif Local est garant de la cohérence éducative des différents centres de loisirs de la Ville.

Conquête de l'autonomie, apprentissage du vivre-ensemble, transition écologique, citoyenneté, ouverture culturelle, prise en charge du handicap... autant d'objectifs que se fixe continuellement la Ville vis-à-vis des enfants qu'elle accueille dans ses centres de loisirs municipaux.

L'objectif est de favoriser la mixité sociale et l'accessibilité aux usagers en proposant des accueils et des horaires adaptés aux familles.

Les centres petite enfance ont, pour leur part, su construire depuis plusieurs années un savoir-faire par l'intermédiaire de la pédagogie interactive qui permet un accueil bienveillant et individualisé favorable à une émancipation dès le plus jeune âge.

À travers son nouveau Projet Éducatif Local, l'équipe municipale rennaise souhaite que les centres de loisirs municipaux visent plus particulièrement la mise en œuvre des objectifs suivants :

- Renforcer la continuité éducative et l'articulation des différents temps de l'enfant
- Penser la ville à hauteur d'enfants
- Garantir le vivre-ensemble autour des principes de laïcité, de citoyenneté et de lutte contre les discriminations
- Participer à l'ouverture culturelle et artistique des enfants

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

7.58 M€

4.20 M€

Recettes de fonctionnement

1.47 M€

1.11 M€

Dépenses d'investissement

0.10 M€

0.17 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

→ Promouvoir l'autonomie et le vivre-ensemble au sein des centres de loisirs municipaux

→ Promouvoir l'écocitoyenneté et la sensibilisation au développement durable

En 2021

Promouvoir l'autonomie et le vivre-ensemble au sein des centres de loisirs municipaux

- ◆ La Ville a choisi de maintenir un maillage territorial resserré de centres de loisirs municipaux de façon à faciliter l'accès aux familles : un centre ouvert dans chaque quartier pour les enfants d'âge maternel et deux centres hors Rennes pour les élémentaires au nord et sud avec des navettes au départ dans les quartiers de façon à ce que les trajets des familles soient limités
- ◆ Une tarification sociale articulée autour de 13 tranches tarifaires. Le coût d'une journée en centre de loisirs s'élève à 97 € pour les petites vacances et à 59 € le mercredi après-midi. Une réflexion est engagée pour faire évoluer cette tarification solidaire et progressive
- ◆ Respecter le rythme des enfants : Une pédagogie interactive est mise en place et permet aux enfants de découvrir en douceur la vie en collectivité et de développer leurs sens. Une circulation libre entre les différents pôles d'activités favorise l'autonomie et les apprentissages
- ◆ Les enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques peuvent être accueillis grâce à la mise en place d'un projet individualisé. De même, soutenue financièrement par la CAF, la Ville est attentive à ce que les enfants, bénéficiant d'un accompagnement sur le temps scolaire, puissent être suivis chaque fois que cela est possible par la même personne sur les centres de loisirs. La ville se mobilise pour prendre en charge les enfants porteurs de handicap ou à besoin spécifique dans les structures de loisirs extrascolaires
- ◆ L'ouverture culturelle : dans le cadre du Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle, la Ville a mis en place, dans les centres de loisirs, des parcours culturels en partenariat avec les équipements culturels pour encourager la fréquentation des espaces culturels, le plaisir de la découverte et le plaisir de pratiquer. Des propositions de parcours sont ainsi adressées à un public d'enfants de 4 à 12 ans, en complémentarité avec ce qui se pratique sur le temps scolaire (Musée des Beaux-Arts, La Criée, bibliothèques de Rennes, association Transmusicales, Opéra, Conservatoire...)
- ◆ L'ouverture sur le monde et le territoire est développée (interculturel, Europe) avec des partenaires tels que la Maison de l'Europe (mallette pédagogique), la Maison Internationale de Rennes (MIR), la culture bretonne (danse bretonne, gouren...), l'éducation aux médias avec le Club de la presse ou encore les votes "coup de cœur" des centres de loisirs à l'occasion du budget participatif
- ◆ Un panel d'activités sportives (découverte et initiation au base-ball, au hockey sur gazon, accès aux piscines, vélos, basket...)
- ◆ L'organisation de la journée des droits de l'enfant à travers un appel à projet réunissant les écoles, les centres de loisirs et les équipements de quartier
- ◆ Promotion de l'écocitoyenneté et du développement durable à l'écocentre de la Taupinais : découverte de la nature et de l'environnement (jardinage et sensibilisation « au bien manger » et questions de santé alimentaire), découverte des milieux naturels et de leurs écosystèmes, découverte et protection du vivant et de la biodiversité, sensibilisation au tri sélectif au recyclage, participation à des chantiers nature dans le cadre des mesures de compensation écologique liées aux travaux de la seconde ligne de métro

Actions en faveur de la jeunesse et de la vie étudiante

Chiffres clés 2020

Nombre de projets associatifs soutenus :

101 dont notamment :

11 projets étudiants réalisés et
16 projets étudiants annulés ou reportés

13 projets en faveur des adolescents

54 projets d'activités estivales

Nombre de bourses Fonds Rennais d'Initiative Jeunesse : **59**

8 associations conventionnées suivies par la Mission Jeunesse

Nombre d'étudiants investis dans l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) :

20 volontaires

315 étudiants bénévoles en accompagnement individuel

40 kapseurs

82 jeunes rennais accueillis à par Unis Cités pour réaliser un service civique

Nombre de ND4J :

7 soirées et **13** soirées annulées ou reportées

109 jeunes ont participé à **25** chantiers citoyens

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

1.44 M€

1.38 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

0 M€

0 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

La politique jeunesse menée par la Ville de Rennes a pour objectif principal de permettre à chaque jeune de trouver une place dans la cité en soutenant leurs multiples initiatives. Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville entend soutenir les initiatives des jeunes, favoriser leurs expressions, accompagner leurs projets, promouvoir leur citoyenneté. À ce titre, la Ville soutient ces actions par un certain nombre de dispositifs tels que le Fond Rennais d'Initiative Jeunes (FRIJ) animé par l'association 4 Bis - Information Jeunesse - La Place des Possibles.

La Ville apporte son soutien aux actions conduites par les jeunes adultes et plus spécifiquement par les associations d'étudiants. Elle appuie les associations telles que Unis Cité dans son activité d'accompagnement des jeunes en services civiques ou encore la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) dans la conduite d'actions citoyennes qui contribuent, au sein des quartiers prioritaires, à la cohésion sociale et à la lutte contre les inégalités grâce à l'engagement des étudiants.

La Ville soutient le dispositif Animation Présence de Rue qui permet la déambulation d'animateurs jeunesse sur l'espace public où ils rencontrent des jeunes âgés de 13 à 20 ans afin de les orienter vers les ressources présentes en proximité et les accompagner dans l'organisation de projet.

La Ville encourage l'implication des jeunes dans l'organisation d'activités socio-culturelles et sportives dans le cadre du dispositif ND4J (Dazibao, Nuits Découvertes, Nuits des Arts, Nuits du Sport) qui offre l'opportunité aux jeunes d'organiser des soirées conviviales, gratuites, sans alcool et ouvertes à tous.

Pour promouvoir l'accès aux droits et aux ressources, la Ville soutient l'association du 4Bis dans ses missions d'information, de documentation pour les jeunes en lui confiant la gestion d'un espace ressources dédié aux jeunes et l'organisation de la manifestation Tam-Tam qui permet d'accueillir les nouveaux jeunes rennais. La ville veille à mettre en place un accompagnement de proximité des jeunes adultes sur les quartiers de Bréquigny, Villejean, le Blosne et Maurepas.

Enfin, la Ville soutient les propositions de loisirs sur le temps extra-scolaire avec une attention particulière portée aux âges passerelles (9/11 ans et 14/17 ans) et organise l'opération Loisirs Vacances Jeunes (LVJ). Il s'agit de proposer des activités de loisirs à dominante culturelle et sportive, en proximité, mais aussi de favoriser la sociabilité des jeunes et l'apprentissage des règles de vie en groupe.

La ville souhaite renforcer le lien entre l'engagement et l'expérience professionnelle en soutenant l'accueil et l'accompagnement de services civiques et en consolidant le dispositif Chantiers citoyens.

LES ACTIONS

- Faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active en démultipliant les expériences professionnelles
- Accompagner les jeunes en proximité pour favoriser leur autonomie et leur mobilité
- Proposer des espaces matériels et immatériels répondant aux besoins d'expression et de socialisation de la jeunesse
- Aller vers les jeunes et proposer une offre plus qualitative qui s'adapte aux besoins individuels et collectifs des jeunes
- Garantir le droit aux vacances et aux loisirs en veillant à la complémentarité de l'offre sur les quartiers
- Favoriser l'engagement des jeunes

En 2021

- ◆ Réaliser un avenant à la convention avec l'association 4 Bis Information Jeunesse et l'accompagner dans la digitalisation de l'information jeunesse et dans la mise en œuvre de la mission quartier, dont le but est de développer l'information jeunesse en proximité
- ◆ Poursuivre l'accompagnement de l'association Breizh Insertion Sport dans la mise en œuvre du projet Animation Présence de Rue sur Le Blosne, Villejean-Beauregard, Maurepas et Bréquigny
- ◆ Par la mise en réseau des acteurs jeunesse sur les quartiers rennais, expérimenter les actions identifiées dans le cadre des Projets Jeunesse de Territoire
- ◆ Réaliser le suivi des objectifs jeunes adultes sur les quartiers de Villejean et de Bréquigny et assurer la gestion d'un espace dédié à l'accompagnement des jeunes adultes sur le quartier de Maurepas (Le Clair Détour) et le suivi du projet d'accueil au Blosne porté par le 4 Bis
- ◆ Continuer à favoriser les collaborations par quartier afin de proposer un accueil et des activités en continu pendant l'été sur chaque quartier et notamment dans les quartiers dits prioritaires (politique de la ville)
- ◆ Construire un programme de formation à destination des professionnels jeunesse sur l'aller-vers et la pédagogie sociale
- ◆ Veiller à la mise en œuvre du projet de Coopérative Jeunesse de Service
- ◆ Développer et conforter le lien avec les universités dans le soutien aux initiatives estudiantines
- ◆ Rénover le dispositif ND4J pour répondre davantage aux besoins et pratiques festives des jeunes
- ◆ Assurer le suivi des contrats de mission (AFEV, Unis Cité, Keur Eskemm), renouveler celui de l'association Espoir et Entraide Scolaire au Blosne et du GRPAS à Maurepas
- ◆ Poursuivre la mise en œuvre des chantiers citoyens en lien avec les services de la Ville
- ◆ Lancer un nouveau dispositif qui permettrait aux jeunes adultes de bénéficier de vacances tout au long de l'année pour réaliser des missions d'intérêt général dans les champs de la solidarité et de l'animation (Plan Jobs)

Politique éducative enfance parentalité

Chiffres clés 2020

500 familles suivies par le
Projet de Réussite Éducative

600 enfants suivis en parcours
individualisés

800 parents d'élèves délégués
dans les **83** écoles publiques

13 espaces parents dans les
écoles publiques

4 médiateurs sociaux à l'école en
quartiers politique de la ville

La raison d'être du secteur

L'ouverture de l'école aux parents est essentielle pour favoriser le bien être de l'enfant et sa réussite scolaire. La Ville de Rennes, ville éducatrice, a inscrit le soutien à la parentalité comme un des axes prioritaires du Projet Éducatif Local.

Il s'agit de créer les conditions pour encourager des alliances éducatives dans un climat de confiance. Cette prise en compte de l'enjeu de la parentalité se traduit par une mise en réseau des acteurs de l'éducation. Ces initiatives prennent forme à l'école mais aussi dans des équipements de quartiers ou dans des tiers lieux. Elles se caractérisent aussi par la production de supports ou d'outils, l'animation ou des temps forts associant les parents et les éducateurs.

Par ailleurs, dès 2006, la Ville a décidé, avec le soutien de l'État, la mise en place du Projet de Réussite Éducative (PRE) avec la présence d'une équipe pluridisciplinaire auprès des familles bien souvent éloignées de l'école. Cette prise en charge, dans un parcours individualisé, assure une continuité éducative et participe à réduire les inégalités d'accès aux droits.

La création d'espaces parents et leur animation contribuent à une meilleure appréhension de l'environnement scolaire. Les rencontres régulières avec les parents restent essentielles pour construire des passerelles entre l'école et la famille.

L'appui aux parents délégués d'élèves leur permet d'investir pleinement leur rôle aux côtés des équipes enseignantes et de les conforter dans leurs relations avec les autres parents.

Le partenariat institutionnel historique avec l'Éducation Nationale et la CAF reste déterminant pour légitimer la place de chacun dans ces actions.

Enfin, le projet de la Cité Éducative du Blosne, en partenariat avec l'État et l'Éducation Nationale, est une opportunité pour renforcer les dynamiques existantes sur ce territoire et inventer de nouveaux formats d'intervention pour promouvoir la continuité éducative.

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

0.30 M€

2.99 M€

Recettes de fonctionnement

0,09 M€

0,09 M€

Dépenses d'investissement

0 M€

0 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

- Reconnaître les parents comme premiers éducateurs et comme partenaires
- Faciliter les alliances éducatives au sein des quartiers
- Accompagner les initiatives et les projets de la communauté éducative

En 2021

- ◆ La poursuite de la création d'espace parents dans les nouveaux groupes scolaires
- ◆ Le renforcement de l'intervention du Projet de Réussite Educative dans le cadre de la Cité Éducative du Blosne
- ◆ La poursuite des collaborations et le soutien financier aux acteurs de proximités (ATD Quart-Monde, GRPAS, UDAF...) favorisant le lien école-famille
- ◆ L'organisation de rencontres et de formations avec les délégués parents des écoles
- ◆ Des missions d'interprétariat pour dépasser les barrières langagières, freins à l'inclusion sociale et scolaire
- ◆ La co-construction d'outils et de supports à l'attention des parents
- ◆ Le soutien au dispositif de médiation sociale en milieu scolaire avec une intervention dans 4 quartiers prioritaires
- ◆ La présence de 13 dispositifs de scolarisation précoce en éducation prioritaire répond aux objectifs d'intégrer dès le plus jeune âge les enfants des familles socialement défavorisées ou éloignées de l'institution scolaire
- ◆ Le soutien financier à des associations ou à des opérateurs locaux œuvrant à l'accompagnement et à l'exercice des compétences parentales

Animation sportive et soutien aux clubs

Chiffres clés 2020

330 associations soutenues (créneaux, subventions, aides logistiques)

12 stages multisports pour **600** enfants concernés sur l'année

Intervention des ETAPS dans **50** écoles (plus de 9 500 heures/an)

400 enfants en École municipale des sports

2 100 enfants à l'École Municipale de Natation

300 jeunes en accueil de proximité (10-15 ans) dans les quartiers prioritaires

40 ateliers sportifs périscolaires chaque semaine

80 adultes Sport Santé Bien-être

2 300 enfants concernés par les animations autour de Tout Rennes Court, ...

En lien avec les associations sportives rennaises,

5 000 journées/jeunes et

2 000 journée/familles pour

27 spots dans le cadre du Sport Activ'Eté sur l'ensemble des vacances de Juillet et Août

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

7.42 M€

6.77 M€

Recettes de fonctionnement

0.14 M€

0.05 M€

Dépenses d'investissement

0,12 M€

0,12 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

Les associations sportives constituent la clef de voûte de l'organisation du sport en France. Au nombre de 330 à Rennes, elles offrent une large palette de disciplines et de modalités de pratique (compétition, loisirs, initiation...). À ce titre, et pour les aider dans leur fonctionnement, la Ville attribue des subventions dites «fonds globaux» à ces clubs. En outre, la politique sportive prévoit un soutien financier aux clubs de haut-niveau. Cette aide doit leur permettre également de s'ouvrir sur la cité, de renforcer leur ancrage local et de conduire des actions de développement de la pratique en direction du plus grand nombre.

Mise en œuvre de nombreuses actions ou projets portés par l'instance participative nommée Conseil du Sport Rennais (vitesses de nage en piscine lors des créneaux grand public, installation de casiers en accès libre pour les pratiquants hors-structure, formation sur le thème du bénévolat...).

La Ville propose également des moments de découverte et d'initiation sportive sur les temps scolaire, péri et extra-scolaire dans les équipements sportifs de la Ville (stades, gymnases et piscines).

Ces actions sont prioritairement adressées aux publics éloignés de la pratique ou en rupture (filles, adolescents, habitants des quartiers prioritaires Politique de la ville, écoles situées en Réseau d'Éducation Prioritaire).

D'autres projets sont proposés au public, en tenant compte du contexte sanitaire, notamment au sein des quartiers de Villejean, du Blossne et de Maurepas : stages socio sportifs, spots sportifs dans les parcs de la ville en juillet et août, créneaux Animations Sportives de Proximité en semaine et en soirée, Quartiers Football Club, Mois du sable, école municipale de natation, opération «J'apprends à nager», Savoir rouler à vélo...

LES ACTIONS

- Accompagner les clubs de proximité dans la mise en œuvre des projets associatifs
- Accompagner les clubs de haut-niveau amateur dans leurs projets de performance
- Mettre en œuvre une politique sportive éducative

En 2021

- ◆ Mettre en œuvre la politique d'apprentissage de la natation (cycles scolaires, savoir nager, École Municipale de Natation, Activités sportives aquatiques...)
- ◆ Offrir des lieux de baignade pour tous (piscines, Apigné, piscine éphémère)
- ◆ Initier les publics éloignés de la pratique au moyen d'actions éducatives adaptées (socio-sport, stages, cycles scolaires REP, École Municipale des Sports...)
- ◆ Proposer une offre estivale ludique en juillet et août, en direction du plus grand nombre. Impliquer toujours plus de clubs dans ce projet
- ◆ Accompagner les clubs sportifs rennais (subventions de fonctionnement et d'équipement, mise à disposition d'installations, soutien à l'emploi sportif...)
- ◆ Soutenir les clubs de haut-niveau (équipements, contrats de partenariat, subventions...) dans le cadre d'une politique publique concertée et redéfinie
- ◆ Développer l'usage des espaces en accès libre par les filles et les femmes, notamment dans les quartiers prioritaires (city stade, plateaux sportifs...)
- ◆ Dans une logique d'héritage, poursuivre les actions de développement initiées lors de la Coupe du Monde Féminine de Football et proposer de nouvelles initiatives autour du label Terre de Jeux, Paris 2024
- ◆ Développer des créneaux adultes autour du sport santé/bien-être notamment à destination des personnes qui travaillent en horaires décalés
- ◆ Réfléchir et expérimenter des usages numériques dans le sport : implication dans le dispositif Live Lab Breizh (aide logistique et formation des ETAPS), proposition d'animations autour du sport virtuel et du numérique dans une logique de culture ludique...
- ◆ Développer le projet "Savoir rouler à vélo" en partenariat avec l'Education Nationale et le réseau d'acteurs locaux
- ◆ Relancer et faire évoluer le Conseil du Sport Rennais

Chiffres clés 2020

4 piscines rennaises

Un total de 10 bassins :

- piscine de Bréquigny : **1** bassin olympique couvert de

3 313 m³

1 bassin d'apprentissage de **263 m³** et **1** bassin nordique en inox de **2 000 m³**

- piscine de Villejean : **2** bassins d'apprentissage de **420 m³** et **120 m³**

- piscine des Gayeulles : **1** bassin d'apprentissage de **345 m³**
1 bassin ludique à vagues de **177 m³**, **1** fosse à plongée de **946 m³** et **1** lagune de **11 m³**

- piscine Saint-Georges : **1** bassin de **1 100 m³**

1 étang à Apigné et **2** piscines des centres de loisirs : Savio et Prévalaye

68 agents techniques assurent les missions d'entretien, de maintenance et sécurité dans les équipements sportifs et les **4** piscines rennaises

87 équipements couverts

42 stades et pistes

59 agents pour les équipements sportifs

250 000 heures d'occupation par an soit 25 000 créneaux

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

6.04 M€

6 M€

Recettes de fonctionnement

2.47 M€

2.47 M€

Dépenses d'investissement

4.47 M€

8.86 M€

Recettes d'investissement

0.08 M€

0.20 M€

La raison d'être du secteur

La ville est propriétaire d'un parc d'équipements vaste, qui va des gymnases et salles spécialisées (dojo, salle acrosport...) aux terrains de grands jeux en passant par les stades, les pistes, les équipements de proximité, quatre piscines et une patinoire.

Ces installations sportives municipales doivent être régulièrement mises aux normes (sécurité, accessibilité...) et renouvelées.

Les nouvelles demandes liées au développement de certaines disciplines ou de certains clubs mais aussi l'afflux d'habitants dans les nouveaux quartiers doivent être accompagnés par la création de nouveaux équipements.

Afin d'y répondre au mieux, une démarche participative est engagée auprès des usagers grâce à divers dispositifs ville : budget participatif, Conseil du Sport Rennais...

Enfin, l'usage de ce parc doit être planifié et géré en termes d'accueil, de sécurité, d'entretien et de nettoyage pour le confort du plus grand nombre (scolaires, universitaires, clubs...).

LES ACTIONS

→ Créer et rénover le patrimoine sportif de la ville

→ Gérer le parc d'équipements sportifs municipaux

→ Rechercher des financements

→ Participer au programme d'économie d'énergie (eau, chauffage, photovoltaïque...)

→ Assurer la maintenance du mobilier sportif

En 2021

- ◆ Stades : Rénovation de la piste d'athlétisme du stade de Courtemanche (livraison août 2021), Rénovation du terrain de football synthétique de Parc du Berry (Eté 2021 - Villejean), études rénovation stade Hautes Ourmes; début des études sur le pôle Ovalie à R. Launay; rénovation et mise aux normes fédérales de l'éclairage du terrain de rugby Bougouin, rénovation du plateau sportif du Berry
- ◆ Stade Rennais : contrôle des structures tribunes, remplacement des chéneaux tribunes, mise en conformité des sanitaires
- ◆ Gymnases : Livraison du nouveau gymnase de Beaugard (novembre/décembre 2021)
- ◆ Remplacement des toitures Berry et Volclair, réfection du chauffage à Rapatel, Mendès France, reprise façade locaux associatifs des Gayeulles, rénovation du sol sportif de Lesseps
- ◆ Piscines : Rénovation de l'étanchéité et installation de panneaux photovoltaïques en toiture de la piscine de Bréquigny (début des travaux mai 2021 pour 9 mois); Début du travail de concertation et de programmation sur le futur centre aqualudique de Villejean (mise en service 2025); étude patrimoniale, technique, et fonctionnelle de la piscine St Georges; études des installations techniques des piscines Gayeulles et Bréquigny
- ◆ Pilotage des opérations relevant du budget participatif : création et livraison d'un mur d'escalade extérieur au Berry (février 2021); création d'un espace multisports à Courtemanche (novembre 2021)
- ◆ Entretien et sécurité des équipements (skate-park, structures artificielles d'escalade, tribunes)
- ◆ Poursuite de la modernisation des modes d'accès aux équipements (contrôle d'accès)
- ◆ Accompagnement de la politique de maîtrise des énergies (économie et récupération de l'eau ; régulation des températures de chauffage des gymnases)
- ◆ Planification et optimisation de l'usage et de l'exploitation des installations municipales
- ◆ Achat de matériel pédagogique : Rapatel, Courtemanche, St Cyr, Rue de Paris...

Chiffres clés 2020

En 2020, la majorité des événements sportifs a été annulée en raison des conditions sanitaires

Seuls ont pu se dérouler :

l'Open de tennis pour la 1^{ère} fois au Liberté

21 000 spectateurs

Le Perche élite Tour à Robert Poirier

La Kids Cup à Bréquigny

Tout Rennes Marche aux Prairies St Martin

Un temps fort organisé par le service :

Le Palmarès du sport au Mêm

Et dans des conditions sanitaires très particulières la Roazhon Run a accueilli **800** coureurs en septembre

Une expérience inédite avec le musée de Bretagne : des visites sportives organisées tout un weekend dans le cadre de Muséeofoot

En collaboration avec le service animation, Tout Rennes Court à organisé l'accueil de plus de **2000** enfants lors des courses scolaires

Accompagnement des associations à la gestion de la crise sanitaire (procédures sanitaires, subventions, etc.)

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

1.33 M€

0.74 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

0 M€

0 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

La Ville conduit une politique de soutien aux manifestations et événements sportifs afin de renforcer son image et son rayonnement, d'animer la vie locale, de soutenir l'action bénévole, de permettre aux rennaises et aux rennais d'assister à des spectacles sportifs de haut-niveau et d'offrir aux habitants des temps de rassemblements populaires et festifs.

Ce soutien aux grands événements et aux manifestations organisés au sein même des quartiers se traduit par l'allocation de subventions et par la mise à disposition de moyens humains, techniques, logistiques et de communication.

Le service événementiel pilote la dimension RSE pour la direction.

LES ACTIONS

- Créer, accueillir et accompagner de grands événements
- Accompagner des manifestations sportives de proximité
- S'assurer du rayonnement des grands événements dans la ville via des actions de popularisation dans les quartiers
- Suivi des conventions de partenariat avec les clubs de haut-niveau en lien avec le service animation/planification

En 2021

- ◆ Proposer et mettre en œuvre des actions dans le cadre de notre labellisation "Terre des Jeux/Paris 2024"
- ◆ Participer et construire une dynamique de territoire "JO 2024" et proposer des sites de préparation sportive pour les athlètes
- ◆ Accompagner et coordonner les grands événements récurrents : Tout Rennes Court, Rennes sur Roulettes, Marathon Vert, Open de tennis, Grand Prix cyclisme de Rennes Liberté, Urban Trail, etc.
- ◆ Proposer des conventions de partenariats aux clubs de haut-niveau
- ◆ Proposer une procédure type pour les nouvelles demandes de courses pédestres. Lier la démarche avec la mise à jour du livret sur "Courir à Rennes et le challenge des 10 kms de la ville de Rennes
- ◆ Accompagner le développement de la manifestation "Sports s'emm'elles" (féminisation de la pratique sportive)
- ◆ Faire évoluer la manifestation du Mois du sable
- ◆ Accompagner le changement de date et conforter la nouvelle localisation de l'Open de Tennis de Rennes
- ◆ Poursuivre la démarche RSE à la direction des sports, tant en événementiel sportif que dans les équipements sportifs qui accueillent de nombreuses manifestations. Mettre en œuvre une procédure de don de matériel réformé. Poursuivre le travail engagé sur le tri à l'intérieur et à l'extérieur du Roazhon Park et les modes de déplacements les jours de matches en lien avec le Stade Rennais Football Club
- ◆ Conseiller, accompagner et soutenir les quelques 160 manifestations de proximité organisées sur le territoire rennais en lien avec les 3 secteurs de vie sportive
- ◆ Impulser des actions pour faire rayonner, en lien avec le service animation, les temps forts sportifs dans les écoles, les centres de loisirs, les stages socio sportifs, etc.
- ◆ Prospecter afin d'accueillir des événements sportifs d'envergure nationale et internationale à Rennes

CITOYENNETÉ ET VIE EN SOCIÉTÉ

- Démocratie locale et vie des quartiers
- Vie Associative de Proximité
- Commerce de proximité et action commerciale
- Tranquillité publique et prévention des risques
- Prestations citoyenneté



Démocratie locale et vie des quartiers

Chiffres clés 2020

14 conseils de quartiers

Près de **150** réunions de quartier (année électorale et crise sanitaire)

6 directions de quartiers

Enveloppe quartiers :
239 124 € en budget d'investissement

157 206 € en budget de fonctionnement

Cet été à Rennes :

130 000 € en budget de fonctionnement

La Fabrique Citoyenne -

Démocratie locale :

198 580 € en budget de fonctionnement

2 327 297 € en budget d'investissement

5^e saison du budget participatif

Du fait des élections municipales, la 5^e saison du budget a été décalée d'un an et a débuté en octobre 2020 avec **545** projets déposés pour un vote en avril 2021 avec un budget de **3,5 millions €**

10 000 abonnés à la newsletter Fabrique Citoyenne

La raison d'être du secteur

Les 6 Directions de Quartiers sont en proximité directe des habitants dans un souci de réactivité, d'accompagnement et de soutien aux initiatives individuelles et collectives qui participent à l'animation des territoires.

Elles pilotent certains petits aménagements (bibliothèques de rue, panneaux de basket...) et apportent un soutien aux initiatives locales (forum associatif, fête de quartier, vide-grenier, journaux de quartier...) notamment par le prêt de matériel et le soutien financier à l'achat de certains outils (informatique, mobilier...).

Suite aux Assises de la démocratie locale, organisées fin 2014, La Fabrique Citoyenne de Rennes et la Charte de la Démocratie Locale visent à écrire un nouveau chapitre de la démocratie locale avec l'ambition de mieux associer les habitants et d'assurer une meilleure lisibilité aux actions de participation citoyenne. Une newsletter pour chaque quartier a été mise en place pour favoriser la connaissance et l'appropriation des démarches de participation menées.

Dans un contexte de défiance vis-à-vis des structures publiques, il importe de favoriser les démarches de participation afin de lutter contre les fractures du vivre-ensemble, de favoriser le droit d'expression, la prise en compte de l'expertise d'usage des habitants dans la construction des projets et des politiques publiques. Il s'agit d'améliorer la compréhension des démarches menées par la collectivité, de faire acte de pédagogie tout autant que de rester à l'écoute des aspirations des citoyens.

Les Rennaises et les Rennais peuvent désormais prendre une place nouvelle dans les assemblées et les conseils de quartier, solliciter un budget d'expertise citoyenne, demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Ils décident désormais d'une partie des investissements de la Ville via le dispositif du budget participatif qui continue à solliciter l'adhésion des Rennais.

À tous les niveaux, en amont et en aval des décisions, l'expertise d'usage et les initiatives citoyennes, qui participent à l'intérêt commun, est pris en compte.

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

4.98 M€

3.83 M€

Recettes de fonctionnement

0.05 M€

0.03 M€

Dépenses d'investissement

8.79 M€

8.93 M€

Recettes d'investissement

0.60 M€

0.56 M€

LES ACTIONS

→ Soutenir les projets de quartier

→ Faire vivre la charte de la démocratie locale

En 2021

◆ Révision de la Charte de la Démocratie locale

La Charte rennaise de la Démocratie locale votée en 2015 fera l'objet d'une révision afin d'intégrer les objectifs du nouveau mandat et de revoir les outils de participation qu'elle propose. Au premier semestre, une nouvelle étape de la Fabrique citoyenne sera engagée à travers une large démarche de concertation

Ce travail permettra de proposer une nouvelle organisation des conseils de quartiers et de définir une stratégie de communication de proximité favorisant l'inclusion

L'ambition sera également de définir le cadre les principes des jurys citoyens et de l'expertise citoyenne et d'arrêter les règles des votations

Il permettra aussi de proposer une cadre commun aux comités consultatifs, aux conseils locaux et aux comités d'usagers, de définir les objectifs du futur observatoire citoyen et d'engager les premières réflexions sur la maison de la Fabrique citoyenne

Il permettra de proposer une nouvelle organisation du budget participatif en articulation avec les futurs budgets participatifs des écoliers et de la jeunesse

Ce chantier permettra de proposer un programme de formation à destination des membres des différentes instances de participation afin de favoriser l'éducation à la citoyenneté

Il permettra également de définir les contours de l'observatoire citoyen de la vie publique, dont l'objectif sera de favoriser la participation citoyenne et le suivi des démarches issues de la nouvelle Charte rennaise de la Démocratie locale

◆ Budget participatif

Une cinquième saison du budget participatif a été lancée fin 2020 et se terminera en avril 2021 par un nouveau vote. Parallèlement, une démarche d'évaluation externalisée est en cours de réalisation. Ses conclusions permettront de parfaire son organisation, de développer des démarches d'inclusion sociale

À l'occasion des Rencontres nationales du budget participatif co-organisées par les villes de Grenoble, Montreuil, Paris et Rennes, une Charte des engagements a été mise au point et la création d'une association nationale sera finalisée lors des rencontres prévues en novembre à Angers

◆ Accroître la culture de la participation dans les services

Afin de répondre aux objectifs de la Municipalité en termes de participation citoyenne, un programme de formation des agents sera mis en place pour continuer à les sensibiliser et leur permettre de monter en compétence en matière d'ingénierie de la concertation

Chiffres clés 2020

94 emplois associatifs aidés (au 16/12/2020)

Entre **400 et 500** associations aidées financièrement dans le cadre du dispositif Fonds d'Aide à la Vie Associative (ex Fonds de fonctionnement et projets CRVA)

1676 structures inscrites sur l'espace de demande de subvention et **2 505** demandes de subventions déposées.

Mise en place en 2020 des formulaires liés à l'évènementiel.

Mise en œuvre des conventions avec **25** associations gestionnaires pour **36** équipements de quartiers répartis sur **44** sites environ

Mise en œuvre des conventions avec **4** fédérations d'éducation populaire

La raison d'être du secteur

La Ville accompagne de manière résolue la vie associative par la mise en œuvre des actions suivantes :

- dispositif d'aide à l'emploi associatif
- subventions de fonctionnement et sur projets
- mise à disposition de locaux
- soutien et suivi des actions de la Maison des Associations (MDA) qui accueille les associations BUG, APRAS, France bénévolat 35, Ékosynergies, Canal B, le Mouvement Associatif Rennais, et propose à des tarifs préférentiels la location de salles de réunions, d'activités et d'un auditorium (gestion Citédia).

Elle développe également des cadres privilégiés de dialogue avec les associations : commission mixte sur le Fonds d'Aide à la Vie Associative, commission Asso Pass, commission pépinière et espace co de la MDA, négociations pour l'élaboration de contrats de missions, conventions (assemblée plénière, comité de pilotage, rencontres territoriales, bilatérales, temps d'échanges annuels, etc...).

Elle veille à simplifier les démarches des usagers et à rendre plus lisible et efficace le traitement des demandes de subventions par la mise en place d'une plateforme numérique de dépôt des demandes.

Depuis 1979, la Ville a initié un dispositif de conventionnement avec les équipements de quartier :

- c'est un choix de démocratie participative avec la volonté d'impliquer les habitants dans la vie des quartiers, une gestion associative, un maillage territorial dense et varié, un soutien constant de la Ville
- les conventions déterminent collectivement (Ville et associations) des objectifs communs, généraux, transversaux et thématiques (enfance, jeunesse, socio-sportif, artistique et culturel) à partir des chartes territoriales élaborées en 2016 qui ont permis de mettre en exergue les enjeux prioritaires des 12 territoires.

Les conventions ont été renouvelées en 2017 (adoption lors du Conseil Municipal du 4 décembre) et ont pris effet au 1er janvier 2018 pour 6 ans. Les enjeux forts du conventionnement sont : une vigilance en direction des publics dits éloignés, fragilisés, une priorisation des actions pour le public jeune et enfant et une attention particulière (mais pas exclusive) aux quartiers politiques de la ville.

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

11.97 M€

12.87 M€

Recettes de fonctionnement

0,01 M€

0,01 M€

Dépenses d'investissement

1.94 M€

1.47 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

→ Accompagner la vie associative

→ Soutenir les équipements de quartier

→ Accompagner les initiatives dans le domaine de l'environnement et de l'énergie

En 2021

- ◆ Poursuivre le développement de l'espace de demandes de subventions et organisation d'évènements : mise en place de télé-services pour les subventions Conseil de quartier, pour les associations conventionnées, pour le don de mobilier Ville, et ajout de deux formulaires pour la D Culture
Réflexion avec le service immobilier et la Direction des Sports pour la mise en place de formulaires dédiés
- ◆ Lancer la révision de la charte des engagements réciproques VILLE et associations avec le Mouvement Associatif Rennais (MAR) en articulation avec les ateliers lancés dans le cadre de la révision de la charte de la démocratie locale
- ◆ Pérennisation du dispositif don de mobiliers expérimenté en 2019 et réflexion sur la pertinence d'une mise en place d'une plateforme pour les associations/coopératives axées sur le don ou la vente de 2nd main
- ◆ Mise en place de la réserve citoyenne
- ◆ Accompagnement des dossiers «émergents» en lien avec le secteur ESS
- ◆ Accompagner l'ensemble des équipements de quartier dans la gestion de la crise sanitaire
- ◆ Accompagner la mission de gestion et d'animation de l'APRAS à l'EPI des Longs champs et au Jeu de Paume
- ◆ Renouveler le contrat de mission avec l'Association BUG fin 2021
- ◆ Accompagner la mise en place du Comité de Gouvernance de la MDA animé par Citédia dans le cadre de la CSP validée par le CM en décembre 2019
- ◆ Engager la démarche d'actualisation des chartes territoriales dans chacun des 12 quartiers avec les associations gestionnaires d'équipements de quartiers et les fédérations d'éducation populaire ainsi que l'ensemble des acteurs qui participent à la cohésion sociale dans les territoires (centres sociaux, écoles, associations de quartier,...) dans une dynamique territoriale, partenariale, complémentaire, ... et en privilégiant les enjeux jeunesse dans les quartiers. Travail en interne puis organisation des premières rencontres territoriales à l'automne
- ◆ Accompagner l'ouverture du nouvel Antipode en septembre 2021 et l'évolution de son projet associatif avec l'arrivée de sa nouvelle directrice. De même, l'AMSIC (Maison des Squares) doit faire l'objet d'un accompagnement en tant que future gestionnaire et animatrice du Pôle associatif Le Blosne en 2022/2023
- ◆ Poursuivre le travail engagé avec les équipements de quartier sur la mise en place de la tarification solidaire, les critères d'évaluation des conventions et des chartes territoriales, le renouvellement de la gouvernance associative et le développement de propositions de type aller-vers

Commerce de proximité et action commerciale

Chiffres clés 2020

Plus de **3 400** commerces actifs et un taux de vacance globalement stable

Le centre-ville de Rennes, 1er pôle commercial du Grand Ouest :

1 960 points de vente dont **43 %** occupés par les cafés hôtels, restaurants

619 M€ de chiffre d'affaires hors CHR et services

38 % d'enseignes nationales

Aide urgence Rennes Métropole commerçants/artisans :

79 entreprises aidées pour un montant de subvention de **238 470 €** versés en 2020

Commission de Règlement des Litiges de Consommation :

2 892 dossiers traités

16 marchés dont La Criée-marché central

29 food-trucks exercent sur les **27** emplacements + **15** au Roazhon Park

514 commerçants titulaires

435 terrasses (7 190 m²)

55 étalages (1 997 m²)

La raison d'être du secteur

Le commerce est un contributeur majeur de la qualité du cadre de vie et un facteur de lien social. La Ville de Rennes développe un dialogue étroit avec les acteurs du commerce et met en œuvre une politique d'animation destinée à conforter la vitalité de son appareil commercial.

Sur le mandat 2014-2020, la Ville de Rennes a porté une attention forte aux secteurs impactés par le contexte particulier des grands travaux. En 2020, la crise sanitaire du COVID 19 est venue ébranler de façon majeure et durable la filière du commerce dans un contexte pré-existant de mutations majeures. S'inscrivant en complémentarité des actions portées par l'État, la région Bretagne et la Métropole, la Ville a déployé un dispositif d'urgence pour accompagner les commerces dans ce contexte, à la fois à l'échelle du CV et à l'échelle des quartiers.

Depuis 2016, la Ville de Rennes porte en partenariat avec les chambres consulaires, le Carré Rennais et l'Union du Commerce un Plan d'action en faveur du commerce du centre-ville : un travail approfondi et opérationnel est ainsi mis en œuvre sur les conditions de réussite du développement du cœur marchand de la métropole sur 3 volets : l'offre commerciale, l'identité et l'expérience de visite.

En accompagnement de cette dynamique, des animations de toutes natures sont soutenues sous différentes formes : prêt de matériel, prise en charge de la communication, subventions, et des temps forts annuels organisés (festivités de fin d'année, grande braderie...)

Maintenir et moderniser l'offre commerciale de proximité au cœur des quartiers constitue par ailleurs un enjeu fort dans la réussite des différents projets urbains et contribue à une meilleure qualité de vie des rennais.

La Ville de Rennes porte de plus une attention particulière aux commerces non sédentaires (marchés de plein air et couverts, food-trucks), lieux d'animation et de commerce de proximité importants, facilitateurs de liens directs entre les producteurs et les consommateurs.

LES ACTIONS

- Conforter et moderniser le tissu commercial rennais dans un contexte de transformations majeures
- Piloter et mettre en œuvre les actions du Plan d'Action Commerce Centre-Ville de Rennes
- Renforcer la fonction commerciale de proximité dans les quartiers
- Soutenir des animations, accompagner les associations de consommation
- Garantir l'intégration de la fonction Commerce dans les politiques publiques et favoriser la concertation avec les acteurs du commerce et les usagers

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

1.90 M€

0.97 M€

Recettes de fonctionnement

1.91 M€

2.04 M€

Dépenses d'investissement

0.10 M€

0.17 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

En 2021

En France, la crise du COVID-19 a plongé 45% des commerces de détail dans une fermeture obligatoire de 7 semaines entre le 17 mars et le 11 mai 2020. La recrudescence de l'épidémie en octobre 2020 a intensifié la pression sur cette filière structurante. Le dispositif de soutien déployé par l'État a été complété par Rennes Métropole notamment au travers de l'aide d'urgence Commerçants/Artisans et par la ville de Rennes dont l'action va se poursuivre conjuguant tout à la fois mesures de sauvegarde et de transformation :

- ◆ Dispositions d'urgence en lien avec les périodes de confinement : annulation des loyers perçus directement par la ville de Rennes, suspension des charges locatives liées aux fluides, annulation des droits de terrasses et des redevances d'occupation du domaine public pour les activités de bars, cafés et restaurants
- ◆ Accompagnement de la réouverture des commerces suite aux périodes de confinement : distribution par la ville de Rennes de 1 200 kits sanitaires dispositif exceptionnel et temporaire d'extension des terrasses ; des actions qui seront adaptées en 2021 en fonction de l'évolution de la pandémie
- ◆ Démarche partenariale forte portée par la Métropole et la Ville de Rennes et ses partenaires, démarche globale qui se prolongera sur l'année 2021 :
 - des temps d'échange réguliers pour partager l'évolution de la situation sanitaire et économique
 - une campagne de communication destinée à encourager l'achat auprès des commerces et artisans implantés localement
 - la création d'une plate-forme de référencement local Commerce-rennes.com développée par Destination Rennes
 - le déploiement d'un ensemble de solutions à destination des commerçants visant à favoriser leur visibilité numérique

Piloter et mettre en œuvre les actions du Plan d'Action Commerce Centre-Ville de Rennes et en préparer l'acte II

Au vu des incidences directes de la crise sanitaire tant sur les projets amorcés, que sur les habitudes des clients que sur les pratiques des commerçants, c'est tout un pan nouveau à construire avec les acteurs concernés au premier plan. L'objectif est de permettre d'enrichir la réflexion, et d'être au plus proche des réalités et des attentes nouvelles des usagers, habitants, clients du centre-ville dans la continuité du travail mené depuis 2016

Renforcement du maillage commercial des quartiers rennais

Sur le mandat 2020-2026, le maillage commercial de proximité sera largement renforcé et modernisé sur l'ensemble du territoire, avec la livraison de nombreux équipements commerciaux en 2023-2024 et 2025. L'ouverture de la ligne B du métro, adossée à des programmations mixtes et l'implantation de nouveaux équipements publics de rayonnement métropolitain voire au-delà, constitue un effet de levier en faveur de la dynamisation marchande de nombreuses centralités dont l'attractivité se trouve renforcée, et dont les zones de chalandise dépassent la stricte échelle des quartiers

- ◆ A la faveur des projets urbains en cours, la Ville de Rennes a engagé la création de polarités commerciales nouvelles venant répondre aux attentes des habitants des quartiers en émergence (Baud Chardonnet, Courrouze, Alma Rabelais Rouault, Brasserie st Hélier, Armorique...)
- ◆ La modernisation de l'offre commerciale existante dans les quartiers en rénovation urbaine est également en cours sur les quartiers du Blosne, de Maurepas-Gayeulles, Maurepas-Gros Chêne et Cleunay

Favoriser la co-construction et la concertation

Constitution de groupes de travail /groupes de concertation avec les représentants des commerçants, les commerçants, etc.

- ◆ Projet urbain Rennes 2030 : usages liés à l'activité commerciale au regard des nouvelles mobilités et de l'apaisement des espaces publics sur le centre-ville
- ◆ Plan d'action commerce de Centre-Ville de Rennes : focus groupes habitants, clients, professionnels immobilier, chercheurs...

Soutenir les animations, les associations de consommation, les artisans d'art

- ◆ Favoriser l'adaptation des animations aux contraintes réglementaires
- ◆ Conforter la cité Pierre Louaïl comme lieu d'accueil des artisans métiers d'art
- ◆ Accompagner la Maison de la Consommation et de l'Environnement sur son plan d'action mené en lien avec les politiques publiques des Collectivités

Tranquillité publique et prévention des risques

Chiffres clés 2020

1 ZSP (Zone de Sécurité Prioritaire) (Blosne)

1 QRR (Quartier de Reconquête Républicaine) (Maurepas)

75 policiers municipaux

36 caméras de vidéo protection

Environ **24 000** heures de patrouilles de police de proximité

Plus de **150** réunions organisées sur les quartiers de Rennes (cellules de veille, cellules d'alerte, squats, occupations de l'espace public...)

23 associations soutenues pour **31** projets

30 emplois de médiateurs sociaux ou scolaires soutenus par la Ville

3 450 ERP répertoriés dont 564 sont visités et suivis

Plus de **1 300** dossiers instruits pour la mise en accessibilité des établissements aux personnes handicapées depuis 2014 (Agendas d'Accessibilité Programmée)

BUDGET 2019 BUDGET 2020

Dépenses de fonctionnement

5.48 M€

5.29 M€

Recettes de fonctionnement

0.75 M€

0,75 M€

Dépenses d'investissement

0.26 M€

0.41 M€

Recettes d'investissement

0.05 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

Diverses actions traduisent les orientations de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Au premier titre desquelles :

- la présence de la police municipale sur une mission d'ilotage de proximité, de respect des arrêtés municipaux et de coopération avec la Police Nationale
- l'animation des instances de gouvernance du CLSPD, dont 1 GPO (groupe de partenariat opérationnel) mensuel sur chacun des 5 secteurs, 1 cellule de veille semestrielle par secteur, une cellule mensuelle à l'échelle de la Ville et une Assemblée plénière annuelle
- l'animation de partenariats opérationnels autour des thématiques prioritaires (Mise en place d'une expérimentation de médiation municipale au printemps 2020, Impulsion d'une démarche de reconquête du secteur Bourbonnais en lien avec Espacil, L'Observatoire de la Délinquance devient Observatoire de la délinquance et des violences faites aux femmes, ...)
- l'animation de la Charte rennaise de la vie nocturne adoptée en mai 2016 (partenariat visant à favoriser le partage des espaces de vie nocturne par la réduction des nuisances et des prises de risques, à prévenir les risques en amont par la sensibilisation de la population et la formation des acteurs à la réglementation et à la réduction des risques, à développer l'attractivité de la vie nocturne rennaise par le soutien et la promotion des offres nocturnes notamment culturelles, par l'intégration du volet nocturne aux questions d'aménagement et de la mobilité)

Dans le cadre de la prévention des risques, une attention particulière est portée aux risques liés aux inondations. La Ville était propriétaire d'ouvrages de protection contre les inondations, essentiellement des digues le long de la Vilaine et de l'Île jusqu'au 31 décembre 2017. Les actions nécessaires étaient mises en œuvre pour assurer la pérennité de ces ouvrages. Par ailleurs, afin de développer la connaissance du risque et d'en améliorer sa gestion, la Ville s'inscrivait dans la mise en œuvre d'un programme national d'action de prévention contre les inondations jusqu'au 31 décembre 2017. Les ouvrages de protection et le programme national d'action de prévention ont été transférés à Rennes Métropole le 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la compétence gestion des milieux aquatiques et protection des inondations.

La Ville exerce également la police incendie dans les Établissements Recevant du Public rennais (La Maire est garante de la sécurité du public accueilli). Le suivi constant de cette police des ERP en coordination avec le SDIS et la Préfecture bénéficie à la sécurité du public en matière de prévention des incendies et au bon déroulement des travaux dans les établissements, tant en sécurité qu'en accessibilité aux personnes handicapées.

LES ACTIONS

→ Assurer la tranquillité publique et prévenir la délinquance

→ Prévenir les risques

En 2021

ASSURER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

Police Municipale

- ◆ Poursuivre les patrouilles de police de proximité en soirée dans le centre-ville et en journée dans l'ensemble des quartiers
- ◆ Développer les opérations et patrouilles communes police municipale - police nationale
- ◆ Développer les interventions dans les écoles
- ◆ Développer les actions d'enlèvements de véhicules épaves en lien avec la PN
- ◆ Renouveler la convention de coordination Police Nationale – Police Municipale
- ◆ Mise en place de la nouvelle organisation du service de police municipale
- ◆ Recrutement de 40 policiers municipaux (2020 et 2021)
- ◆ Mise en place de l'élargissement des horaires des patrouilles de police municipale en soirée les jeudis, vendredis et samedis (fin 2h30)
- ◆ Renforcement des équipements de protection des agents (caméras piétons, pistolets à impulsion électrique)
- ◆ Développement du dispositif de vidéo protection

Pilotage du CLSPD / Prévention de la Délinquance et Médiations Sociale

- ◆ Renouveler la STSPD sur la base d'une concertation habitante ambitieuse
- ◆ Renouveler le dispositif des Habitants référents Sécurité
- ◆ Conduire une seconde saison d'expérimentation de la médiation municipale
- ◆ Initier l'étude de préfiguration nécessaire à la création ou optimisation d'un lieu d'accueil dédié aux femmes victimes de violences
- ◆ Expérimenter une proposition à destinations des parents des enjeux exposés à la délinquance
- ◆ Développer des propositions favorisant l'accès au Droit dans les quartiers
- ◆ Animer les instances du CLSPD en articulation avec la réorganisation du service de Police Municipale
- ◆ Maintenir les dynamiques partenariales sur l'accès au droit, la prévention de la récidive, la gestion des situations d'errance et d'occupations illicites, la prévention de la délinquance, ...

Vie Nocturne

- ◆ Continuer de faire vivre la Charte de la vie nocturne à travers les instances du Conseil de la Nuit
- ◆ Actualiser le fonctionnement du Conseil de la Nuit : comité de pilotage, groupes de travail
- ◆ Actualiser thématiques, groupe-actions
- ◆ Créer un Comité des Noctambules
- ◆ Relancer la Commission de conciliation établissements nocturnes – riverains
- ◆ Animer un stand vie nocturne dans le cadre du Livre blanc sur la sécurité dans le cadre du renouvellement de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance
- ◆ Animer les travaux et former les acteurs du Groupe de travail Violences sexistes et sexuelles la nuit à Rennes pour apporter une réponse collective aux violences sexistes et sexuelles la nuit à Rennes

PRÉVENIR LES RISQUES

- ◆ Une nouvelle organisation pour le suivi et la coordination de l'événementiel dans la ville a été mise en œuvre au second semestre de l'année 2017. Elle a été pérennisée pour une meilleure étude transversale des dossiers
- ◆ Un processus de contrôle de la sécurité des bars et restaurants N 5ème catégorie a débuté en octobre 2016, et s'est poursuivi dans les années suivantes par des visites d'établissements qui continueront en 2021 et permettent d'améliorer la sécurité de ces locaux avec le concours des exploitants
- ◆ Les règlementations en matière de police de l'incendie et de l'accessibilité dans les ERP nécessitent sur le long terme une gestion continue et vigilante des dossiers, aussi bien simples que complexes qui se poursuivra en 2021

Chiffres clés 2020

Service État Civil-Événements de Vie : **169 000** prestations délivrées

Service État Civil Formalités : **82 076** prestations délivrées en 2020

Service Funéraire :
45 000 usagers reçus
35 000 visites en ligne
1 050 inhumations dont 400 en cinéraires

Service Élections Réglementation Enquêtes : **2 365** usagers reçus

Électorat 2020 : **116 891** au 31/12/2020

107 bureaux de vote

8 037 nouvelles inscriptions sur les listes électorales

2 000 changements de situation (adresses, état-civil)

2809 procurations traitées pour les Municipales

11 088 logements à recenser

Enquête 2020, taux de réponse de **98,63 %** dont **65,30 %** de réponses par internet

Population totale : **220 925** et municipale : **216 815**

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

4.47 M€

4.87 M€

Recettes de fonctionnement

0.87 M€

0.86 M€

Dépenses d'investissement

0.02 M€

0.02 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

Les prestations administratives à la population sont dispensées par 4 services :

- Le service État Civil-Événements de vie agit au nom et pour le compte de l'État, dans le cadre de missions régaliennes, par délégation de Madame la Maire. Il procède à l'enregistrement des actes de l'état civil (naissances, mariages, décès), instruit et célèbre les mariages, réalise des auditions préalables avant mariage et reconnaissance, instruit les demandes de changement de nom et de prénom, établit et met à jour les livrets de famille, assure la tenue des registres, délivre les actes de l'état civil, assure la vérification des données d'état civil via COMEDEC (COMmunication Electronique des Données de l'État Civil) et instruit les procédures de rectifications administratives. Il enregistre les déclarations, les modifications et dissolutions de PACS et assure la mise à jour des dossiers transférés par le tribunal d'instance.

- Le service Formalités traite des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité des usagers rennais et non rennais (dépôt des demandes de titres sur rendez-vous) sur 5 sites : Victor Hugo et 4 mairies de quartier (Villejean, Maurepas, Le Blossne, Bréquigny Sud-Gare), enregistre les inscriptions sur les listes électorales et réalise le recensement citoyen des jeunes de plus de 16 ans. Il assure diverses autres prestations telles que la délivrance d'actes de l'état civil, les demandes de mise à jour des livrets de famille, les légalisations de signature, les certifications conformes de documents, les attestations de domicile (pour les autorités étrangères),

- Le service Funéraire gère la police des funérailles (inhumations, exhumations) ainsi que les emplacements et les concessions funéraires et cinéraires des 3 cimetières Nord, Est et Saint-Laurent. Il reçoit les usagers sur 2 sites: Est et Nord. Il délivre les autorisations d'inhumations, d'exhumations, de crémations et fermetures de cercueil, contrôle les déclarations de transports, de soins de conservation et le bon déroulement des opérations funéraires (travaux marbriers, convois,...) dans les trois cimetières.

- Le service Réglementation gère des réglementations spécifiques liées au Commerce, à l'Artisanat et au Droit des Étrangers:

-Gestion des autorisations de stationnement taxis, déclarations de débits de boissons permanents et délivrance d'autorisations de débits de boissons temporaires sur Rennes ;

- Ventes au déballage, ouvertures dérogatoires des commerces (dimanches et jours fériés); ventes en liquidation.

-Réception des déclarations de meublés de tourisme et chambres d'hôtes.

-Enregistrement des créations et modifications de statuts des syndicats professionnels

-Instruction des demandes en ligne de recensement citoyen et transmission de la liste trimestrielle au Centre du Service National.

-Instruction des demandes d'attestation d'accueil (séjour d'Étrangers non européens de moins de 3 mois) et de regroupement familial.

-Réponse aux demandes d'enquêtes et de notifications pour le compte de tiers (services fiscaux, sociaux et judiciaires,...).

La collectivité est chargée de l'organisation des scrutins politiques (européens, nationaux et locaux). Le service élections tient à jour les listes électorales, procède à leur actualisation, leur révision (inscriptions, radiations, ..). Il organise localement les campagnes de communication pour les inscriptions sur les listes électorales et les cérémonies de citoyenneté pour les jeunes inscrits.

Il est chargé de mettre en œuvre l'actualisation des découpages géographiques électoraux (cantons, circonscriptions, bureaux de vote).

Le recensement de la population est réalisé annuellement sur la base d'un échantillonnage d'adresses correspondant à 8 % des logements issus du répertoire des immeubles localisés (RIL), correspondant à une base d'adresses expertisée chaque année.

Il est réalisé sous la responsabilité de la Ville par des agents recenseurs selon la méthode classique du dépôt-retrait de questionnaires auprès des ménages, avec la possibilité d'un recensement direct par internet.

Le recensement permet de déterminer le chiffre de la population rennaise et de connaître les besoins en équipements et services. Il sert d'assiette à l'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement et fait l'objet d'une dotation annuelle de compensation de l'État, allouée au titre des charges transférées.

Dotations État allouées en 2020 pour les prestations régaliennes : Titres d'identité : 178 400€; Recensement : 41 615€; Actes d'état civil (COMEDEC) : 42 466€; Elections : 114 390€

Recettes perçues : Autorisations de stationnement : exonération de la redevance; Concessions funéraires : 500 000€

LES ACTIONS

→ Prestations administratives

→ Organiser les élections

→ Recenser la population

En 2021

- ◆ Développer la communication aux usagers :
 - Informer sur leurs droits et devoirs pour les prestations Mariages/PACS, Reconnaissances/Naissances
 - Établir ou réactualiser les plaquettes d'information usagers : documents plurilingues pour les prestations liées à la naissance (choix du nom, établissement de la filiation), guide Formalités après décès, plaquettes de présentation des Cimetières Nord et Est, symbolique funéraire du Cimetière du Nord, salles de recueillement, communication sur l'entretien des sépultures en mode éco labélisé
 - Concevoir et fabriquer un livret de famille écoresponsable
 - Développer une offre de salles identifiées à disposition des rennais-e-s pour les cérémonies civiles (recueillement / convivialité)
- ◆ Poursuivre la démarche de dématérialisation des services en ligne proposés aux usagers :
 - Développer la pré-demande de titre
 - Poursuivre la campagne de numérisation des actes de l'état civil et création des extraits pour les actes anciens en vue des échanges COMEDec (actes de mariages des années 70)
 - Mettre en œuvre les certificats de décès électroniques, échanges dématérialisés avec la PMI
 - Déployer le paiement en ligne sur le site du service funéraire cimetières.rennes.fr pour la gestion des concessions (acquisitions, renouvellements, conversions...) et le paiement des travaux en régie (creusements, exhumations...)
 - Développer des outils cartographiques à partir de l'appli métier cimgestion
- ◆ Améliorer la qualité de prise en charge des usagers :
 - Mettre en œuvre d'un outil de planification des rendez-vous (e sirius) au service funéraire
 - Se doter de 2 dispositifs de recueils supplémentaires (matériel informatique fourni par l'État) pour la gestion des demandes de cartes d'identité/passeports pour limiter les délais d'attente des usagers lors de la prise de rendez-vous en période de forte affluence et afin de fluidifier la fréquentation des sites (nécessité renforcée par les mesures sanitaires en vigueur)
- ◆ Optimiser la gestion des cimetières rennais :
 - Mettre en place un schéma directeur d'aménagement des 3 cimetières :
Renforcer la trame végétale structurante et diffuse dans le but d'augmenter significativement la part végétale dans les cimetières
 - Remettre à niveau d'équipements (réseaux, locaux cimetière Est, signalétique, éclairage, électrification des entrées...)
 - Déployer un plan de gestion des emplacements funéraires pour anticiper les besoins
 - Poursuivre la diversification de l'offre dans les 3 cimetières en créant de nouveaux équipements (carrés confessionnels, columbariums, cavurnes, terrains cinéraires)
 - Améliorer la gestion du tri et de la collecte des déchets verts dans les cimetières
 - Mettre à jour les visites virtuelles sur le portail funéraire avec enrichissement des données concernant les personnalités et les sépultures remarquables
 - Valoriser le patrimoine funéraire des cimetières / Organiser des temps forts à l'occasion d'événements (ex: Toussaint, Printemps des cimetières, Journées du Patrimoine)
 - Développer une politique de protection du patrimoine funéraire et engager un plan de sauvegarde (chapelles, monuments remarquables) dans une logique de participation public/privé
 - Mettre en place un collectif d'usager-e-s afin de définir et suivre le règlement des cimetières
 - Construire une nouvelle politique tarifaire prenant en compte les citoyen-ne-s les plus démunis-e-s
- ◆ Organiser un double scrutin : élections départementales et régionales et mettre en place un bureau de vote spécifique pour le vote par correspondance des personnes détenues (décret du 27 novembre 2020)
- ◆ Organiser une mise à jour en continu du répertoire des immeubles localisés (base de données adresses)

Chiffres clés de 2020

Nombre de KM de domaine public voirie à entretenir : **530 kms**

Nombre de marchés alimentaires à traiter : **15**

Nombre heures de propreté manuelle (y compris micro balayuses) : **114 000 heures**

Nombre d'heures de fonctionnement balayuses 2 et 4m³ : **17 000 heures**

Nombre d'heures de fonctionnement laveuses/décapeuse : **6 016 heures**

Tonnage déchets collectés : **3 800 T** collectés (1 700 T recyclés – **700 T** compostés – **1 400 T** incinérés)

Nombre sanitaires publics : **74**

Nombre corbeilles de rue : **1465**

La raison d'être du secteur

Le programme Propreté Publique permet de préserver le domaine public de la Ville de Rennes en état de propreté constant, en toutes circonstances (événements sur l'espace public tels que fêtes, manifestations, incivilités...). Il s'agit de lutter contre toutes sortes de pollutions visuelles et de malpropreté (déchets, mégots, déjections canines, tags, affichages sauvages, souillures diverses...) présents sur le domaine public (chaussées, trottoirs, places, jalonnement et mobilier divers, ouvrages d'art, bornes fontaines, sanitaires publics) et de prendre en charge le nettoyage du domaine public à l'issue des marchés alimentaires quotidiens, le vidage des corbeilles, aux fins de restituer et de garantir un environnement de qualité, agréable à vivre, au bénéfice de l'ensemble des Rennais. Il s'agit également d'effectuer le ramassage des feuilles et le désherbage des trottoirs et caniveaux.

Le programme s'articule autour :

- de la propreté :
 - . Propreté horizontale mécanique de la voirie : balayage et lavage basse et haute pression ;
 - . Propreté horizontale manuelle de la voirie : balayage, enlèvement d'encombrants et dépôts sauvages, gestion du mobilier de propreté (corbeilles, cendriers) ;
 - . Propreté verticale : enlèvement des tags et de l'affichage sauvage – nettoyage des panneaux d'affichage libre, des panneaux de jalonnement, des fontaines (entretien extérieur), des bornes fontaines à eau, des œuvres d'arts ;
 - . Sanitaires publics : nettoyage et maintenance - Pilotage et suivi des travaux liés aux programmes de rénovation ou de création de sanitaires.
- de la prévention avec des actions de médiation et de la verbalisation suite à des dépôts sauvages identifiables ;
- de la mise en sécurité du domaine public : Suite à incivilités, accidents ou autres (enlèvement ou signalement sur les encombrants, les déchets dangereux, les cadavres d'animaux, épandage d'absorbants et nettoyage...).

Des actions de communication sont également mises en œuvre.

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

6.53 M€

8.02 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

0.16 M€

0.22 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

→ Assurer la propreté et la mise en sécurité des rues

En 2021

- ◆ Sensibiliser : Grâce aux outils de communication créés en 2018 et 2019, poursuite des animations dans les écoles rennaises sur le "Rennes Propre Ensemble" et lors d'évènements organisés par les bailleurs, associations de quartier... Animation dans le cadre du World Clean Up Day 2021
 - ◆ Équiper :
 - Poursuite de la mise en place de corbeilles permettant le tri sur l'espace public sur le centre-ville et communication pour améliorer ce tri
 - Poursuite du tri des déchets lors des opérations de ramassage de déchets au chariot par les agents
 - Réception de nouveaux sanitaires publics : place Ste Anne, place St Germain, proche station métro Villejean (budget participatif 2019), proche station métro Jules Ferry...
 - Mise en place de 3 uritrottoirs dans le cadre du budget participatif
 - ◆ Traiter :
 - Poursuite du marché entreprise sur l'effacement des tags
 - Adaptation permanente pour faire face à l'évolution des surfaces à traiter et aux évolutions des types d'espaces (pistes cyclables,...) et des types de matériaux à traiter (pavés enherbés,...) avec notamment la pérennisation de l'équipe week-end et le recrutement de contractuels pour entretenir les abords de la nouvelle gare
 - Adaptation des moyens pour faire face à l'évolution des usages des espaces (appropriation plus importante des espaces extérieurs, vie nocturne plus intense,...)
 - Poursuite des travaux permettant de fluidifier les interfaces avec la Direction des Jardins et de la Biodiversité, le service collecte de Rennes Métropole et le service propreté de la Direction de la Voirie
 - ◆ Verbaliser :
 - Évolution des modalités de verbalisation des agents (fin des carnets à souche ?)
 - Participation à la réflexion sur la création de la brigade anti-incivilité
- Tout ce travail s'accompagne de la poursuite des réflexions en termes de développement durable :
- ◆ Maitrise des ressources : recherche de nouvelles sources d'eau non potable pour le lavage
 - ◆ Tri des déchets

En 2021 après une phase de concertation avec les agents et les rennais, un nouveau Plan d'Action Propreté sera défini pour les 3 années à venir

Chiffres clés 2020

864 ha d'espaces verts publics

39,15 m² d'espaces verts publics par habitant - 16,1 % de boisement - 130 000 arbres - 3 % d'eau

154 ha de parcs et 76 m² d'espaces de nature en ville par habitant - 90 % des habitants à moins de 300 m d'un square

400 agents aux jardins, aux espaces verts et à la biodiversité - 100 % des espaces verts en gestion écologique

4,3 km de trottoirs végétalisés par les habitants dans le cadre de l'opération «Jardiner ma rue»

11 sites de jardins familiaux totalisant 1 015 parcelles

100 jardins partagés

10 vergers citoyens

La raison d'être du secteur

La Ville de Rennes compte en 2020 près de 870 ha d'espaces verts publics (surface de la commune : environ 5 000 ha) dont la maintenance est assurée en quasi-totalité en régie. Par ailleurs, dans le cadre des aménagements ou de réaménagements urbains, des espaces publics permettant entre autres la réalisation d'une trame verte communale sont en cours de création durant le mandat (plus de 110 ha).

Les espaces végétalisés évoluent dans le temps ainsi que les usages qu'ils accueillent. C'est pourquoi, régulièrement, un certain nombre d'entre eux font l'objet de rénovations, à travers des travaux réalisés par entreprise ou en régie (notamment la rénovation du parc Saint Cyr).

La Ville de Rennes compte un grand nombre d'espaces verts de proximité, en cœur d'îlot d'habitation : autant d'espaces vecteurs de lien social que permettent par exemple les jardins partagés qui ont continué à se développer en 2020.

Par ailleurs, 4 nouveaux vergers ont été créés. Le pastoralisme a continué à se développer avec la prise en gestion progressive des prairies Saint Martin. Les questions du genre et des îlots de chaleurs ont été traitées à travers la rénovation de 2 cours d'écoles.

De nombreuses plantations (5 000 plants) ont été réalisées à la Prévalaye pour conforter la trame bocagère (végétaux certifiés «Flores locales» assurant une variabilité génétique et une adaptation au milieu).

La Ville de Rennes est devenue la première grande ville à être labellisée Ecojardins pour l'ensemble de ses espaces verts publics.

La saison 5 du budget participatif a confirmé l'intérêt des Rennais pour la végétalisation des espaces publics (environ 250 dossiers déposés par les Rennais fin 2020).

L'élaboration de la charte de l'arbre s'est poursuivie au sein du Conseil Local de la Biodiversité (commission arbre).

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

13.35 M€

16.72 M€

Recettes de fonctionnement

0.21 M€

0.30 M€

Dépenses d'investissement

8.15 M€

9.10 M€

Recettes d'investissement

0.26 M€

0.80 M€

LES ACTIONS

- Assurer la maintenance des espaces verts
- Développer la biodiversité
- Aménager et rénover les espaces verts
- Créer et assurer la maintenance des jardins familiaux et partagés
- Développer l'agriculture urbaine
- Aménager et assurer la maintenance des espaces funéraires
- Alimenter l'observatoire de la biodiversité

En 2021

- ◆ Poursuite des travaux d'aménagement des prairies Saint Martin, des portes Mordelaises et du parc des Tanneurs
- ◆ Réaménagement de 3 cours d'école non genrées et végétalisées
- ◆ Aménagement d'aires de jeux inclusives
- ◆ Livraison d'opérations du budget participatif (saisons précédentes) et lancement des projets qui seront retenus dans le cadre de la 5ème saison
- ◆ Finalisation de la charte de l'arbre et de l'atlas communal de la biodiversité
- ◆ Plantation de vergers et de micro forêts
- ◆ Poursuite de l'installation d'agriculteurs dans le cadre de l'agriculture urbaine

Gestion du domaine public et des espaces de circulation

Chiffres clés 2020

7 329 places de stationnement payant sur voirie (5 564 en secteur vert, 1 765 en secteur rouge) **508** horodateurs.

4 948 autorisations diverses (arrêtés de circulation, occupation du domaine public, déménagements, ...)

441 victimes dans **363** accidents routiers

La raison d'être du secteur

La gestion du domaine public routier est partagée entre la Ville de Rennes et la Métropole. Les missions suivantes sont assurées pour le compte de la ville de Rennes :

- Exercice de la police de la circulation et du stationnement : prise des arrêtés permanents et temporaires décrivant les conditions de circulation et de stationnement, délivrance des autorisations de voirie pour les occupations du domaine public type bennes et échafaudages, délivrance des autorisations de déménagement.
- Mise en œuvre de la stratégie de stationnement : gestion du stationnement payant sur voirie, extensions de celui-ci, gestion des horodateurs, collecte et traitement des fonds, gestion des demandes de tarifs préférentiels pour les résidents et les professionnels
- Actions de prévention en matière de sécurité routière : observatoire des accidents, sensibilisation dans les écoles, sensibilisation des cyclistes, campagnes de communication, radars pédagogiques, ... ;
- Viabilité hivernale sur les ex-voies communales sur le territoire rennais par le service Propreté
- Construction de passerelles : afin de favoriser l'accès aux cours d'eau de la Ville, des passerelles et pontons sont construits

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

1.85 M€

2.84 M€

Recettes de fonctionnement

5.97 M€

6.01 M€

Dépenses d'investissement

6.29 M€

7.09 M€

Recettes d'investissement

0.75 M€

0.87 M€

LES ACTIONS

- Assurer la circulation et le stationnement sur le domaine public
- Aménager les espaces verts et les ouvrages spécifiques en lien avec les aménagements de la voirie
- Aménager les passerelles pour permettre un accès facilité aux cours d'eau

En 2021

- ◆ Extension des zones de stationnement payant, en périphérie des zones existantes, en lien avec la mise en service de la ligne b
 - ◆ Continuité des actions de gestion du domaine public routier liées à l'exercice de la compétence de la police de la circulation et du stationnement
 - ◆ Continuité des actions de prévention de sécurité routière
 - ◆ La réalisation des opérations d'aménagement d'espaces publics, conduite par Rennes Métropole, peut nécessiter une intervention sur le périmètre de compétence de la Ville de Rennes (aménagement des espaces verts, réalisation de kiosques...). Aussi, afin d'assurer la cohérence globale du projet et une parfaite coordination des travaux, Rennes Métropole et la Ville de Rennes peuvent désigner, par voie de convention, l'une des collectivités comme maître d'ouvrage unique pour assurer, à titre temporaire, la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Dans la majorité des cas, Rennes Métropole est désignée maître d'ouvrage unique
- En 2021, les principaux aménagements portent sur :
- La fin des aménagements aux abords des stations de métro : places Sainte-Anne / Saint Germain / Jules Ferry / Cleunay / Buttes de Coëmes / Joliot-Curie / Colombier
 - L'aménagement de l'avenue Janvier et de l'axe Guillaudot/Gambetta
 - L'aménagement de la place de la Parcheminerie
 - L'aménagement des espaces publics de la ZAC Blosne Est : avenue des Pays-Bas, place Jean Normand
- ◆ Mise en place d'un nouvel outil de gestion pour l'observatoire de l'accidentologie. Le nouvel outil qui a vocation à être utilisé au plan national par les forces de police, les gendarmeries et les différentes collectivités locales permet d'établir des statistiques en matière d'accidentologie et de détecter les zones d'accumulation des accidents

Développement des déplacements actifs

Chiffres clés 2020

Objectif du PDU : passer la part modale du vélo de **3.2 %** à **9 %** d'ici 2030

80 % des voies en zone de circulation apaisée

20 classes formées à la pratique du vélo par an, soit environ **500** élèves

15% d'augmentation du trafic vélo annuel entre 2014 et 2020

La raison d'être du secteur

Le programme « Développement des déplacements actifs » a pour vocation la réalisation des actions relatives au développement de la pratique des modes actifs (essentiellement usage du vélo et de la marche), hors opérations d'aménagements d'infrastructures ou d'exploitation de services prises en charge par le budget de Rennes métropole.

En conséquence, ce programme comporte essentiellement :

- Des moyens humains et techniques dans le cadre des études pour les aménagements piétons et cyclables.
- Des actions de communication ou de sensibilisation, propres à la Ville de Rennes ou réalisées conjointement avec Rennes Métropole. Ces actions peuvent être ponctuelles ou récurrentes, sous la forme d'animations ou de documentation/supports de communication ;
- Des études stratégiques en matière de communication ;
- Des adhésions et subventions à différentes associations et organismes ;
- Des moyens humains et techniques permettant d'alimenter les observatoires des déplacements. Ces moyens sont utilisés notamment en amont des projets pour en étudier l'opportunité et en aval pour en mesurer les effets.

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

0,11 M€

0,11 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

0 M€

0 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

→ Communiquer et sensibiliser en matière de développement des modes actifs

→ Alimenter l'observatoire des déplacements

En 2021

- ◆ Dans la continuité du plan vélo Rennes 2020 adopté par la Ville de Rennes fin 2015, en 2021 se poursuivront les projets d'aménagement de voirie et de modération de la vitesse et du trafic automobile (réduction du transit dans les voies en ZONE 30). Les orientations visent également à sécuriser des carrefours accidentogènes pour les cycles et les piétons, et la vigilance sur le traitement des conflits tous modes
- ◆ La ville s'est dotée d'un plan en faveur des piétons (étude en régie, en lien avec les référents piétons des associations) qui fera l'objet d'une démarche de communication particulière en 2021
- ◆ Courant 2021, suite à l'ouverture de la 2ème ligne de métro et du redéploiement du réseau de transports en commun, le plan de circulation du Centre-ville sera modifié afin de favoriser les déplacements piétons et cyclistes dans le cadre d'une concertation associant habitants, commerçants et associations
- ◆ Les projets d'aménagements d'axes prioritaires en faveur des transports collectifs intègrent également les aménagements en faveur des modes actifs et entreront en phase opérationnelle en 2021
- ◆ 2020 aura été une année particulière, permettant la mise en place d'aménagements transitoires dans le cadre de l'urbanisme tactique. Leur pérennisation ayant été validée en octobre 2020, 2021 sera une année de réflexion sur les modalités de pérennisation de ces aménagements et les éventuels projets nouveaux permettant d'anticiper la réalisation de futurs projets cyclables
- ◆ Le développement des mobilités actives passe par l'apprentissage du vélo dès le plus jeune âge. Les actions de formation à l'usage du vélo dans les écoles ont vocation à être développées (23 classes inscrites pour l'année scolaire 2020-2021)
- ◆ Les événements récurrents seront poursuivis, notamment la fête du vélo, ainsi que des actions de promotion des mobilités actives et d'encouragement au changement des comportements
- ◆ Le soutien à des organismes de promotion du vélo et de la marche à pied est maintenu, via une subvention à l'association Rayon d'action, le financement des actions d'apprentissage vélo à destination des enfants et des adultes portées par l'association Roazhon Mobility et l'adhésion au Club des Villes et Territoires Cyclables et à l'Association Rue de l'Avenir
- ◆ La Ville s'est dotée d'objectifs ambitieux en matière de développement de l'usage de vélo. Pour vérifier leur respect, le développement d'un observatoire des mobilités actives est nécessaire. Cet observatoire est alimenté à la fois par des dispositifs d'enquête de terrain, via l'emploi de vacataires, et par l'utilisation de compteurs fixes. La mise à disposition de ces données permet d'examiner l'opportunité des investissements en matière d'aménagement des espaces publics et de mesurer les effets dans le temps des politiques menées
- ◆ Pour 2021, dans la continuité des activités 2019, il est proposé de poursuivre des formes de promotion différentes du vélo dans la ville, en lien avec le patrimoine naturel, architectural, culturel et/ou à l'occasion d'événements particuliers

Les travaux relatifs à la mise en place des aménagements en faveur des modes actifs et du déploiement du stationnement vélo sont réalisés par Rennes Métropole dans le cadre de la compétence voirie

Chiffres clés 2020

3 quartiers prioritaires retenus dans le cadre du protocole de préfiguration et de la convention pluriannuelle NPNRU dont **4** opérations d'aménagement : ZAC Blosne Est, ZAC Maurepas-Gayeulles, ZAC Gros Chêne, ZAC Normandie Saumurois

141,4 M€ de subventions attendues pour réaliser le NPNRU sur cette période

Des investissements prévisionnels chiffrés d'ici 2026 à **550 M€ TTC** en faveur du renouvellement urbain avec :

68 opérations lancées sur 130

la réhabilitation d'environ **3 000** logements locatifs sociaux (697 réhabilités à ce jour)

la démolition ou suppression de près de **600** logements (157 démolis à ce jour)

et près de **3 000** logements diversifiés seront construits (117 en accession aidée en cours)

43,5 M€ de subventions notifiées, dont **7,5 M€** perçus sur les **141,3 M€** arrêtés

La raison d'être du secteur

Le volet urbain du Contrat de Ville 2015-2020 se traduit pour 3 quartiers - sur les 5 quartiers prioritaires de la politique de ville - par la mise en œuvre d'un nouveau programme de renouvellement urbain. Il concerne les quartiers de Maurepas (Gayeulles et Gros-Chêne) et Le Blosne, retenus parmi les quartiers d'intérêt national du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ainsi que le quartier de Villejean dit «quartier d'intérêt régional du NPNRU».

Un protocole de préfiguration du programme a été signé le 20 avril 2015. Celui-ci arrêta les objectifs poursuivis et un programme d'études cofinancé par ses signataires.

Il fait désormais l'objet d'une convention pluriannuelle 2016 > 2026, signée le 22 décembre 2017. Cette convention permet de décliner le programme pour chacun des quartiers et de contractualiser les engagements de chacun des partenaires financiers (Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain, Collectivités locales, Caisse des Dépôts) et des maîtres d'ouvrage (notamment les bailleurs sociaux partenaires à 50% du projet).

Deux avenants à la convention ont permis jusque-là d'apporter des modifications techniques mais aussi d'actualiser la participation financière de la Région Bretagne avec un concours financier supplémentaire de 869 524 €. Un troisième avenant devrait poursuivre l'intégration d'ajustements opérationnels et permettre d'intégrer le projet «Le Blosne Fertile» et le financement de l'Anru qui lui est dédié à hauteur de 233 750 €. En 2021, l'ensemble du projet fera l'objet d'un point d'étape à mi-parcours afin de vérifier son avancement selon les orientations fixées ou les évolutions nécessaires à lui apporter. La mobilisation de l'enveloppe nationale du Plan de Relance dédiée au renouvellement urbain des quartiers prioritaires (2 milliards d'euros) sera également un enjeu majeur à travailler.

En parallèle, la rénovation du centre-ancien se poursuit. Cette opération de requalification vise à résoudre les désordres structurels au sein des immeubles, lutter contre le risque incendie, remettre en état d'habilité des logements indignes ou insalubres, préserver la qualité patrimoniale des immeubles, restaurer une gestion saine des copropriétés, favoriser la mixité sociale et fonctionnelle tout en encourageant le maintien des propriétaires occupants. L'objectif global est de traiter environ 20 immeubles par an sur une dizaine d'années. Dans le cadre du contrat de concessions actuel, Territoires Publics prend en charge les missions suivantes : coordination générale de l'OPAH-RU, suivi-animation de l'OPAH Copropriétés dégradées, études urbaines et architecturales concourant à la définition des projets, conduite d'opérations publiques de requalification (restauration immobilière, résorption habitat insalubre), action foncière visant au remembrement, assistance à l'exercice du pouvoir de police, et, le cas échéant, aménagement d'espaces publics.

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

11.35 M€

16.62 M€

Recettes de fonctionnement

16.92 M€

14.47 M€

Dépenses d'investissement

15.38 M€

18.57 M€

Recettes d'investissement

5.36 M€

4.46 M€

LES ACTIONS

→ Aménagement des quartiers relevant du NPNRU conformément aux objectifs conventionnés.

→ Requalification du Centre ancien

En 2021

- ◆ Poursuite opérationnelle du Nouveau Programme de Renouveau Urbain de Rennes et déclinaison financière avec l'ensemble des partenaires (maîtres d'ouvrage et financeurs) du renouvellement urbain
- ◆ Préparation d'un premier bilan à mi-parcours de la convention NPNRU en s'appuyant notamment sur un regard croisé de l'Audiar sur ses Observatoires jugés pertinents au vu des enjeux du projet. Objectif du rendu de ce premier temps d'évaluation en 2021, cela dans la perspective de la "clause de revoyure" de la convention
- ◆ Blosne Est (opération en régie faisant l'objet d'un budget annexe) : Ouverture du Conservatoire et le lancement de l'aménagement de ses abords préfigurant une partie de la future place, poursuite du projet de restructuration commerciale avec notamment la mutation des centres commerciaux existants (acquisitions des cellules commerciales) et la désignation de l'opérateur commercial, ainsi que les premières démolitions de parkings
Plusieurs réalisations emblématiques pour les habitants du quartier vont être lancées ou inaugurées à l'ouest du quartier : la livraison du Quadri, le lancement de la requalification de l'avenue des Pays-Bas et du boulevard Volclair, la construction du Pôle Associatif
La reconfiguration de l'est du quartier, autour de l'îlot des Hautes-Ourmes, est désormais bien engagée avec de nouvelles formes d'habitat et une nouvelle offre de services dans les rez-de-chaussée. Ils seront accompagnés par l'aménagement des espaces publics environnants qui finalisera l'intervention sur cet îlot en 2020
- ◆ Maurepas-Gayeulles (opération concédée à Territoires Publics) : une nouvelle phase de travaux est en cours avec la dernière étape de la restructuration du centre commercial (accueil de la moyenne surface alimentaire), les aménagements de la place Lucie et Raymond Aubrac, le chantier de l'Espace Social Commun et de la seconde tranche des ateliers artisanaux
- ◆ Gros Chêne : les chantiers de transformation du parc locatif social sont désormais engagés : démolition et requalification de logements Neotoa ; transformation profonde des tours 5 et 7 Bd Emmanuel Mounier d'Archipel Habitat (livraisons fin 2021 et printemps 2022) ; concertation engagées auprès des habitants des six tours allée de Brno en vue de leur requalification
Cette transformation du patrimoine social sera également marquée par les travaux de restructuration des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble "la Banane" en vue d'accueillir la ludothèque, la halte-garderie et l'antenne du Musée des Beaux-Arts. Ce dernier projet s'inscrit dans une volonté de mobilisation dynamique et participative des habitants ainsi que dans la perspective de structuration d'un projet culturel pour le quartier
- ◆ Normandie-Saumurois : lancement des travaux des derniers programmes en accession libre et abordable (et notamment le programme "habitat participatif")
- ◆ Centre ancien : poursuite de l'opération de requalification du centre historique à travers la concession d'aménagement avec Territoires Publics

Développement du réseau FOR

Chiffres clés 2020

Le réseau FOR dispose de **505 km** de linéaire de génie civil dont **465 km** en infrastructure propre, **15.8 km** dans le réseau de coordination des feux, **8,3 km** en réseau assainissement et **14 km** dans le métro

Le réseau FOR est constitué de **7 300 km** de linéaire de fibres affectées

Avec **620** sites raccordés, le réseau FOR est utilisé par **31** partenaires publics, **16** opérateurs télécoms et **11** utilisateurs privés de réseaux indépendants

70 points techniques supplémentaires sont également raccordés au FOR pour les besoins de la Collectivité (Vidéoprotection,, Carrefours à Feux, Bornes d'accès Pietons etc..)

Parallèlement à l'activité de gestion du réseau FOR, la Ville gère les infrastructures télécoms dont elle est propriétaire sur les ZAC

478 km de fourreaux sont loués aux opérateurs télécom qui les occupent

La raison d'être du secteur

La Ville de Rennes participe à l'aménagement numérique du territoire en construisant le réseau Fibres Optiques Rennais (FOR). La Ville assure l'exploitation de cette infrastructure et assure également la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour les extensions de ce réseau (Génie civil, câblage et raccordements optiques) pour la création de liaisons très haut débit à la demande de ses services et d'utilisateurs externes.

La Ville de Rennes met ainsi à disposition des liaisons de fibres optiques noires (non activées) sur la base d'une grille tarifaire votée en conseil municipal

- pour ses besoins propres (Téléphonie Internet/ Intranet pour la DSI, Vidéoprotection etc...),
- pour les besoins des partenaires publics (Rennes Métropole, CHU, Universités, SDIS, etc...),
- pour des opérateurs télécoms et leurs clients professionnels,
- pour des utilisateurs privés de réseaux indépendants.

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

1.87 M€

1.69 M€

Recettes de fonctionnement

1.40 M€

1.38 M€

Dépenses d'investissement

0.47 M€

1.00 M€

Recettes d'investissement

0.52 M€

0.65 M€

LES ACTIONS

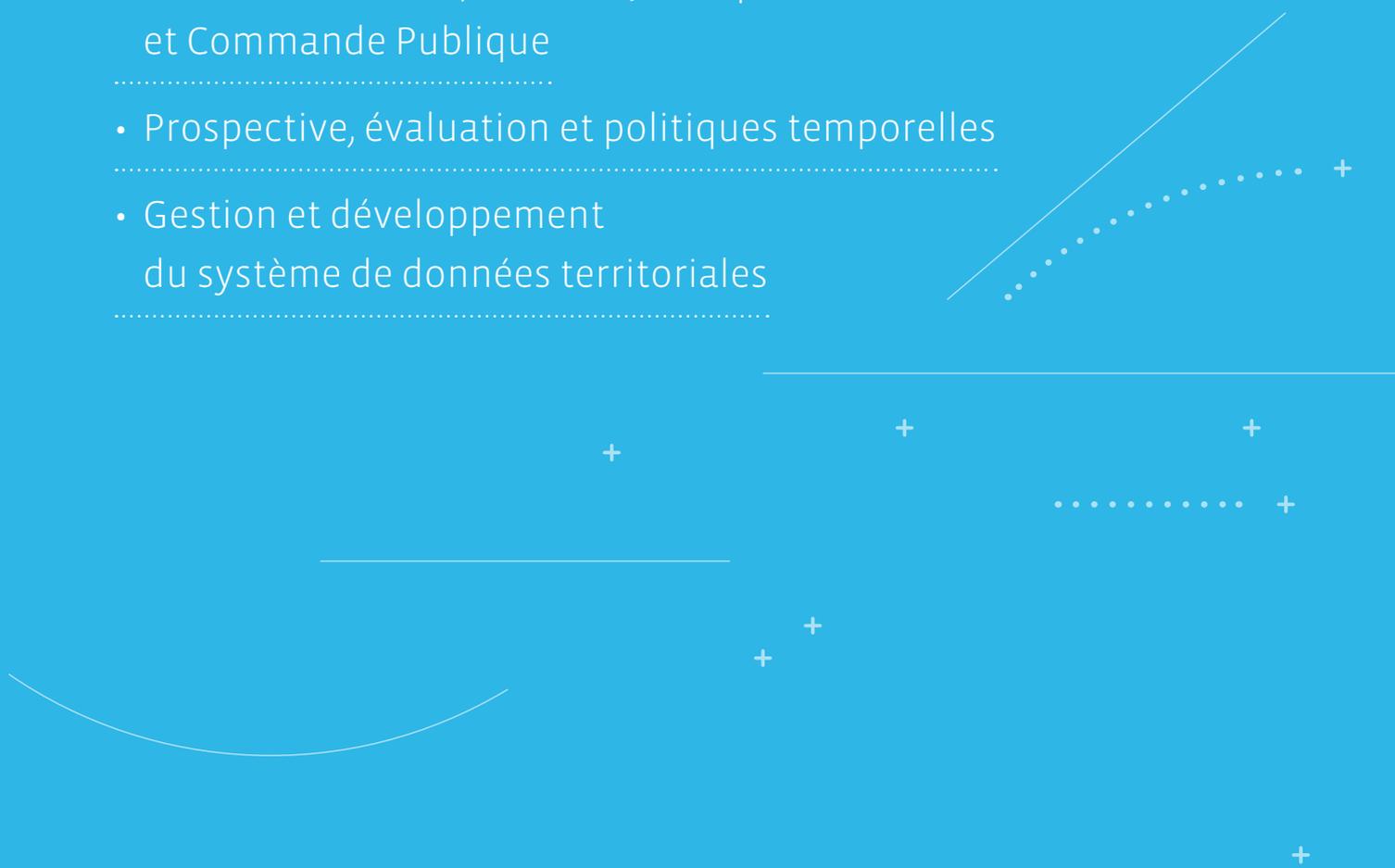
→ Créer, développer et gérer le réseau de fibre optique

En 2021

- ◆ Déploiement du réseau de Fibre Optique Rennais pour favoriser les usages numériques de la ville de Rennes et des administrations partenaires
- ◆ Rentabilisation des infrastructures télécom de la Ville par la mise à disposition de fourreaux dans les ZAC et la location aux opérateurs de fibres optiques sur tout le territoire pour leurs clients professionnels
- ◆ Raccordement des associations hébergées dans des bâtiments municipaux
- ◆ Renforcement des capacités en fibres optiques des infrastructures existantes et renouvellement de points techniques saturés

PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE

- Communication
- Ressources humaines
- Stratégie et gestion immobilière
- Stratégie et gestion financière
- Logistique
- Gestion et Développement du Système d'Information
- Vie de l'institution, Sécurité Juridique et Commande Publique
- Prospective, évaluation et politiques temporelles
- Gestion et développement du système de données territoriales



Chiffres clés 2020

4 numéros des Rennais, diffusés chacun à **125 000** exemplaires

+ de 4,6 millions de pages vues sur le site : metropole.rennes.fr

+ de 168 000 abonnés aux réseaux sociaux : facebook, twitter et instagram. Pure Player « Ici Rennes » : **14 500** téléchargements depuis novembre 2018

+ 25.000 téléchargements de l'application RenCircul depuis 2015 (1665 en 2019)

600 animations adaptées au contexte sanitaire durant « Cet été à Rennes » (Fleurs de Lumière, Transat en Ville, etc.) en collaboration avec **80** acteurs associatifs et suivies par plus de **18 000** spectateurs

550 actions presse ont été conduites par le service (communiqués, dossiers et invitation presse diffusés + conférences/visites de presse organisées, agenda).

1030 demandes traitées (**739** sur des sujets Ville, **184** sur des sujets Métropole, **107** sur des politiques publiques mutualisées)

125 campagnes d'affichage réalisées sur le mobilier urbain de la Ville et **155** spots sur le réseau numérique

44 000 € de dépenses liées à des actions de communication sur la crise sanitaire (dispositif d'aide sociale en faveur de la jeunesse, soutien psychologique, gestes barrières, etc.)

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

6.33 M€

6.05 M€

Recettes de fonctionnement

0.08 M€

0.11 M€

Dépenses d'investissement

0.47 M€

0.41 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

Rendre compte auprès des publics cibles de la Ville de Rennes (habitants, élus, partenaires associatifs et institutionnels, milieu économique) des principales politiques publiques menées ou impulsées à l'échelle de la Ville, en répondant à un enjeu principal : la pédagogie de l'action.

Ce travail se mène en intégrant l'impact, les opportunités et les limites de la transition numérique, qui modifie en profondeur les modalités de la communication publique territoriale.

LES ACTIONS

- Informer le public
- Communiquer autour des opérations grand public et de l'événementiel
- Contribuer à la valorisation du territoire
- Organiser les fêtes et cérémonies
- Piloter la stratégie de communication

En 2021

En 2020, les actions en matière de communication ont été fortement impactées par la crise sanitaire de la Covid 19 ainsi que la longue séquence électorale des municipales et métropolitaines des 15 mars et 28 juin 2020 avec l'abandon de nombreuses actions notamment en relations publiques mais aussi de nouvelles actions en communication de crise nécessitant réactivité et adaptabilité

Pour 2021, nonobstant les évolutions liées au monde d'après, les interventions dans le domaine de la communication devraient se normaliser autour des axes suivants :

- ◆ En matière de pédagogie de l'action vis-à-vis du public, les projets de communication liés aux priorités du mandat en cours se poursuivent : la fabrique de la Ville "Rennes 2030 – cœur de ville" (places du centre-ville, dégagement de la Vilaine...), les opérations d'aménagement (Prairies Saint-Martin, le "nouveau Blossne" et son conservatoire, la rénovation de Maurepas, ouverture Pasteur...), le livre blanc sur la sécurité publique, la propreté urbaine, la biodiversité en ville, la retransmission en directe et sur réseaux sociaux des séances du Conseil municipal... Chacun de ces projets se traduit par la mise en œuvre de dispositifs de communication spécifiques à grande échelle ou de proximité
- ◆ Concernant l'évènementiel au service des citoyens et de l'attractivité du territoire, la poursuite et le renforcement de certaines actions :
 - l'intensification des illuminations de la Ville pour les fêtes de fin d'année en lien avec l'évolution des festivités de fin d'année (spectacle du 31 décembre, le bal au Liberté projections façade de l'Hôtel de Ville, marchés de Noël, sapins géants et animations dans les quartiers...)
 - la saison des Dimanches à Rennes avec des manifestations comme le marché à manger, les animations du centre-ville à Noël, les interventions sur l'espace public, la gratuité des musées et des bibliothèques...
 - des animations d'été renforcées avec le festival d'été Transat en ville, le feu d'artifice du 14 juillet, fleurs de lumière dans les quartiers
 - la communication des grandes expositions d'art contemporain dans le cadre du Temps d'un été tant au Musée des Beaux-Arts (MBA) que l'exposition Pinault du Couvent des Jacobins
 - le soutien à l'expédition Rennes-Pôle Nord-Rennes en mars 2021 de Vincent GRISON...
 - la tenue du CapCom au Couvent des Jacobins en décembre 2021
 - l'effort de rationalisation des manifestations événementielles sur l'espace public de la Ville de Rennes et son guichet d'entrée unique des organisateurs à travers le portail des associations...
- ◆ Sur le suivi des grands chantiers, mise en évidence de projets de grande envergure comme le projet EuroRennes et l'avancement du chantier de la gare avec la tour SamSic, l'Ilot de l'Octroi, le quartier Baud-Chardonnet, le quartier Patton-Armorique, l'aménagement des Portes Mordelaises et la fin des travaux du métro
- ◆ Des actions touchant à la valorisation du territoire seront menées en lien avec nos partenaires :
 - la participation, à travers un stand sur le budget participatif, au forum Vivre Ensemble conduit par Ouest France sur la citoyenneté au Couvent des Jacobins
 - la retransmission sur écran géant place de l'Hôtel de Ville de l'opéra Madame Butterfly de Puccini, comme ce fut le cas pour L'Enlèvement au Sérail de Mozart en 2011, La Traviata de Verdi en 2013, La Cenerentola de Rossini en 2015, Carmen de Bizet en 2017 et Le Vaisseau Fantôme de Wagner en 2019
 - le soutien financier aux grands festivals culturels (Les Transmusicales, Yaouank, Mythos, Travelling, Jazz à l'Ouest, l'm from Rennes, Le Grand Soufflet, Ay Roop, Urbaines, Marmaille, Electroni'K, les Tombées de la Nuit, Mettre en scène, Big love, Dooinit...)
- ◆ Dans le souci d'une recherche contributive des habitants, seront mises en œuvre des dispositifs de concertation ou participation citoyenne, de type "états généraux" : vie associative, égalité et lutte contre les discriminations, handicap, santé mentale, Europe, charte de l'animal, sécurité urbaine, fabrique citoyenne du climat qui compléteront les chantiers déjà ouverts : charte de la construction et de la citoyenneté, charte de l'arbre, révision de la charte de la démocratie locale, mission 5G, saison 6 du budget participatif, projets mémoriels et dénomination de rues (odonymie)
- ◆ La mise en valeur des services apportés par la Ville de Rennes sera poursuivie à travers son ancrage sur les réseaux sociaux et par la mise en service de plusieurs Newsletters thématiques
- ◆ Poursuite de la mission de coordination en matière de communication culturelle en 2020 avec pour objectif de développer davantage de transversalité dans les dispositifs de communication et d'accroître la lisibilité de l'action publique dans ces secteurs (critérisation des subventions aux festivals, élargissement du soutien aux radios associatives, collaboration active avec TV Rennes comme relais d'information privilégié, participation au déploiement de la Radio Numérique Terrestre en Dab + pour le multiplex rennais...)
- ◆ La poursuite de la promotion des dispositifs de soutien (commerce local, détresse psychologique, aides aux jeunes...) pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et des campagnes de lutte contre la Covid 19 (masques, vaccination, gestes barrières...)

Chiffres clés 2020

Postes budgétaire : **3 105** pour
2 884 agents permanents (dont
34 assistantes maternelles et hors
contrats courts sur postes vacants)

Agents dans un dispositif
d'insertion + apprentis + service
civique : **48 + 46 + 20**

96 186 feuilles de salaire
(dont **56 049** pour la Ville)

Jours de formation : **3 089**
pour **878** agents formés

Nombre de courriers reçus
- toutes collectivités confondues :
155 000

Nombre de sollicitations - toutes
collectivités confondues (téléphone,
mail, web) : **160 000**

La raison d'être du secteur

La politique des ressources humaines conduite à la Ville de Rennes vise à recruter, former, accompagner, rémunérer, faire évoluer l'ensemble des agents permanents et temporaires qui accomplissent les missions municipales sur le territoire rennais.

L'ensemble des dispositifs s'inscrit dans un cadre financier et politique défini, qui conduit à affecter les moyens humains dans les secteurs jugés comme prioritaires uniquement par redéploiements d'autres secteurs.

Dans ce cadre, les orientations suivantes guident les dispositifs de politique de ressources humaines de la Ville :

- Construire les politiques de RH dans le cadre d'un dialogue social riche et respectueux ;
- Assurer un accompagnement des services et des agents par des dispositifs de conseil, de formation, de mobilité ou de reconversion professionnelle variés et soucieux des situations individuelles ;
- Mener ces politiques en tant qu'employeur socialement responsable, notamment sur les questions d'égalité professionnelle, de lutte contre les discriminations ou d'insertion par l'emploi.

Ces orientations se traduisent au quotidien par la mise à disposition d'outils auprès des services et des agents. Leur réussite s'appuie sur un partage de la fonction RH et un engagement de chaque manager dans sa mise en œuvre.

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

18.70 M€

12.55 M€

Recettes de fonctionnement

4.67 M€

4.22 M€

Dépenses d'investissement

0,03 M€

0,03 M€

Recettes d'investissement

0,03 M€

0,03 M€

LES ACTIONS

- Piloter et partager la politique des Ressources Humaines
- Pourvoir les besoins des services par le recrutement de compétences adaptées
- Assurer le bon fonctionnement des services par une gestion efficace des ressources humaines
- Définir et mettre en œuvre les conditions de travail optimales
- Définir et mettre en œuvre la responsabilité sociale de la collectivité comme employeur
- Gérer la relation avec les usagers / agents

En 2021

- ◆ Finaliser et mettre en œuvre la nouvelle politique RH 2021-2023 valant agenda social via 15 thématiques RH et notamment les aspects à suivre
- ◆ Assurer les recrutements en cohérence avec les priorités identifiées par redéploiements des postes (par le contrôle du comité emploi), en affectant les moyens sur les secteurs identifiés comme prioritaires
- ◆ Poursuivre les actions d'amélioration de la carrière et de la rémunération des agents. Effectuer les premiers bilans de mise en œuvre du RIFSEEP. Poursuivre le déploiement des dispositions pour les agents non encore concernés par le RIFSEEP. Réaliser les ajustements nécessaires
- ◆ Poursuivre les démarches de lutte contre l'emploi précaire au sein des directions opérationnelles, en insistant notamment sur l'amélioration de l'accès aux droits
- ◆ Mener une politique forte de lutte contre les discriminations en soutenant les démarches d'accès à l'emploi des personnes handicapées, et en menant auprès des agents de la Ville des actions de sensibilisation notamment sur les questions d'égalité professionnelle ou de laïcité
- ◆ Conduire une politique volontariste d'insertion professionnelle en amplifiant l'accueil de jeunes en apprentissage, en poursuivant l'accueil de jeunes en service civique et en accompagnant les jeunes notamment issus des quartiers de la politique de la ville
- ◆ Mener la mise en œuvre des 1607h et mener une réflexion sur l'organisation du temps de travail en veillant à définir des règles claires pour le fonctionnement des services, dans le respect des évolutions de la réglementation
- ◆ Poursuivre l'accompagnement des services en vue d'une amélioration des conditions de travail, que ce soit sur les aménagements matériels, le suivi médical et social des agents ou dans le cadre d'un plan d'actions relatif aux risques psycho-sociaux
- ◆ Accompagner les évolutions institutionnelles et organisationnelles par la poursuite du dispositif d'animation managériale en formant les cadres à des méthodes innovantes de management
- ◆ Poursuivre la démarche de refonte du système d'information ressources humaines

Chiffres clés 2020

947 contrats actifs en janvier 2021 dont **849** d'immeubles bâtis et **98** de terrains

486 hectares de terrains dont **287** loués

696 000 m² dont **545 000 m²** gérés énergétiquement

15 000 interventions en régie

380 marchés divers

Certificats d'Économie d'Énergie : **23 300 MWh** cumac déposés

Réalisation de la campagne de communication « Une Énergie Monstre »

236 Établissements Recevant du Public (ERP) sont accessibles au 31/12/2018 soit **59 %** des surfaces des ERP

-14 % sur le tarif unitaire du gaz, **-2,6 %** sur celui de l'électricité par rapport au marché de 2019

Stable sur le tarif unitaire de l'eau

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

16.73 M€

24.67 M€

Recettes de fonctionnement

5.68 M€

5.99 M€

Dépenses d'investissement

8.99 M€

12.87 M€

Recettes d'investissement

0.29 M€

0.36 M€

La raison d'être du secteur

La gestion du parc privé de la Ville de Rennes exige une planification stratégique via une feuille de route générale. La mise en œuvre de cette stratégie nécessite une clarification des soutiens immobiliers aux politiques publiques, des référentiels de performance à atteindre, une meilleure évaluation des besoins des services municipaux et une activation de la revente des biens. La gestion de ce parc doit être très professionnelle. Outre la gestion quotidienne des contrats de locations, il convient de se montrer également très actif en matière de prévention des squats, de contribution au plan de revente, de pilotage de la programmation des déconstructions et de politique tarifaire. C'est tout l'enjeu de la stratégie immobilière qui va être lancée en 2021.

Par ailleurs, la Ville dispose d'un patrimoine bâti public diversifié et conséquent hébergeant l'ensemble des services publics municipaux : scolaires, sportifs, petite enfance, culturels, associatifs, administratifs, des logements d'urgence, des locaux commerciaux.

En juillet 2020, la ville a récupéré la gestion du site de Bois Perrin. Il conviendra de poursuivre l'occupation provisoire en lien avec le projet d'aménagement projeté.

Ce patrimoine s'est également enrichi avec la mise en place de modulaires dans les groupes scolaires Lotte, Chateaugiron et Moulin du Comte et une extension de la maternelle Ille.

Un programme de gestion de ce patrimoine public est nécessaire afin d'anticiper son vieillissement (nouveaux équipements, réhabilitations globales, rénovation énergétique, travaux de maintenance ou d'embellissement, renouvellement d'installations techniques) : le schéma Directeur des équipements publics contribue à l'amélioration de cette gestion ; d'assurer les dépannages des installations techniques ; de faire face aux évolutions d'usages des bâtiments (restructurations, travaux d'aménagements) ; de permettre l'accueil en sécurité du public et des agents de la collectivité (vérifications périodiques réglementaires, maintenance préventive) ; de permettre l'accueil des personnes en situation de handicap, conformément à la loi du 11 février 2005 (définition, suivi et mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée). Une réflexion sur un outil numérique partagé de gestion technique de patrimoine est en cours (comprenant des carnets de santé numérique et une liaison avec la démarche BIM-Building Information Modeling).

Depuis les engagements du Grenelle de l'Environnement et de la convention des Maires en 2008, la Ville s'est engagée dans un programme de rénovation énergétique de son patrimoine. La collectivité s'est engagée dans une démarche de schéma directeur d'énergie pour son patrimoine bâti afin de définir un plans d'actions permettant de mettre en œuvre une stratégie de performance énergétique selon 5 leviers (mise en place d'un pilotage, modernisation de l'exploitation, responsabilisation de l'ensemble des acteurs, travaux de rénovation thermique et énergétique, déploiement des énergies renouvelables).

LES ACTIONS

- Valoriser le patrimoine immobilier de la collectivité
- Gestion immobilière
- Gérer les fluides
- Patrimoine municipal : construction, restructuration, entretien et maintenance
- Veiller à la sécurité réglementaire des bâtiments

En 2021

- ◆ Élaboration de la stratégie immobilière
- ◆ Poursuite de l'affectation de locaux par le copil d'attribution des locaux vacants mis en place fin 2020
- ◆ Installation du futur cinéma d'art et d'essai dans la ZAC EuroRennes
- ◆ Projet de simplification de la refacturation des charges notamment pour les associations et les ateliers d'artistes
- ◆ Installation du projet Basse-Cour à la Prévalaye avec la rédaction du contrat d'occupation – agriculture urbaine
- ◆ Étude du montage contractuel pour l'occupation des biens par le Stade Rennais Football Club
- ◆ Installation de l'EPCC Pont Supérieur dans les locaux du nouveau Conservatoire - quartier du Blosne
- ◆ Attribution des kiosques place Sainte-Anne notamment pour Destination Rennes – en lien avec l'aménagement de la place Sainte-Anne
- ◆ Sécurisation du palais Saint Georges – suite libération du SDIS
- ◆ Suivi travaux – Cité Pierre Louail
- ◆ Réception des travaux bâtiment Pasteur
- ◆ Relance des marchés: d'achats d'électricité et de gaz, de nettoyage, de maintenance des alarmes
- ◆ Création de marchés: de maintenance des installations photovoltaïques et de travaux de modernisation des ascenseurs
- ◆ Travaux en cours : Maternelle Torigné, équipement de quartier Antipode Courrouze, CRR du Blosne, pôle éducatif S. Veil, gymnase Beauregard
- ◆ Travaux à venir : élémentaire Torigné, Locaux techniques DJB Prairies St Martin, modulaire au GS Clémenceau, réfection de la toiture de la piscine Bréquigny, locaux techniques DJB/DV Courrouze, pôle associatif du Blosne, accueil de l'ESC Villejean
- ◆ Poursuite et/ou engagement des études sur groupes scolaires (dont GS Europe, GS Baud Chardonnet), Palais St Georges, piscine St Georges, nouvelle piscine Villejean, longère et Bon accueil (Prairies St Martin), locaux techniques divers, Halle du Blosne, Sanitaire public Villejean-Alsace
- ◆ Établissement, en lien avec les directions sectorielles, des programmes de travaux de maintenance Entreprises dans le strict respect de leurs enveloppes budgétaires
- ◆ Poursuite des interventions en Régie sur l'entretien-maintenance du patrimoine sur la base des gammes de maintenance élaborées pour chaque corps de métier
- ◆ Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'Ap) : achèvement de l'Ad'Ap n1° et poursuite du 2ème Ad'Ap pour les années 2027-2019
- ◆ Performance énergétique :
 - Mise en œuvre des 3 premiers leviers du schéma directeur énergie du patrimoine bâti à savoir:
 - la mise en place du pilotage, de la modernisation de l'exploitation et de la responsabilisation de l'ensemble des acteurs
 - Proposition de programmation pour les travaux de rénovation thermique, énergétique et de développement des énergies renouvelables
- ◆ Poursuite des actions réglementaires concernant la qualité de l'air
- ◆ Poursuite de la procédure réglementaire concernant la présence de radon
- ◆ Poursuite du développement de l'utilisation de peinture bio-sourcée

Chiffres clés 2020

147,3 M€ de fiscalité ménage en 2020 (taxe d'habitation et taxes foncières) acquittées par les contribuables rennais notamment pour les près de **129 400** maisons et appartements imposés sur la Ville

53,5 M€ de dotations globalisées de l'État (enveloppe normée) en 2020

209,8 M€ d'encours de dette au 1^{er} janvier 2020 pour une annuité (intérêts et capital) 2020 de **19,4 M€**

48 154 mandats et titres émis

11,76 jours de délai global de paiement

La raison d'être du secteur

En matière budgétaire et financière, la Ville de Rennes s'est dotée d'une feuille de route visant à disposer :

- d'un budget équilibré, prudent, souple, co-construit et au service du programme municipal ;
- un budget social et écologique (budget genré et vert/carbone) ;
- des emprunts plus traçables, responsables et citoyens ;
- un budget compréhensible par toutes et tous.

La stratégie financière de la Ville de Rennes vise à maintenir la bonne santé financière de la collectivité en tenant compte de ces différents paramètres. L'objectif est de maintenir, à taux de fiscalité constants, un niveau d'épargne satisfaisant, un endettement soutenable et par suite une capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) de l'ordre de 9 ans sur la durée du nouveau mandat.

Dans sa gestion financière, la collectivité est soucieuse d'une couverture des besoins de financement de court et de long terme à un coût optimisé ce qui se traduit notamment par une gestion active de la dette et un suivi quotidien de la trésorerie. Elle recherche un financement de long et de court terme transparent, durable et responsable.

La Ville de Rennes met également en place des processus et des circuits destinés à sécuriser la gestion budgétaire et financière de la collectivité et à garantir un bon niveau de qualité comptable.

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

8.34 M€

7.95 M€

Recettes de fonctionnement

245.80 M€

247.74 M€

Dépenses d'investissement

15.78 M€

17.76 M€

Recettes d'investissement

75.01 M€

50.77 M€

LES ACTIONS

- Optimiser la gestion active de la dette
- Assurer l'autonomie financière
- Mobiliser les ressources externes
- Comptabiliser les opérations particulières

En 2021

- ◆ Revoir la présentation du budget et le rendre plus lisible et accessible : la Ville poursuivra des démarches visant à la fois :
 - à une meilleure prise en compte dans ses documents et processus budgétaires d'enjeux transversaux tels que la lutte contre le changement climatique (budget vert/budget carbone) ou l'égalité femmes/hommes (budget genré)
 - une meilleure appropriation en faisant évoluer ses outils de communication financière et budgétaire à destination des partenaires et des citoyens pour une plus grande transparence et à travers de nouvelles fonctionnalités de l'outil de datavisualisation
- ◆ Gestion de la dette : une attention particulière sera portée sur la transparence de l'origine des fonds et sur la performance des prêteurs en termes de RSE. Les prêts réalisés le seront en euros à taux simple, fixe ou variable. Les emprunts nécessaires au financement des investissements et, selon les opportunités, à des opérations de réaménagement, seront mobilisés en cours d'année
- ◆ Afin de gérer de façon optimale sa trésorerie, la Ville procèdera selon les cas à des remboursements temporaires de prêts revolving ou mobilisera des financements de court terme provenant notamment de lignes de trésorerie qui seront renouvelées au printemps 2021
- ◆ Accompagner le changement et harmoniser les pratiques afin de consolider et apporter des correctifs au paramétrage du nouveau logiciel de gestion financière mis en service en 2020 mutualisé entre la Ville de Rennes, le CCAS de Rennes et Rennes Métropole
- ◆ Convention de services comptables et financiers

En partenariat avec la Direction régionale des finances publiques, la Ville de Rennes s'est dotée d'une convention de services comptables et financiers (CSCF). Les objectifs répondent aux enjeux des évolutions actuelles et à moyen terme de la fonction comptable et des processus associés à savoir la qualité via une amélioration continue de la chaîne comptable globale, l'efficacité en optimisant les moyens dédiés à la chaîne comptable (adéquation des ressources employées) et la performance en réduisant les délais de paiement et en offrant des facilités aux différents acteurs (usagers, contribuables, entreprises etc.). Trois axes de travail structurent cette convention :

 - Axe 1 : une chaîne comptable simplifiée et modernisée
 - Axe 2 : préparer la collectivité à la généralisation de la certification des comptes
 - Axes 3 : une relation partenariale affirmée et encadrée avec le comptable public

Chiffres clés 2020

1 722 462 repas dont :

- **1 224 030** pour les scolaires et centre de loisirs
- **27 239** pour le personnel
- **332 134** pour les EHPAD
- **139 059** pour les crèches

38% de produits durable dont

- 26 %** bio en restauration scolaire avec une diminution de **55%** du gaspillage alimentaire
- 6%** de produits durable en restauration EHPAD
- 17%** de produits durable en restauration administrative
- 24%** de produits durable en restauration crèche

843 véhicules et engins (y compris CCAS)

630 835 litres de carburant consommés et 6 268 154 km parcourus

-6 % émissions CO2/2010

50 000 m² de locaux entretenus

73 tonnes de papiers et cartons collectés

2500 soumissions de travaux d'impression avec **910 000** tirages offset, **670 000** copies N/B, **561 000** copies couleurs (période 12/18 à 11/19)

23 adhérents au dispositif REGATE

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

19.23 M€	17.52 M€
----------	----------

Recettes de fonctionnement

2.43 M€	1.81 M€
---------	---------

Dépenses d'investissement

1.63 M€	3.12 M€
---------	---------

Recettes d'investissement

0 M€	0.02 M€
------	---------

La raison d'être du secteur

Le programme « Logistique » contribue à une politique publique d'achat responsable incluant les objectifs de performance économique, sociétale et environnementale. Il apporte la juste réponse durable aux besoins matériels des services utilisateurs avec des objectifs de qualité, de sécurité et d'efficacité par l'achat optimisé de : véhicules, mobiliers, fournitures diverses (administratives, denrées alimentaires, spécifiques pour les crèches et les EHPAD, ...) dans le souci de la fin de vie de ces achats.

La stratégie immobilière des locaux des services est axée sur une recherche de gains économiques, de gains environnementaux, en réduisant la facture énergétique, et d'optimisation dans l'occupation des espaces et des déplacements.

L'alimentation est un enjeu de politique publique visant à assurer aux usagers l'accès dans des conditions économiquement acceptables à une alimentation sûre, de qualité, durable et diversifiée. Le programme « Logistique » participe à cette politique à travers la fabrication de repas de qualité nutritionnelle reconnue et durable, à destination des crèches, des écoles, des centres de loisirs, des EHPAD et des restaurants du personnel.

Sont intégrées à ce programme, des actions visant à réduire et à favoriser la valorisation des déchets de la Ville de Rennes (papiers, biodéchets, gaspillage alimentaire...) et à limiter l'usage de produits chimiques notamment pour le nettoyage des locaux.

Les prestations réalisées en régie intègrent la recherche de la qualité : entretien et maintenance de la flotte automobile, mutualisation des moyens pour le transport de matériaux, travaux d'impression (création, impression offset ou numérique, façonnage). Des indicateurs ciblés visant l'obtention de labels et la réduction des émissions de carbone sont suivis pour associer la performance à la réalisation de ces prestations (Suivi des émissions de CO₂, Taux de véhicules propres dans le parc, Taux d'utilisation des véhicules GPL).

LES ACTIONS

- Mettre à disposition et entretenir des véhicules et engins techniques
- Assurer de bonnes conditions de travail
- Délivrer une restauration responsable et de qualité
- Contribuer à la réduction des déchets de la Ville et favoriser leur valorisation

En 2021

◆ Pour la politique d'achat :

- Dans Le cadre du dispositif « REGATE » porté par Rennes Métropole auprès des communes, bénéficier des services de mise à disposition de marchés, de conseil et de formation avec l'objectif d'optimiser, de mutualiser et de faciliter les achats, dans un souci économique et de développement durable
- Poursuivre le développement des achats de denrées alimentaires d'origine biologique et durable en phase avec les enjeux du plan alimentaire durable

◆ Pour les actions en faveur du développement durable :

- Acheter prioritairement des véhicules classés 0 (véhicules électriques) ou 1 (véhicules essence et gaz) sur la base « Crit'Air », dans la limite des offres constructeurs disponibles, des possibilités de ravitaillement (GPL, GNV, Hydrogène...) et des contraintes de fonctionnement
- Favoriser le remplacement des scooters par des vélos électriques
- Poursuivre l'optimisation de l'utilisation des véhicules en supprimant, dans la mesure du possible, les véhicules effectuant moins de 3 000 km/an, en mutualisant au maximum les véhicules sur un même site, en analysant l'utilisation des pools de véhicules existants
- Poursuivre la réduction des émissions de CO2 pour répondre aux engagements de la collectivité et aux objectifs de la loi de transition énergétique, à savoir -40% d'ici 2030 sur la base 2010
- Mettre en place les actions d'un nouveau Plan Alimentaire Durable. Les objectifs minimaux consistent à l'atteinte des exigences de la loi EGALIM et dans l'idéal atteindre au moins 50 % de bio en 2025

◆ Pour la politique de la restauration collective :

- Poursuivre les réflexions en cours et celles à mener sur l'ensemble des restaurations, avec la collaboration des Directions partenaires (DEE, CCAS...), instaurer des expériences d'évolution de restauration : EHPAD (cuisine sur place avec 2 cuisiniers), restauration administrative (nouveaux modes de service)...
- Engager la programmation de l'agrandissement de la cuisine centrale
- Conduire la réflexion sur l'utilisation de contenants de cuisson (cuisine centrale) et de service (offices) réutilisables

Gestion et Développement du Système d'Information

Chiffres clés 2020

4250 postes de travail, **255** tablettes, **500** équipements réseaux, **400** serveurs, **3 566** postes téléphoniques fixes, **1996** téléphones mobiles dont **1196** smartphones (Ville et Métropole confondus)

216 solutions numériques réparties en **152** progiciels éditeurs et **64** développements internes pour la gestion informatique des différents métiers (Ville et Métropole compris)

La raison d'être du secteur

Mettre à disposition des services utilisateurs internes et des usagers externes, les solutions informatiques, télécoms et SIG les mieux adaptées à leurs besoins pour leur permettre de remplir au mieux leurs missions ou bénéficier des meilleurs usages.

Assurer l'exploitation, la maintenance et garantir la cohérence des moyens informatiques, télécoms et SIG.

Le système d'information constitue un levier d'efficacité et de modernisation pour l'interne ainsi qu'un moyen d'accompagner les grandes transitions actuelles.

Il doit également être résolument tourné vers l'externe pour proposer aux usagers et partenaires, des services à la hauteur de leurs attentes.

Il constitue également un support indispensable pour développer les usages nomades des outils et permettre aux services de gagner en efficacité.

Enfin, il est une des composantes indispensables de la nouvelle économie numérique en train de se construire dans les grandes métropoles autour notamment des objets connectés, du travail sur les données et du développement durable.

À ce titre, son socle doit rester fiable, performant et évolutif et surtout sécurisé pour que l'ensemble des utilisateurs puissent s'en servir en toute confiance.

Le système d'information doit inscrire son évolution dans un cadre incluant l'enjeu de transition énergétique (cf. Charte Verte du Numérique), une orientation open source et une stratégie d'innovation.

Les projets engagés doivent correspondre aux orientations stratégiques de la collectivité et à ce titre, un schéma directeur numérique et son instance d'arbitrage a vu le jour en 2017. Il constitue la pierre angulaire d'un système de décision basé sur l'analyse de la valeur des projets suivant des critères fixés par la collectivité et réunit à ce titre les projets des différentes maîtrises d'œuvre informatiques de la collectivité.

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

4.66 M€

4.85 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

2.93 M€

6.82 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

- Mettre en œuvre, gérer et assurer la maintenance des infrastructures
- Mettre en œuvre, gérer et assurer la maintenance des logiciels et matériels postes de travail
- Mettre en œuvre, gérer et assurer la maintenance sur les projets métier
- Mettre en œuvre, gérer et assurer la maintenance des moyens de télécommunications
- Mettre en œuvre, gérer et assurer la maintenance des systèmes d'information géographiques

En 2021

Action Infrastructures :

- ◆ Mise en place du wifi agent dans les bâtiments administratifs (nomadisme)
- ◆ Industrialisation et extension de l'infrastructure pour répondre aux besoins liés au développement des projets métiers : messagerie, portail des associations, archives ...
- ◆ Renouvellement de la plateforme Internet pare feux/proxy
- ◆ Extension de la solution de sauvegarde
- ◆ Sécurisation des locaux techniques
- ◆ Migration Windows Server et Annuaire d'entreprise (LDAP/AD)
- ◆ Raccordement de sites au réseau FOR

Action Postes de Travail :

- ◆ Nouvelle politique de dotation d'équipements nomades
- ◆ Développement des solutions numériques pour le télétravail
- ◆ Évolutions de notre environnement bureautique (office 2016 plus solutions collaboratives).
- ◆ Remplacement des matériels en fin de vie et développement de l'informatique verte
- ◆ Mise à jour réglementaire de l'environnement logiciel de l'ensemble du parc informatique (patches sécurité, antivirus, Windows 10, etc.)
- ◆ Modernisation de l'équipement des salles de réunion
- ◆ Poursuite de la politique de location des moyens d'impression et de rationalisation du parc
- ◆ Mise en œuvre du projet numérique pour tous axés sur le déploiement du numérique pour tous et l'inclusion numérique de tous nos agents
- ◆ Déploiement d'un catalogue de services en ligne

Action Projets Métiers :

- ◆ Remplacement du logiciel de gestion de la relation citoyen : Phase étude et sourcing solutions
- ◆ Mise en œuvre d'un outil d'envoi de newsletter et SMS, solution générique pour les directions et conforme RGPD
- ◆ Solutions de supervision et d'hypervision pour les services techniques : phase "études" (choix d'une AMO)
- ◆ Remplacement de la solution de GMAO pour l'usine de Beaurade : études et dossier de consultation
- ◆ Remplacement du logiciel de gestion de la cuisine centrale : lancement d'une consultation
- ◆ Poursuite de la refonte du système d'information financière Grand Angle
- ◆ Poursuite de la dématérialisation : développement du parapheur électronique et de la Gestion Électronique des Données
- ◆ Mise en œuvre du Système d'Archivage Électronique (SAE) pour les Archives Municipales : finalisation du projet
- ◆ Mise en œuvre d'une solution de gestion des stocks pour la DMA
- ◆ Migration vers la version majeure de la solution de gestion de l'État Civil
- ◆ Étude d'un SIGB Commun pour les bibliothèques de Rennes Métropole
- ◆ Étude et mise en œuvre d'un socle numérique commun pour Les Champs Libres
- ◆ Solution pour la gestion des fiches d'exploitation Les Champs Libres : études et consultation
- ◆ Finalisation de la mise en œuvre de la solution de planification des agents pour la DEE
- ◆ Refonte du SIRH (payes/carrière) : consultation pour une solution de gestion des recrutements, études et cahier des charges pour la migration vers sedit Web.
- ◆ Migration de l'outil décisionnel Business Object dans sa dernière version pour les infocentres métiers
- ◆ Poursuite des développements internes pour la gestion des identités numériques des agents
- ◆ Extension du réseau de communications électroniques de type Lora relatif à l'internet des objets connectés
- ◆ Mise en œuvre d'un logiciel de gestion des délibérations (Études et cahier des charges)
- ◆ Redéveloppement des applications interne Silverlight (obsolescence technologique du langage de développement)
- ◆ Poursuite de la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme
- ◆ Poursuite du projet de sécurisation des écoles

Vie de l'institution, Sécurité Juridique et Commande Publique

Chiffres clés 2020

361 délibérations, **76** débats et aucune intervention du public au conseil municipal

6538 arrêtés, dont **368** pour le CCAS et 2006 décisions de la Maire

1 réunion de la Commission consultative des services publics locaux : examen de **4** rapports d'activité

196 dossiers contentieux en instance au 31 décembre 2020

121 nouvelles études juridiques au 31 décembre 2020

8 contrats d'assurance annuels

123 nouveaux dossiers sinistres ouverts (hors dépôts de plainte) et **65** nouveaux dépôts de plainte au 1^{er} décembre 2020

459 dossiers sinistres en instance au 1^{er} décembre 2020

537 marchés publics conclus en 2020

13 commissions d'appel d'offres se sont réunies en 2020, auxquelles ont été soumis **91** dossiers de marchés publics (attributions de marchés et avis sur des avenants)

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

5.97 M€

4.92 M€

Recettes de fonctionnement

0.08 M€

0.02 M€

Dépenses d'investissement

0 M€

0 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur

La vie de l'Institution passe par l'inscription et la participation de la Ville de Rennes dans les réseaux nationaux.

D'autre part, les objectifs de ce programme consistent dans la prise en charge de la prévention et de la gestion des risques juridiques, assurantiels, liés à la commande publique. Il constitue un rouage incontournable d'une action publique locale éclairée et sécurisée.

Dans le cadre de la gestion centralisée du conseil municipal et des actes pris par délégation de ce dernier, un contrôle de compétences est exercé sur les rapports inscrits à l'ordre du jour des séances du conseil et sur les décisions prises par la Maire.

La défense des intérêts de la Ville de Rennes dans tous ses contentieux est centralisée et pilotée en lien avec les professions juridiques. Le conseil généraliste sur l'ensemble des branches du droit et le conseil plus expert sur certaines thématiques et dossiers complexes bénéficient à l'ensemble des services. Cette fonction d'appui au processus décisionnel et au montage des projets est essentielle à leur sécurisation. Cet enjeu est porté également par la mission de veille et d'alertes juridiques.

La souscription de contrats d'assurances, la bonne gestion des réclamations des tiers et des sinistres sur son patrimoine auprès des assureurs permettent à la collectivité de ne pas en supporter les conséquences financières. Les dépôts de plainte effectués et les constitutions de partie civile participent à la défense de ses intérêts financiers. Les prestations de conseils aux services en matière d'assurances poursuivent ce même objectif.

La commande publique regroupe le conseil juridique et méthodologique dans la conduite des procédures et des achats de la collectivité. L'expertise nécessaire en la matière permet aux élus et à la hiérarchie de bénéficier d'une assistance sécurisée dans ce domaine potentiellement sensible et d'être accompagnés dans la mise en œuvre d'une politique de développement durable utilisant la commande publique responsable et innovante comme levier.

LES ACTIONS

- S'investir dans des réseaux nationaux
- Défendre la collectivité dans ses contentieux
- Souscrire des contrats d'assurances et gérer des sinistres
- Piloter la commande publique
- Assurer le bon fonctionnement de la vie démocratique

En 2021

- ◆ Poursuite de l'harmonisation des procédures de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes
- ◆ Le projet "Déontologie" sera poursuivi afin de sensibiliser et renforcer la culture déontologique au sein de la collectivité, à la fois pour les agents et pour les élus
- ◆ Une présence active sera maintenue dans le Réseau régional des juristes territoriaux (RJTO) regroupant les services juridiques des collectivités et EPCI de l'ouest (notamment Rennes, Nantes, Angers, Saint-Brieuc, Vannes, Brest, les 4 départements bretons, les régions Bretagne et Pays de la Loire)
- ◆ Une consultation sera effectuée auprès des assureurs pour souscrire un marché d'assurance relatif à la Protection Fonctionnelle et Juridique des élus
- ◆ La nécessité d'intégrer des clauses sociales et environnementales dans tous les marchés publics qui s'y prêtent est réaffirmée, dans le prolongement du schéma de promotion de l'achat responsable. Conseils et aides seront dispensés aux directions et services qui le sollicitent en amont de la mise en concurrence
- ◆ L'année 2020 a permis d'expérimenter les commissions d'appel d'offres à distance via l'application TEAMS. Elles se poursuivront en 2021 sur ce mode, afin de palier à la difficulté de réunir cette instance en présentiel, tant que durera la crise sanitaire

Prospective, évaluation et politiques temporelles

Chiffres clés 2020

Évaluation du Contrat de Ville sur la thématique de l'espace public partagé

1376 fiches d'observations renseignées par les agents de terrain

431 d'habitants et usagers ayant répondu à l'enquête

81 habitants, usagers et professionnels ont participé aux ateliers d'analyse des premières données

Politiques temporelles

2 conférences organisées dans le cycle des «Jeudis du temps» : L'art, un temps à part le 5/03/2020 et Temps de connexion, tant de questions 10/12/2020

Réseaux et partenariats

106 adhérents à France Urbaine

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

0.42 M€

0.19 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

0 M€

0 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

La raison d'être du secteur :

Évaluation et suivi des politiques publiques

La Ville de Rennes a fait le choix de s'engager dans une démarche volontariste de l'évaluation de ses politiques publiques afin de répondre à un principe d'optimisation tout en répondant à une exigence démocratique toujours plus forte. En effet, l'évaluation permet à la Ville de Rennes de réinterroger certaines de ses politiques publiques et de pouvoir les adapter aux nouveaux enjeux, nouvelles pratiques et attentes des usagers. Ainsi, cette démarche évaluative vient renforcer les orientations fixées dans Service Public 2020.

Politiques temporelles

Le Bureau des temps a pour mission de revisiter l'organisation temporelle du territoire pour l'adapter aux évolutions de notre société. Il mène des actions transversales, dépassant l'approche individuelle, parfois culpabilisante de la gestion des temps sociaux, pour aménager ceux-ci à l'échelle du territoire (horaires des services, articulation vie familiale/vie professionnelle, aménagement, mobilité, ...). Il agit également directement, en mettant en place des services innovants, et en veillant à lutter contre les inégalités temporelles.

Son action a pour fondement 3 grands enjeux :

- un enjeu sociétal : favoriser une meilleure articulation des temps sociaux et lutter contre les inégalités temporelles ;
- un enjeu territorial : mieux structurer l'organisation temporelle du territoire ;
- un enjeu économique et environnemental : agir sur les temporalités pour réduire nos dépenses et optimiser le fonctionnement de nos infrastructures et de nos équipements et diminuer les coûts sociaux et environnementaux induits.

LES ACTIONS

→ **Évaluation et suivi des politiques publiques**

→ Mettre en œuvre le suivi de la politique de la Ville et réaliser une évaluation du contrat de ville.

→ **Politiques temporelles**

→ Sensibiliser aux enjeux temporels

→ Analyser et agir sur les usages temporels locaux

→ **Réseaux et partenariats**

→ S'investir dans des réseaux nationaux

En 2021

Évaluation et suivi des politiques publiques

- Réaliser l'évaluation du Budget Participatif
- Organiser un séminaire avec les directeurs puis avec les élus afin de sensibiliser aux enjeux de l'évaluation des politiques publiques et de définir deux programmes pluriannuels d'évaluations (PPE) pour le nouveau mandat (Ville de Rennes et Rennes Métropole)
- Démarrer une nouvelle évaluation sur la base du PPE qui sera acté
- Lancer une deuxième édition de l'Enquête de Perception des Habitants

Politiques temporelles

◆ Sensibiliser aux enjeux temporels

Afin de sensibiliser les citoyens et acteurs du territoire aux enjeux liés aux évolutions des rythmes de vie et à l'organisation du temps, le Bureau des temps organise depuis 2003 des conférences ouvertes à tous aux Champs Libres, dans le cadre du cycle « Les jeudis du temps ». Le temps y est abordé par les interventions des meilleurs spécialistes, qui croisent leur domaine d'expertise avec l'angle temporel. Les conférences sont ensuite mises en ligne sur le site web rennais. Deux nouveaux rendez-vous sont prévus début 2021, qui pourront avoir lieu à distance si besoin

Le Bureau des temps intervient également dans le cadre de colloques, d'ateliers et dans les médias. Et par l'intermédiaire de l'association « Tempo territorial », réseau national des acteurs des politiques temporelles, qui regroupe près de 25 collectivités et dont le Bureau des temps rennais est l'un des membres les plus actifs (tempoterritorial.fr). Rennes accueillera fin 2021 la rencontre annuelle du réseau, les "Temporelles"

◆ Analyser et agir sur les usages temporels locaux – actions en cours et prévues (2020-2021)

- Approbation d'une feuille de route pour les politiques temporelles pour le mandat, avec une présentation et sensibilisation des nouveaux élus
- Adaptation des horaires d'ouverture des équipements et services publics, en fonction des priorités des élus
- Aménagement : prise en compte des usages temporels des espaces publics et des bâtis (polyvalence des usages dans le temps, mutualisation, réversibilité...), urbanisme temporaire, résilient : séminaire d'échange d'expérience et expérimentations
- Réflexion avec l'université sur la conciliation des rythmes urbains et universitaires
- En interne, en lien avec la réflexion conduite sur le sujet avec les entreprises de la métropole : réflexion sur le télétravail en heure de pointe et le décalage des horaires

Réseaux et partenariats

- La Ville de Rennes poursuit son investissement dans les différents groupes de travail et les réflexions de France Urbaine, qui fédère l'ensemble des métropoles, agglomérations et grandes villes de France.
- Prolongation de l'adhésion à la Société Française de l'Évaluation (SFE)

Gestion et développement du système de données territoriales

Chiffres clés 2020

Portail Géographique :

1 300 utilisateurs au sein de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole ; **454** thèmes de données publiés

152 permis de construire numérisés

La raison d'être du secteur

La numérisation accélérée des services publics et les nouveaux standards en termes de personnalisation des services et d'optimisation des métiers de la Ville, rendent nécessaire une gestion fine des données produites par la collectivité dans l'exercice de ses missions mais également des données provenant d'autres sources. Le secteur «gestion et développement des données territoriales» vise à renforcer et développer le système d'information géographique de la collectivité, et en particulier à :

- Piloter et développer ce système,
- Assurer la constitution, la mise à disposition, l'exploitation et la diffusion de données de références,
- Assister les services dans la constitution et gestion de leurs bases de données «métiers» indispensables à l'exécution de leurs missions,
- Mettre en place des outils logiciels indispensables aux missions décrites ci-dessus.

Le système d'information ainsi conçu est destiné à recueillir, stocker, traiter, analyser, gérer et présenter tous les types de données spatiales et géographiques mais également à assurer une mise en relation de ces données dans le but de faciliter l'établissement, le suivi et l'évaluation des politiques publiques de la collectivité.

BUDGET 2020 BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

0.06 M€

0.37 M€

Recettes de fonctionnement

0 M€

0 M€

Dépenses d'investissement

0.44 M€

0.35 M€

Recettes d'investissement

0 M€

0 M€

LES ACTIONS

- Gérer, actualiser et modéliser les données géographiques
- Mettre en œuvre, gérer et assurer la maintenance des systèmes d'information géographiques
- Acquérir des données et des outils métiers

En 2021

- ◆ Contribuer à la mise en œuvre du schéma directeur numérique , sur les opérations propres à la Ville de Rennes ainsi que celles partagées avec Rennes Métropole dont développement d'une application grand public Atlas de la biodiversité de remontées de données d'observation sur la faune et la flore, la refonte de l'outil de consultation des données "Jardins et Biodiversité" et celui de la gestion géographique des cimetières Rennais (gestion des emplacements)
- ◆ Programmation d'une acquisition de données de grande précision (orthophotographie de précision 5 cm) et acquisition d'une prise de vues aériennes obliques pour la mise à jour de la texturation des bâtiments du modèle 3D
- ◆ Acquisition de données perspectives et autres données de référence

GLOSSAIRE

AC	Attribution de compensation
AP	Autorisation de programme
BP	Budget primitif
CA	Compte administratif
CCAS	Centre communal d'action sociale
CP	Crédit de paiement
DCRTP	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DGD	Dotations générales de décentralisation
DGF	Dotations globales de fonctionnement
DM	Décision modificative
DMTO	Droits de mutation à titre onéreux
DOB	Débat d'orientation budgétaire
DRFiP	Direction régionale des finances publiques
DSC	Dotations de solidarité communautaire
DSP	Délégation de service public
DSU	Dotations de solidarité urbaine
FCTVA	Fonds de compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle de ressources
FPIC	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
ROB	Rapport d'orientations budgétaires
SPIC	Service public industriel et commercial
SPL	Société publique locale
TA	Taxe d'aménagement
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TH	Taxe d'habitation

